

Évaluation préliminaire des coûts-bénéfices pour les objectifs de la 12^e session du GTO

Dans un monde limité en ressources, nous ne pouvons pas tout réaliser. De fait, **quels objectifs devons-nous prioriser ?** Le Copenhagen Consensus Center présente des informations sur les cibles qui produiront plus de bénéfices sociaux (mesurés en dollars, mais intégrant également par exemple l'aide sociale, la santé et la protection de l'environnement), par rapport à leurs coûts. Des économistes figurant parmi les plus éminents du monde ont évalué les cibles énoncées dans le document de la 12^e session du GTO en se basant sur des données économiques, sur une échelle de 1 à 5 :

Phénoménal, **Bon**, **Correct**, **Médiocre** et **Données insuffisantes**

La décision finale sur le choix des objectifs reposera certainement sur plusieurs facteurs, pas seulement économiques – cependant la connaissance de ces coûts et de ces bénéfices constitue une information importante. Compte tenu de la brièveté du délai de leurs réalisations, ces résultats doivent être considérés à titre informatif, mais préliminaire. Le Copenhagen Consensus présentera des données économiques complètes et révisées au cours du second semestre de cette année.

Pensez à ceci : si nous pouvons prioriser un objectif qui sauve 10 vies pour chaque 250 000\$ dépensé, contre un autre objectif qui sauve 1 vie pour la même somme, nous pourrions réaliser plus d'impacts bénéfiques sur des milliards de dollars dans les 15 prochaines années !

Ce rapport est basé sur l'analyse similaire conduite par le Copenhagen Consensus Center sur le 11^e document présenté par le GTO. Les extensions de l'analyse sur le rapport de la 11^e session incluent :

- Des évaluations pour la majorité des nouvelles cibles
- Des évaluations pour le Domaine d'intervention 9 : Promouvoir l'industrialisation
- Des évaluations pour le Domaine d'intervention 10 : Réduire les inégalités au sein des nations et entre les nations
- Des évaluations pour le Domaine d'intervention 14 : Parvenir à une conservation et une exploitation durables des ressources maritimes et océaniques

Suite aux demandes qui nous ont été adressées, ce rapport contient également plus d'explications sur plusieurs cibles qui ont été estimées médiocres, ainsi que des suggestions pour une meilleure formulation de certaines cibles.

Résumé des statistiques des 11^e et 12^e documents du GTO :

| | 11 ^e GTO | 12 ^e GTO |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| # Nombre total des cibles | 139 | 212 |
| # Phénoménal | 13 | 27 |
| # Médiocre | 10 | 23 |

La liste des universitaires ayant participé à ces évaluations peut être consultée au dos de la page.

Notes d'informations additionnelles

Ce document a été constitué 7 jours après la publication, faite le 02 juin 2014, des cibles à examiner lors de la 12^e session du GTO. Il est basé sur les informations présentées dans le document similaire publié par le Copenhagen Consensus Center à l'approche de la 11^e session du GTO.

Compte tenu de la brièveté de ce délai, ces évaluations doivent être considérées à titre préliminaire, et beaucoup de nuances expliquant les raisonnements sous-tendantes ont été omises. Néanmoins, nous espérons que ces évaluations apporteront plus d'informations et aideront attirer l'attention du GTO sur les cibles qui rapporteront le plus de bénéfices sociaux par rapport à leurs coûts.

Le nombre de cibles présentées dans l'avant-projet du 12^e GTO est de 212. Afin de s'assurer que la liste finale des objectifs soit limitée en nombre, le GTO devra prioriser certaines cibles. Cette décision reposera sur plusieurs facteurs, pas seulement économiques - cependant la connaissance de ces coûts et de ces bénéfices constitue une information importante. Nous espérons que ces informations aideront à attirer l'attention sur les points sur lesquels la communauté mondiale pourrait produire plus de bénéfices par rapport aux coûts.

Ces évaluations ont été rassemblées à travers les consultations de 29 économistes, figurant parmi les plus éminents du monde, sur leurs domaines d'expertise respectifs. Il leur a été demandé de fournir une estimation éclairée des coûts et des bénéfices économiques associés aux stratégies qui seraient disponibles pour la mise en œuvre de ces cibles. Les considérations non économiques, telles que les arguments relatifs aux droits ainsi que les considérations politiques, ont été écartées dans la mesure du possible. Pour autant, notre intention n'est pas de minimiser l'importance de ces autres considérations – nous tenons seulement à souligner que l'intention de ce document est centrée uniquement sur les coûts et les bénéfices. Dans plusieurs cas, les cibles n'étaient pas assez spécifiques pour permettre l'estimation d'un bénéfice et d'un coût, cependant nous avons insisté auprès des économistes afin qu'ils fournissent des recommandations, même si celles-ci n'auront pas le niveau de certitude requise pour la publication d'articles académiques.

Il est important de noter que ces bénéfices et ces coûts NE se rapportent pas uniquement aux questions financières. Conformément aux principes économiques relatifs aux normes du bien-être social, tous les coûts et les bénéfices ont été pris en compte (incluant l'amélioration de la santé, les impacts environnementaux) – et ont été par la suite convertis en valeur monétaire.

Les niveaux d'appréciation de ces évaluations sont :

PHÉNOMÉNAL – Preuves solides de bénéfices de plus de 15 fois supérieurs aux coûts

BON – Preuves solides de bénéfices 5 à 10 fois supérieurs aux coûts

CORRECT – Preuves solides de bénéfices 1 à 5 fois supérieurs aux coûts

MÉDIOCRE – Les bénéfices sont inférieurs aux coûts ou les cibles sont mal définies (ex : présentent des incohérences internes, ne favorisent pas les bonnes activités)

INCERTAIN – Les données concernant les options stratégiques pour atteindre la cible sont insuffisantes OU les coûts et les bénéfices des actions pour atteindre la cible ne sont pas bien connus

Nous tenons à remercier les économistes qui ont participé à ces évaluations pour leurs précieuses contributions, et nous espérons que les membres GTO trouveront ces évaluations utiles pour la poursuite de leurs travaux sur l'identification des objectifs pour un développement durable et transformatif.

9 Juin 2014

Bjorn Lomborg au nom du *Copenhagen Consensus Center*

Pour plus d'informations sur le projet du Consensus de l'après-2015, incluant le contenu de ce rapport, les différentes manières pour s'impliquer dans ce projet, et les démarches à suivre pour soutenir ou faire un don aux travaux menés par le Copenhagen Consensus Center, veuillez contactez le chef de projet, Brad Wong au brad@copenhagenconsensus.com

INTRODUCTION, OBJECTIFS PROPOSÉS, ET OBJECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'AGENDA DE DÉVELOPPEMENT DE L'APRÈS-2015

L'éradication de la pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui, et elle constitue une condition indispensable au développement durable. Nous nous engageons ainsi à libérer l'humanité de la pauvreté et de la faim en toute urgence.

Nous reconnaissons que l'éradication de la pauvreté, la modification des schémas de consommation et de production non durables, la promotion des modèles de consommation et de production durables, ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles essentielles au développement socio-économique, constituent les exigences principales et les objectifs globaux du développement durable.

Nous réaffirmons notre engagement pour la mise en œuvre complète de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, programme d'Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, Le Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, le Programme d'action pour le développement durable des petits états insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade) et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre de ce Programme d'action. Nous réaffirmons notre engagement pour la mise en œuvre complète le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), le Programme d'action d'Almaty visant à répondre aux besoins des pays en développement sans littoral à travers un Nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays sans littoral et leurs voisins de transit, la Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique, et le Nouveau partenariat pour l'Initiative de développement de l'Afrique.

Nous réaffirmons que nous sommes guidés par les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies, dans le plein respect des principes du droit international. Nous réaffirmons également l'importance de la liberté, de la paix et la sécurité, et du respect des droits de l'homme, incluant le droit au développement et le droit à une qualité de vie appropriée, le droit à l'alimentation, l'état de droit, la bonne gouvernance, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, et l'engagement global pour des sociétés équitables et démocratiques pour le développement. Nous réaffirmons l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et de tous les outils internationaux relatifs aux droits de l'homme et du droit international.

Nous reconnaissons que les populations sont au centre du développement durable. A cet égard, nous déployons tous nos efforts pour un monde juste, équitable et inclusif, et nous sommes déterminés à travailler ensemble pour promouvoir une croissance économique durable et inclusive, le développement social, et la protection de l'environnement de manière à ce que cela puisse bénéficier à tous le monde.

Nous affirmons que plusieurs approches, visions, modèles et outils différents sont disponibles pour chaque pays, suivant ses contextes et ses priorités respectifs, pour parvenir à la réalisation du développement durable dans ces trois dimensions.

Nous reconnaissons que chaque pays doit faire face à des challenges spécifiques pour parvenir au développement durable. Nous attirons notamment l'attention sur les défis auxquels sont confrontés les pays les plus vulnérables, en particulier les pays d'Afrique, les pays les moins développés, les pays sans littoral, et les états insulaires en développement. Nous tenons également à souligner les challenges spécifiques auxquels sont confrontés les pays à revenu intermédiaires, mais aussi les pays en situation de conflit.

Nous réaffirmons les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, incluant entre autres le principe de responsabilités communes, mais différenciées, énoncé dans le principe 7.

Nous réaffirmons notre engagement pour le renforcement de la coopération internationale pour résoudre les problèmes persistants relatifs au développement durable global, en particulier dans les pays en voie de développement. Le développement durable ne peut être réalisé qu'à travers une alliance élargie entre les individus, les gouvernements, les sociétés civiles et le secteur privé, travaillant ensemble pour assurer l'avenir que nous souhaitons pour les générations présentes et futures.

Nous réaffirmons que les moyens de mise en œuvre déterminés dans le programme d'Action 21 le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, le Plan de mise œuvre de Johannesburg, le Consensus de Monterrey établi lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, et la Déclaration de Doha sur le financement du développement, sont indispensables à la réalisation des engagements pour une transition efficiente et complète vers le développement durable, et parvenir à des résultats tangibles. Nous réitérons que les pays ont chacun leurs responsabilités principales sur leur propre développement économique et social, et l'on ne soulignera jamais assez l'importance du rôle des politiques nationales, des ressources nationales et des stratégies de développement. Nous réaffirmons la nécessité de fournir des ressources supplémentaires pour atteindre cet objectif dans les pays en voie de développement. Nous reconnaissons ainsi la nécessité d'une mobilisation de ressources provenant de sources variées et une utilisation efficiente de ces financements, pour promouvoir le développement durable. Nous reconnaissons également que l'application de la bonne gouvernance et de l'état de droit à l'échelle nationale et internationale est essentielle à une croissance économique durable, inclusive et équitable, au développement durable, et à l'éradication de la pauvreté et de la faim dans le monde.

Les objectifs de développement durable sont accompagnés par des actions ciblées et seront élaborés de manière plus approfondie à travers des indicateurs rattachés à des résultats mesurables. Ils sont orientés vers des actions concrètes, globales et applicables universellement dans tous les pays, tout en tenant compte des réalités contextuelles, des capacités et du niveau de développement de chaque pays, et en respectant leurs politiques et leurs priorités respectives. Ils intègrent à la fois les aspects économiques, sociaux et environnementaux, et prennent en compte l'interdépendance de ces aspects pour la mise en œuvre du développement durable dans toutes ses dimensions.

Liste des objectifs proposés pour le développement durable à atteindre d'ici 2030

- 1. Éradiquer la pauvreté dans le monde sous toutes ses formes**
- 2. Éradiquer la faim dans le monde, assurer la sécurité alimentaire et une alimentation appropriée pour tous, et promouvoir l'agriculture durable**
- 3. Concrétiser l'accès à une vie saine à tout âge et pour tous**
- 4. Fournir une éducation équitable et inclusive, et des opportunités de formations continues pour tous**
- 5. Parvenir à l'égalité des sexes, et à l'autonomisation des filles et des femmes partout dans le monde**
- 6. Assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, pour un monde plus juste et équitable**
- 7. Assurer l'accès à l'énergie moderne durable, fiable et abordable pour tous**
- 8. Promouvoir une croissance économique solide, inclusive et durable, et un emploi décent pour tous**
- 9. Promouvoir une industrialisation durable**
- 10. Réduire les inégalités entre les nations**
- 11. Construire des villes et des structures d'habitat durables, sécurisées et inclusives**
- 12. Promouvoir les modèles de consommation et de production durables**
- 13. Promouvoir les actions destinées à résoudre le changement climatique à tous les niveaux**
- 14. Parvenir à une conservation et une exploitation durable des ressources maritimes et océaniques**
- 15. Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres, et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**
- 16. Instaurer des sociétés inclusives et pacifiques, l'état droit, et des institutions capables et efficaces**
- 17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et les partenariats internationaux pour le développement durable**

Objectif proposé 1. Éradiquer la pauvreté dans le monde sous toutes ses formes

- 1.1 D'ici 2030, réduire l'extrême pauvreté en réduisant à zéro le nombre d'individus vivant en dessous du seuil de 1.25 \$ par jour
- 1.2 D'ici 2030, réduire au minimum à x% le nombre d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté national
- 1.3 D'ici 2030, assurer la mise en œuvre complète de mesures de protection sociale appropriées, incluant les socles de protection sociale, avec une attention particulière sur la couverture des personnes les plus démunies et les plus marginalisées, se trouvant dans une situation de vulnérabilité.
- 1.4 D'ici 2030, parvenir à un accès équitable à des opportunités d'emploi productif et de travail décent sans discrimination, incluant les pauvres, les personnes handicapées, et toute autre personne en situation de vulnérabilité, mais aussi les femmes et les jeunes.
- 1.5 D'ici 2030, assurer le développement des opportunités pour les hommes et les femmes, incluant les droits à la propriété foncière et immobilière, et à d'autres ressources productives, et l'accès aux services de financements, avec une attention particulière sur les personnes les plus démunies et les plus marginalisées, se trouvant dans une situation de vulnérabilité.
- 1.6 D'ici 2030, renforcer les programmes d'alerte avancée et de réduction des risques liés aux catastrophes, et les capacités s'y afférant ; cela, en vue de renforcer la résilience aux catastrophes et de protéger les couches sociales défavorisées et les populations en situation de vulnérabilité contre les catastrophes naturelles et les situations de crises, incluant les événements liés au changement climatique
- 1.7 Poursuivre les actions en faveur d'une croissance économique durable et inclusive, à titre d'outil stratégique pour l'éradication de la pauvreté
- 1.8 Intégrer les mesures de conservation de la biodiversité dans les stratégies locales et nationales de développement, les processus de planification et les stratégies pour la réduction de la pauvreté

Objectif proposé 2. Éradiquer la faim dans le monde, assurer la sécurité alimentaire et une alimentation appropriée pour tous, et promouvoir l'agriculture durable

- 2.1 Éradiquer la faim dans le monde, de manière à ce que toutes les populations puissent avoir accès à une alimentation saine, appropriée et abordable durant toute l'année, d'ici 2030
- 2.2 Éradiquer la malnutrition sous toutes ses formes, incluant la sous-alimentation, les déficiences en micronutriments, l'obésité et le surpoids, avec notamment la réduction de 40% de la prévalence de retard de croissance et d'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans d'ici 2025, et l'approvisionnement des besoins nutritionnels des femmes enceintes ou allaitantes
- 2.3 D'ici 2030, accroître substantiellement la productivité et les revenus des petits producteurs de denrées alimentaires, incluant les petites exploitations familiales agricoles, les petits éleveurs et les pêcheurs, avec une attention particulière pour les femmes

Légende: PHÉNOMÉNAL BON CORRECT MÉDIOCRE INCERTAIN

- 2.4 D'ici 2030, permettre l'accès aux intrants adéquats, aux connaissances et aux ressources productives, aux services financiers et aux marchés, en particulier pour les petites exploitations agricoles familiales, les petits éleveurs et les pêcheurs, avec une attention particulière pour les femmes
- 2.5 D'ici 2030, développer des systèmes agroalimentaires plus productifs, durables, solides et efficaces, et réduire les impacts négatifs sur l'homme et sur l'environnement sans compromettre la sécurité alimentaire
- 2.6 D'ici 2030, réduire de 50% le gaspillage alimentaire au niveau des détaillants et des consommateurs
- 2.7 D'ici 2030, réduire de 50% les pertes de denrées alimentaires aux stades de la production, de l'après-récolte et tout au long de la chaîne alimentaire
- 2.8 D'ici 2030, assurer la mise en application intégrale des pratiques agricoles qui renforcent la résistance et l'adaptation aux conditions météorologiques extrêmes, à la sécheresse, au changement climatique et aux catastrophes naturelles, en particulier pour les petits exploitants agricoles.
- 2.9 D'ici 2030, parvenir à une utilisation durable et à la protection des biodiversités agricoles, à travers une meilleure utilisation, l'application des pratiques indigènes, et les connaissances locales et traditionnelles, et à travers la recherche et le développement agricoles relatifs à l'agro-biodiversité et à la diversité alimentaire
- 2.10 D'ici 2030, améliorer l'efficacité des aides alimentaires d'urgence, incluant une gestion des stocks appropriée
- 2.11 D'ici 2030, assurer la mise en place intégrale des mesures contre la volatilité excessive des prix des produits alimentaires, et assurer le bon fonctionnement des marchés

Objectif proposé 3. Concrétiser l'accès à une vie saine à tout âge et pour tous

- 3.1 D'ici 2030, réduire le taux de mortalité maternelle à moins de 40 décès sur 100 000 naissances vivantes
- 3.2 D'ici 2030, stopper la mortalité évitable néonatale, infantile et post-infantile
- 3.3 D'ici 2030, stopper la propagation du VIH//SIDA, de la tuberculose, du paludisme, et des maladies tropicales négligées
- 3.4 D'ici 2030, réduire de x% les décès prématurés dus aux maladies non-transmissibles (MNT), et les décès dus aux blessures, incluant la réduction de moitié des décès dus aux accidents de la route ; promouvoir la santé mentale et le bien-être ; et renforcer la prévention et le traitement des abus de stupéfiants
- 3.5 D'ici 2030, augmenter l'espérance de vie de x% pour tous
- 3.6 D'ici 2030, mettre en place la Couverture Sanitaire Universelle (CSU), incluant la protection contre les risques financiers, avec une attention particulière pour les populations les plus marginalisées et les personnes en situation de vulnérabilité
- 3.7 D'ici 2030, garantir la disponibilité et l'accès pour tous aux médicaments et aux vaccins essentiels, et aux technologies médicales fiables, abordables, efficaces et de qualité.

Légende: PHÉNOMÉNAL BON CORRECT MÉDIOCRE INCERTAIN

- 3.8 D'ici 2030, assurer l'accès pour tous à la santé sexuelle et reproductive
- 3.9 D'ici 2030, réduire de x% les décès et les maladies liés à la pollution de l'air intérieur et extérieur

Objectif proposé 4. Fournir une éducation équitable et inclusive, et des opportunités d'apprentissage continu pour tous

- 4.1 D'ici 2030, assurer la mise en place d'un enseignement primaire et secondaire de qualité équitable et complètement gratuit pour les filles comme pour les garçons, favorisant des résultats d'apprentissage efficaces et pertinents
- 4.2 D'ici 2030, garantir l'égalité d'accès aux enseignements supérieurs et aux formations continues, de qualité et abordable, pour tous
- 4.3 D'ici 2030, augmenter de x% la proportion d'enfants pouvant accéder et achever une éducation préscolaire de qualité et inclusive, et d'autres programmes de développement pour la petite enfance
- 4.4 Assurer l'acquisition des notions élémentaires de lecture, d'écriture et de calcul chez les enfants à l'échelle mondiale, et augmenter de x% le taux d'alphabetisation et d'acquisition des notions de calcul chez les adultes, d'ici 2030
- 4.5 D'ici 2030, augmenter de x% le nombre de jeunes et d'adultes, hommes et femmes, possédant les compétences requises pour l'emploi, incluant celles issues des formations professionnelles, les compétences techniques, scientifiques et d'ingénierie, et les compétences en TIC.
- 4.6 D'ici 2030, garantir l'accès à une éducation inclusive, au développement des compétences et aux formations professionnelles, alignés aux besoins du marché de l'emploi, pour les personnes se trouvant dans une situation vulnérable et pour les couches sociales marginalisées.
- 4.7 D'ici 2030, intégrer des connaissances et des compétences pertinentes dans les programmes d'éducation et de formation, incluant l'éducation au développement durable et la conscientisation sur la contribution de la culture au développement durable
- 4.8 D'ici 2030, faire en sorte que toutes les écoles et les autres structures d'enseignement fournissent un environnement d'éducation sain, sécurisé, inclusif et non-discriminatoire pour tous
- 4.9 D'ici 2030, améliorer la qualité de l'enseignement à travers la promotion de la formation des enseignants

Objectif proposé 5. Parvenir à l'égalité des sexes, et à l'autonomisation des filles et des femmes partout dans le monde

- 5.1 Éradiquer toutes les formes de discrimination à l'endroit des filles et des femmes
- 5.2 Éliminer toutes les formes de violences contre les filles et les femmes, en public ou en privé
- 5.3 Éliminer les pratiques préjudiciables, incluant les mariages précoces et forcés, et les mutilations génitales féminines.

Légende: PHÉNOMÉNAL BON CORRECT MÉDIOCRE INCERTAIN

- 5.4 Garantir l'égalité d'accès à une éducation de qualité, et éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux d'éducation et de formation
- 5.5 Assurer l'accès pour les femmes au plein-emploi productif, à un travail décent, ainsi qu'à l'égalité de rémunération pour un travail égal
- 5.6 Réduire et redistribuer les tâches non rémunérées et les travaux domestiques à travers le partage des responsabilités
- 5.7 Assurer l'égalité d'accès pour les femmes à la propriété des biens et au contrôle de ses biens, aux ressources naturelles ou tout autre ressource productive, et l'accès non discriminatoire aux infrastructures et aux services essentiels, incluant les services financiers et les TIC
- 5.8 Assurer une participation pleine, égale et effective des femmes aux postes de responsabilité, à tous les niveaux de décision dans les secteurs public et privé.
- 5.9 Assurer l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, et aux droits génésiques conformément au programme d'action de la CIPD.
- 5.10 Promouvoir la disponibilité des données ventilées par sexe afin d'améliorer les politiques relatives à l'égalité des sexes, incluant l'appui à une budgétisation favorisant l'égalité des sexes
- 5.11 Intégrer pleinement les hommes et les garçons dans les efforts visant à promouvoir et à asseoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles

Objectif proposé 6. Assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, pour un monde plus juste et équitable

- 6.1 D'ici 2030, concrétiser l'accès universel à une eau potable, saine et abordable, à l'hygiène et à l'assainissement adéquat
- 6.2 D'ici 2030, concrétiser l'accès universel à l'hygiène et aux structures d'assainissement, saines et abordables, incluant les lieux d'habitation, les écoles, les centres médicaux et les camps de réfugiés, avec une attention particulière sur les besoins des femmes et des filles.
- 6.3 D'ici 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant significativement la pollution, en éliminant le déversement des substances toxiques, et en améliorant la gestion du traitement des eaux usées de x%, ainsi que le recyclage et la réutilisation des eaux usées de y%
- 6.4 D'ici 2030, améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs
- 6.5 Mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau, incluant les coopérations transfrontalières
- 6.6 Assurer l'extraction et l'approvisionnement durable en eau douce, et d'ici 2020, protéger et restaurer les écosystèmes et les aquifères qui alimentent les services liés à l'eau.
- 6.7 D'ici 2030, réduire le taux de mortalité (de x%) et les pertes économiques (de y%) causées par les catastrophes liées à l'eau, naturelles ou induites par les activités humaines
- 6.8 Fournir les installations et les infrastructures adéquates, construites et naturelles, pour l'accès à l'eau potable et aux structures d'assainissement, pour l'utilisation productive des ressources en eau, et pour la limitation des impacts des catastrophes liées à l'eau

Légende: PHÉNOMÉNAL BON CORRECT MÉDIOCRE INCERTAIN

Objectif proposé 7. Garantir l'accès à l'énergie moderne durable, fiable et abordable pour tous

- 7.1 D'ici 2030, garantir l'accès universel aux services énergétiques modernes durables
- 7.2 Doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial d'ici 2030
- 7.3 Doubler le taux global d'efficacité énergétique
- 7.4 D'ici 2030, augmenter globalement de x% la part des technologies d'énergie propre, incluant les foyers de cuisson avancés utilisant la biomasse durable
- 7.5 D'ici 2030, supprimer progressivement les subventions inefficaces aux énergies fossiles qui encouragent la surconsommation et le gaspillage d'énergie, avec des solutions visant à sécuriser l'approvisionnement en énergie abordable des populations les plus défavorisées
- 7.6 D'ici 2030, étendre et moderniser de façon appropriée les infrastructures, la transmission, et la distribution des services d'énergies modernes et renouvelables, en vue entre autres de doubler l'approvisionnement en énergie primaire par habitant dans les pays les moins avancés (PMA)

Objectif proposé 8. Promouvoir une croissance économique durable, inclusive et soutenue, et un emploi décent pour tous

- 8.1 Maintenir la croissance économique par habitant d'au moins x% par an (x étant fixé proportionnellement suivant les contextes nationaux de chaque pays)
- 8.2 Maintenir la croissance des revenus en-dessous de 40% de l'échelle de répartition des revenus de chaque pays, afin de réduire les inégalités de revenus d'ici 2030
- 8.3 D'ici 2030, promouvoir le plein-emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les jeunes et les personnes handicapées
- 8.4 D'ici 2020, réduire de moitié le nombre de jeunes n'ayant pas accès à l'emploi, à l'éducation ni aux formations
- 8.5 Créer un environnement macroéconomique sain avec des politiques fiscales et monétaires fortes
- 8.6 Créer un environnement favorable aux activités commerciales avec des politiques et des institutions nationales solides, orientées vers la promotion de l'investissement et de la compétitivité
- 8.7 Créer des mesures d'encouragement pour le développement du tourisme durable, en tenant compte de la participation des communautés locales, ainsi que de la culture et des produits locaux
- 8.8 Créer des conditions favorables à l'augmentation de la croissance des petites et moyennes entreprises (PME), à travers des politiques encourageant l'entrepreneuriat, la création et l'innovation, et l'amélioration de l'accès aux marchés et aux services financiers
- 8.9 Accroître la part des secteurs et des activités à forte productivité dans le domaine de l'économie, et renforcer les capacités de production de tous les pays à travers

Légende: PHÉNOMÉNAL BON CORRECT MÉDIOCRE INCERTAIN

- la modernisation des technologies utilisées, l'amélioration de la valeur ajoutée et la diversification des produits, avec une attention particulière pour les pays les moins avancés (PMA)
- 8.10 Promouvoir l'efficacité des ressources des activités économiques, incluant des chaînes d'approvisionnement durables, suivant les contextes et les capacités de chaque pays
- 8.11 Promouvoir le développement d'infrastructures de qualité, durables, fiables et résistantes pour le transport, l'approvisionnement en eau et en énergie, et les services de communications, notamment dans les pays en voie de développement, et en particulier dans les zones rurales et les zones urbaines défavorisées
- 8.12 Améliorer les infrastructures régionales et transfrontalières afin de promouvoir une intégration économique régionale efficiente et faciliter le commerce régional
- 8.13 Mettre un terme au travail des enfants d'ici 2030, protéger les droits de tous les travailleurs de manière à leur assurer un environnement de travail sain et sécurisé, incluant les travailleurs migrants et les salariés en situation d'emploi précaire
- 8.14 Promouvoir la formalisation des activités et des emplois du secteur informel
- 8.15 D'ici 2030, réduire les coûts globaux des processus de migrations, et limiter les coûts de transaction des envois de fond
- 8.16 Explorer les possibilités d'extension des systèmes de la comptabilisation du capital au-delà du PIB, incluant le capital social, humain et environnemental.

Objectif proposé 9. Promouvoir une industrialisation durable

- 9.1 Concrétiser la transformation structurelle des économies à travers un accroissement progressif des niveaux de productivité dans tous les secteurs d'activité
- 9.2 Respecter les marges d'actions politiques et les contextes nationaux de chaque pays pour le développement industriel, notamment dans les pays en voie de développement
- 9.3 Garantir un environnement politique favorable au développement industriel, en encourageant l'entrepreneuriat industriel et la création d'entreprise, y compris les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME)
- 9.4 Accroître de façon significative la part du secteur industriel dans le marché de l'emploi et sur le PIB, en concordance avec les stratégies nationales de chaque pays, et doubler notamment la part du secteur industriel dans les pays les moins avancés (PMA) d'ici 2030
- 9.5 Accroître la diversification des activités industrielles dans les pays en voie de développement à travers l'amélioration des traitements locaux des produits de base et des produits de consommation courante, et à travers de nouveaux produits.
- 9.6 Soutenir l'intégration à l'échelle régionale et mondiale des entreprises industrielles des pays en voie de développement, notamment celles des pays d'Afrique et des pays les moins avancés (PMA)
- 9.7 Créer des emplois décents dans le secteur industriel, et promouvoir un développement industriel générateur d'emplois

Légende: PHÉNOMÉNAL BON CORRECT MÉDIOCRE INCERTAIN

- 9.8 Promouvoir la recherche, le développement et l'innovation dans le secteur industriel, incluant l'augmentation de x% du ratio de salariés travaillant dans la R&D sur une échelle d'1 million d'individus, ainsi que l'augmentation de y% de la part des dépenses consacrées à la R&D sur le PIB.
- 9.9 Moderniser les capacités technologiques des secteurs industriels dans les pays en voie de développement, incluant les pays à revenu intermédiaire, et améliorer l'efficacité des ressources industrielles en accélérant le développement, le transfert et l'adoption des technologies et des processus respectueux de l'environnement
- 9.10 Promouvoir le développement local des technologies et encourager les innovations locales dans les pays en voie de développement
- 9.11 D'ici 2030, rénover x% les structures des industries existantes avec des technologies plus propres et des processus d'industrialisation respectueux de l'environnement, en vue d'améliorer la consommation d'énergie (de x%) et l'efficacité des ressources (de y%), à travers une mobilisation effective de tous les pays, initiée par les pays développés et suivie par les pays en voie de développement avec une évolution similaire tenant compte de leurs besoins et de leurs capacités respectifs pour leur développement
- 9.12 Garantir l'accessibilité des services de crédits et de financements pour les petits producteurs industriels

Objectif proposé 10. Réduire les inégalités entre les nations

Réduire les inégalités existant entre les groupes sociaux au sein des pays :

- 10.1 D'ici 2030, éliminer les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires
- 10.2 Parvenir à et maintenir une croissance de revenus en-dessous de 40% de la population, supérieure à la moyenne nationale, d'ici 2030
- 10.3 D'ici 2030, réduire les inégalités existant entre les groupes sociaux en matière d'opportunités et de résultats, incluant les inégalités économiques, sociales et environnementales
- 10.4 Inverser la baisse de la part des revenus du travail dans le PIB, dans les contextes où cela s'avère nécessaire
- 10.5 Autonomiser les couches sociales défavorisées, les populations marginalisées et les populations en situation de vulnérabilité – y compris les populations autochtones, les femmes, les populations minoritaires, les immigrants, les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants et les jeunes – et promouvoir leur intégration sociale et économique
- 10.6 Respecter et promouvoir la diversité culturelle
- 10.7 Garantir la disponibilité de données ventilées de qualité et mises à jour afin d'assurer le contrôle des évolutions des groupes marginalisés et des populations en situation de vulnérabilité

Actions internationales pour réduire les inégalités entre les nations :

- 10.8 Établir des mesures à l'échelle mondiale pour réduire les inégalités entre les nations
- 10.9 Promouvoir des institutions fortes, à travers l'adoption des réformes visant à accroître la participation effective et démocratique des pays en voie de développement au sein des institutions financières internationales (IFI)
- 10.10 Améliorer les régulations des institutions et des marchés financiers à l'échelle mondiale, et renforcer leur mise en application
- 10.11 Faciliter la mobilité internationale des travailleurs, tout en limitant la fuite des cerveaux
- 10.12 Aider les pays en voie de développement pour leur permettre d'atteindre la viabilité à long terme de leurs dettes à travers des mesures encourageant les financements par emprunt, l'allègement des dettes, et la restructuration des dettes

Objectif proposé 11. Construire des villes et des structures d'habitat durables, sécurisées et inclusives

- 11.1 D'ici 2030, garantir l'accès universel à un logement et à des services de base adéquats et abordables, et mettre fin aux conditions de vie insalubres dans le monde entier
- 11.2 D'ici 2030, assurer l'accès à des moyens de transport abordables, sécurisés et durables pour tous, favoriser l'expansion des transports publics, et améliorer la sécurité routière
- 11.3 Améliorer les capacités de gestion et de planification durables et intégrées des établissements humains pour tous, notamment dans les pays en voie de développement.
- 11.4 Renforcer les liens socio-économiques positifs entre les zones urbaines, périurbaines et rurales
- 11.5 D'ici 2030, réduire les impacts environnementaux des villes, et améliorer la qualité de l'environnement dans les villes
- 11.6 D'ici 2020, augmenter de x% le nombre d'établissements humains adoptant et appliquant les mesures et les programmes visant à renforcer leur résilience et leur adaptation au changement climatique et aux catastrophes naturelles
- 11.7 Améliorer la cohésion sociale et la sécurité des personnes, et garantir l'accès universel à des espaces publics inclusifs et sécurisés
- 11.8 D'ici 2030, s'assurer que les villes soient accessibles et offrent des possibilités aux personnes handicapées
- 11.9 Protéger et sauvegarder le patrimoine culturel et naturel mondial

Objectif proposé 12. Promouvoir les modèles de consommation et de production durables

- 12.1 Mise en œuvre avec une échéance précise du Plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables (CPD)
- 12.2 D'ici 2030, concrétiser la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles pour améliorer le bien-être humain dans la limite de la capacité de charge des écosystèmes
- 12.3 Améliorer de façon significative l'efficacité des ressources des activités économiques et dissocier la croissance économique à la dégradation de l'environnement, à travers une mobilisation effective de tous les pays, initiée par les pays développés et suivie par les pays en voie de développement avec une évolution similaire tenant compte de leurs besoins et de leurs capacités respectifs pour leur développement
- 12.4 Promouvoir une gestion saine des déchets chimiques et à risques conformément aux accords-cadres internationaux qui s'y rattachent, et d'ici 2030, réduire de façon significative les rejets de déchets chimiques et à risques dans l'air, l'eau et les sols.
- 12.5 D'ici 2030, réduire le ratio par habitant de production de déchets de x%, par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets
- 12.6 D'ici 2030, réduire au moins de moitié le ratio par habitant du gaspillage alimentaire au niveau des détaillants et des consommateurs, notamment dans les pays développés et les pays ayant un taux élevé de gaspillage alimentaire
- 12.7 D'ici 2030, redoubler les efforts pour créer une culture de modes de vies durables, à travers l'éducation, la sensibilisation, les informations sur le caractère durable des produits et des services, les mesures et les incitations
- 12.8 D'ici 2020, créer des incitations économiques et des capacités scientifiques et technologiques, destinées à permettre et à promouvoir l'économie circulaire et les modes de consommation durables
- 12.9 D'ici 2030, augmenter de x% le nombre d'entreprises – notamment les grandes entreprises et les entreprises cotées en bourses – s'acquittant de leurs responsabilités sociales et environnementales
- 12.10 D'ici 2030, accroître le taux d'intégration des principes du développement durables dans les pratiques des acteurs du secteur privé, incluant les chaînes d'approvisionnement, en tenant dûment compte des besoins en matière de capacité et des contextes respectifs des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME)
- 12.11 D'ici 2030, augmenter la part des services et des produits durables dans les marchés et les services publics à travers des processus de passation compétitifs et transparents

Objectif proposé 13. Promouvoir les actions destinées à résoudre le changement climatique à tous les niveaux

- 13.1 Maintenir l'élévation de la température moyenne de la planète à moins de x°C conformément aux accords internationaux
- 13.2 Renforcer les capacités de résilience et d'adaptation aux risques associés au changement climatique dans les pays vulnérables
- 13.3 D'ici 20xx, intégrer l'adaptation au changement climatique ainsi que des stratégies de limitation dans les programmes de développement et les stratégies pour la réduction de la pauvreté
- 13.4 D'ici 20xx, introduire des outils et des incitations en faveur des investissements dans les solutions à faibles émissions de carbone, dans tous les secteurs concernés
- 13.5 Améliorer l'éducation, la sensibilisation ainsi que les capacités humaines et institutionnelles sur réduction des impacts du changement climatiques et les systèmes d'alerte précoce

Objectif proposé 14. Parvenir à une conservation et une exploitation durable des ressources maritimes et océaniques

- 14.1 D'ici 2030, réduire toutes les formes de pollution marine, incluant les activités terrestres
- 14.2 D'ici 2030, gérer, restaurer et protéger durablement les écosystèmes marines contre les dégradations, incluant le renforcement de leur résilience ainsi que des mesures appropriées de soutien aux recherches scientifiques
- 14.3 Résoudre et prévenir l'acidification des océans
- 14.4 D'ici 2020, réguler efficacement l'exploitation des océans, et mettre fin à la surpêche afin d'amener d'ici 2030 les stocks de poissons à un niveau écologiquement viable, susceptible de produire un rendement maximal durable
- 14.5 Soutenir les petites exploitations durables de pêche et d'aquaculture, en fournissant aux pêcheurs artisanaux et aux petites exploitations un accès équitable aux marchés de la filière pêche
- 14.6 Assurer la mise en application des régimes existants de gestion des océans, régionaux et internationaux, par leurs cosignataires
- 14.7 D'ici 2020, enrayer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et les pratiques de pêches destructrices
- 14.8 D'ici 2020, conserver au moins 10% des zones marines et côtières, à travers l'instauration et la gestion efficace d'aires protégées, conformément aux lois internationales, et à la des meilleures informations scientifiques disponibles

- 14.9 D'ici 2020, éliminer les subventions qui contribuent à la surcapacité des flottes de pêche et à la surpêche, et s'abstenir d'octroyer de nouvelles subventions de ce genre, en tenant compte des besoins des pays en voie de développement, et notamment les pays les moins avancés (PMA) et les petits états insulaires en développement (PEID)
- 14.10 D'ici 2030, augmenter les retombées économiques des pays les moins avancés (PMA) et des petits états insulaires en développement (PEID) provenant du développement durable des ressources côtières et marines placées sous leurs juridictions
- 14.11 Mettre en place la gestion intégrée et participative des zones côtières afin d'améliorer la résilience des écosystèmes côtiers

Objectif proposé 15. Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres, et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- 15.1 D'ici 2020, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
- 15.2 D'ici 2020, garantir la conservation et une utilisation durable des écosystèmes, avec une attention particulière pour les zones humides, incluant la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés
- 15.3 Préserver la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux domestiques et d'élevage, et de leurs parents sauvages, à travers une coopération efficace des institutions
- 15.4 D'ici 2030, assurer la mise en œuvre de la gestion de tous les types d'écosystèmes forestiers et montagneux
- 15.5 D'ici 2030, inverser la tendance au recul du couvert forestier mondial, améliorer la couverture forestière, et augmenter le taux de reforestation de x%, en instaurant notamment des mesures incitatives au profit des pays en voie de développement
- 15.6 D'ici 2030, stopper et prévenir la dégradation des terres, restaurer les terres affectées par la sécheresse et la désertification, et améliorer la productivité des terres et la qualité des sols
- 15.7 Assurer une répartition juste et équitable des bénéfices générés par l'utilisation des ressources génétiques
- 15.8 Mettre fin au braconnage et au trafic des espèces menacées, et freiner la demande et l'offre pour les produits illicites issus de la faune ou de la flore sauvage

- 15.9 **Instaurer des mesures pour prévenir l'introduction des espèces étrangères envahissantes et réduire leurs impacts sur les écosystèmes terrestres et aquatiques, et d'ici 2020, maîtriser et éliminer les espèces envahissantes prioritaires**
- 15.10 Assurer l'application du principe de consentement préalable, libre et éclairé des populations autochtones et des communautés locales sur la prise de décision et la gestion des ressources naturelles, et promouvoir l'utilisation de leur savoir traditionnel
- 15.11 **Intégrer les valeurs des ressources naturelles et de la biodiversité dans la planification, les processus de développement et les comptes locaux et nationaux**

Objectif proposé 16. Instaurer des sociétés inclusives et pacifiques, l'état droit, et des institutions compétentes

Favoriser la création de sociétés pacifiques et inclusives :

- 16.1 Réduire les niveaux de violence et le taux de mortalité découlant de la violence de x%
- 16.2 D'ici 2030, mettre un terme aux abus et aux violences perpétrés sur les enfants, et à l'exploitation des enfants
- 16.3 **D'ici 2030, réduire de x% les flux financiers illicites,** et réduire le blanchiment d'argent et toutes les autres formes de crime organisé, incluant le trafic humain et le commerce illicite des armes, des drogues et des espèces sauvages
- 16.4 D'ici 2030, accroître la prévalence de la prise de décision représentative, participative et inclusive, en prenant en considération les intérêts des générations présentes et futures
- 16.5 D'ici 2020, renforcer les capacités des entités administratives infranationales et locales pour encourager la construction de sociétés pacifiques et inclusives
- 16.6 **Forger l'unité dans la diversité à travers des pratiques et des mécanismes démocratiques à l'échelle locale, nationale et internationale**
- 16.7 D'ici 2020, promouvoir l'information et l'éducation sur la culture de la non-violence
- 16.8 Renforcer les mécanismes pour une résolution formelle ou informelle des conflits à tous les niveaux
- 16.9 Réduire le nombre de réfugiés et de déplacés internes
- 16.10 Renforcer les compétences, le professionnalisme, la redevabilité des forces de sécurité, de la police et de la justice

État de droit et institutions compétentes :

- 16.11 Développer des institutions publiques compétentes, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.12 D'ici 2030, assurer l'égalité d'accès à des systèmes judiciaires indépendants, réactifs et compétents, qui respectent les droits inhérents à une procédure équitable ; et assurer l'égalité d'accès à l'aide juridictionnelle
- 16.13 D'ici 2020, fournir des services publics pour tous, incluant l'identité juridique et l'enregistrement des naissances
- 16.14 D'ici 2020, améliorer l'accès public à l'information et aux données gouvernementales, incluant les informations sur la gestion des finances publiques, les marchés publics, et la mise en œuvre des programmes nationaux de développement
- 16.15 D'ici 2030, s'assurer que toutes les lois soient rendues publiques et accessibles à tous
- 16.16 D'ici 2030, instaurer et mettre en œuvre des régimes compétents, capables de réduire la corruption sous toutes ses formes et de rendre des comptes sur ces activités
- 16.17. Promouvoir la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de la presse

Objectif proposé 17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et les partenariats internationaux pour le développement durable

Objectif proposé 1. Éradiquer la pauvreté dans le monde sous toutes ses formes

- 17.1 Développer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, ciblés et efficaces, dans les pays en voie de développement en appui aux programmes nationaux de mise en œuvre des objectifs de développement durable
- 17.2 Concrétiser en temps voulu l'accès en franchise de droits de douane et de quotas sur une base durable dans les pays les moins avancés (PMA), conformément aux décisions de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et au programme d'action d'Istanbul
- 17.3 Les pays développés concrétisent la mise en œuvre des engagements en matière d'Aide Publique au Développement (APD) pour fournir 0.7% de leur revenu national brut aux pays en voie de développement (RNB) à titre d'APD, sur lequel 0.15 à 0.20% seront alloués aux pays les moins avancés (PMA), sur un calendrier convenu à la base des principes internationalement reconnus
- 17.4 Orienter les APD et encourager les flux financiers vers les états qui en ont le plus besoin, en particulier les pays d'Afrique, les PMA, les PEID, les PDSL, et les états vulnérables
- 17.5 S'assurer que les pays en voie de développement bénéficient d'un espace politique adéquat au sein des organisations internationales, afin de permettre aux pays développés d'instaurer et de mettre en œuvre leurs politiques pour l'éradication de la pauvreté et pour le développement durable
- 17.6 Soutenir les partenariats élargis impliquant plusieurs intervenants, incluant la société civile, le secteur privé, et les différents niveaux d'administration, qui mobilise à la fois la connaissance, l'expertise, les technologies et les ressources financières afin d'aider à la réalisation du développement durable, en particulier dans les pays en voie de développement

Légende: PHÉNOMÉNAL BON CORRECT MÉDIOCRE INCERTAIN

Objectif proposé 2. Éradiquer la faim dans le monde, assurer la sécurité alimentaire et une alimentation appropriée pour tous, et promouvoir l'agriculture durable

- 17.7 Réduire les distortions induites par le commerce international, incluant la suppression progressive de toutes les formes de subventions à l'exportation de produits agricoles dans les meilleurs délais, conformément à l'objectif établi par les Ministres de l'OMC dans la Déclaration Ministérielle adoptée à Hong Kong en 2015
- 17.8 Améliorer la régulation des institutions et des marchés financiers – incluant notamment le marché des produits alimentaires de base – par une mise en application renforcée, afin d'assurer la stabilité financière mondiale et de freiner la volatilité des cours des denrées alimentaires
- 17.9 Augmenter les investissements dans les infrastructures rurales, la recherche agronomique, le développement des technologies, les institutions et le renforcement des capacités dans les pays en voie de développement afin d'améliorer leurs capacités de production agricole, et en particulier dans les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires

Objectif proposé 3. Concrétiser l'accès à une vie saine à tout âge et pour tous

- 17.10 Renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac dans tous les pays qui ont ratifié la convention, et exhorter les pays qui ne ont pas encore signée cette convention à la ratifier et à la mettre en œuvre
- 17.11 Soutenir la recherche et le développement sur les vaccins et les médicaments contre les maladies transmissibles qui affectent les pays en voie de développement
- 17.12 Fournir, en coopération avec les industries pharmaceutiques, l'accès à des médicaments essentiels abordables dans les pays en voie de développement, et soutenir l'usage de la flexibilité sur les ADPIC dans ces pays
- 17.13 Augmenter d'ici 2030 le taux de recrutement, ainsi que le développement, la formation, et le maintien en poste des personnels de santé (de x%) et des enseignants (de y%) dans les pays en voie de développement, et plus particulièrement dans les pays les moins avancés (PMA)
- 17.14 Accroître les capacités pour le système d'alerte précoce, la réduction des risques et la gestion des risques sanitaires à l'échelle nationale et mondiale

Objectif proposé 4. Fournir une éducation équitable et inclusive, et des opportunités d'apprentissage continu pour tous

- 17.15 D'ici 2020, augmenter de x% le nombre de bourses octroyées aux étudiants dans les pays en voie de développement afin de leur permettre de s'inscrire dans les programmes d'études supérieures dans les pays développés ou dans d'autres pays en voie de développement, en mettant plus particulièrement l'accent sur la science, l'ingénierie, la santé, l'économie, la finance, la gestion et le développement durable

Légende: PHÉNOMÉNAL BON CORRECT MÉDIOCRE INCERTAIN

Objectif proposé 5. Parvenir à l'égalité des sexes, et à l'autonomisation des filles et des femmes partout dans le monde

- 17.6 D'ici 2030, assurer l'accès universel aux TIC pour les hommes et les femmes, notamment pour promouvoir d'autonomisation des femmes
- 17.7 Augmenter les services et les ressources financières à travers tous les secteurs pour parvenir à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, et au plein respect et à la jouissance effective des droits de l'homme pour les femmes et les filles

Objectif proposé 6. Assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, pour un monde plus juste et équitable

- 17.8 Élargir la coopération et l'aide internationale sur les technologies relatives à l'eau et à l'assainissement, incluant les technologies pour la collecte de l'eau, le traitement des eaux usées, et le recyclage et la réutilisation.

Objectif proposé 7. Garantir l'accès à l'énergie moderne durable, fiable et abordable pour tous

- 17.19 Améliorer la coopération internationale pour faciliter l'accès aux technologies d'énergies propres dans les pays en voie de développement, à travers des partenariats appropriés
- 17.20 Encourager l'investissement dans les secteurs public et privé, et notamment les partenariats public-privé, sur les infrastructures des services énergétiques et les technologies d'énergie plus propres

Objectif proposé 8. Promouvoir une croissance économique durable, inclusive et soutenue, et un emploi décent pour tous

- 17.21 Améliorer la coordination des politiques macroéconomiques internationales et accroître la cohérence des politiques en vue de soutenir le développement durable
- 17.22 Promouvoir un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles, équitable et non-discriminatoire, en conformité avec le mandat sur l'agriculture, les services, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles du Cycle de Doha, et mettant en œuvre les résultats de la Déclaration ministérielle de Bali de l'Organisation Mondiale du Commerce
- 17.23 Assurer la conclusion rapide d'un résultat ambitieux, équilibré, complet et axé sur le développement sur le programme de développement du cycle de Doha
- 17.24 Améliorer l'accès aux marchés pour l'agriculture, la pêche, et les exportations industrielles pour les pays en voie de développement, en particulier pour les pays d'Afrique, les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL), et les des petits états insulaires en développement (PEID), en vue de la part de leurs exportations dans le marché mondial
- 17.25 Améliorer l'aide au renforcement des capacités liées au commerce des pays en voie de développement, incluant l'aide visant à renforcer leurs capacités à se conformer aux standards et aux réglementations des marchés des produits, et renforcer les initiatives relatives à l'Aide pour le commerce à travers le Cadre intégré renforcé (CIR)

Légende: PHÉNOMÉNAL BON CORRECT MÉDIOCRE INCERTAIN

- 17.26 Promouvoir la collaboration régionale et internationale sur et l'accès à la science, la technologie, l'innovation, la recherche et l'échange des connaissances, incluant la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire
- 17.27 Mobiliser des ressources financières internationales supplémentaires pour le développement, provenant de multiples sources
- 17.28 Renforcer la mobilisation des ressources internes des pays en voie de développement, en fournissant une aide internationale pour améliorer la transparence sur le recouvrement des impôts, sur les recettes fiscales et sur les revenus générés par les ressources naturelles
- 17.29 Faciliter les investissements sur les infrastructures des pays en voie de développement, dont notamment les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires, les infrastructures nécessaires à l'approvisionnement et au traitement de l'eau, et les infrastructures des TIC
- 17.30 D'ici 2030, assurer l'introduction progressive par les états de mesures de progression plus élargies, incluant d'autres indicateurs en plus du PIB, dans leurs systèmes de comptabilité nationale, avec une aide au renforcement des capacités statistiques dans les pays en voie de développement

Objectif proposé 9. Promouvoir une industrialisation durable

- 17.31 Promouvoir le transfert et la diffusion des technologies propres et respectueuses de l'environnement dans les pays en voie de développement, à travers la mise en œuvre éventuelle du mécanisme de facilitation de la technologie de l'ONU, et encourager le recours à la flexibilité sur les ADPIC
- 17.32 Assurer l'opérationnalisation de la Banque des technologies et du Mécanisme de renforcement des capacités dans le domaine de la science, des technologies et de l'innovation (STI) consacrés aux pays les moins avancés (PMA) d'ici 2017
- 17.33 Renforcer les capacités dans le domaine de la science, des technologies et de l'innovation dans les pays en voie de développement, incluant la conduite de recherches et d'évaluation sur la technologie, le développement et l'adaptation des technologies propres et respectueuses de l'environnement

Objectif proposé 10. Réduire les inégalités entre les nations

- 17.34 Réduire de 5% les coûts de transaction des envois de fond effectués par les travailleurs migrants, incluant les coûts administratifs et réglementaires
- 17.35 Améliorer la coopération mondiale afin de faciliter la mobilité des travailleurs et la mise en place de migrations structurées, sécurisées et responsables, à travers la mise en place de migrations planifiée et gérée qui favorise la contribution des travailleurs au développement durable
- 17.36 D'ici 2020, renforcer substantiellement les capacités pour réaliser la collecte de données et des analyses statistiques pertinentes sur le développement durable, en mettant l'accent sur la production de données ventilées, de qualité et mises à jour, selon les cas, par revenu, sexe, âge, race, ethnie, et localisation urbaine/rurale

Légende: PHÉNOMÉNAL BON CORRECT MÉDIOCRE INCERTAIN

Objectif proposé 11. Construire des villes et des structures d'habitat durables, sécurisées et inclusives

- 17.37 Fournir une aide financière et technique aux pays les moins avancés pour la construction des infrastructures urbaines, incluant les structures de communication, d'assainissement, de gestion des déchets, de recyclage et d'autres services de base

Objectif proposé 12. Promouvoir les modèles de consommation et de production durables

- 17.38 Améliorer la coopération internationale avec l'initiation par les pays développés de la mise en œuvre des modèles de production et de consommation durables, et le renforcement des capacités scientifiques et techniques des pays en voie de développement pour progresser vers ces modèles
- 17.39 Instaurer et appliquer de manière efficiente les codes de conduite multilatéraux des coopérations multinationales afin de garantir la responsabilité et la redevabilité sociale et environnementale

Objectif proposé 13. Promouvoir les actions destinées à résoudre le changement climatique à tous les niveaux

- 17.40 Assurer l'opérationnalisation du Fonds vert pour le climat dans les meilleurs délais

Objectif proposé 14. Parvenir à une conservation et une exploitation durable des ressources maritimes et océaniques

- 17.41 Accroître les connaissances scientifiques, et développer les capacités et les infrastructures de recherche afin d'améliorer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en voie de développement, en particulier des PMA et des PEID

Objectif proposé 15. Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres, et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif proposé 16. Instaurer des sociétés inclusives et pacifiques, l'état droit, et des institutions compétentes

- 17.42 Tous les états devraient agir suivant les dispositions des accords internationaux s'y afférant
- 17.43 Assurer la mise en place de suivi et de rapports périodiques sur les évolutions des objectifs de développement durable dans un cadre de responsabilité partagée, incluant les moyens de mise en œuvre, le partenariat global entre les États Membres, et les initiatives et les partenariats impliquant plusieurs intervenants

- 17.44 Promouvoir des institutions internationales fortes, à travers la conclusion des réformes pour augmenter la participation effective et démocratique des pays développés au sein des institutions financières internationales
- 17.45 Coopérer à l'échelle mondiale dans le but de réduire les évasions fiscales
- 17.46 Coopérer à l'échelle mondiale dans le but de réduire les flux et les transferts illicites de capitaux, récupérer les avoirs détournés et les restituer à leur pays d'origine

Objectif proposé 1. Éradiquer la pauvreté dans le monde sous toutes ses formes

1.1 D'ici 2030, réduire l'extrême pauvreté en réduisant à zéro le nombre d'individus vivant en dessous du seuil de 1.25 \$ par jour

ÉVALUATION : MÉDIOCRE (IRRÉALISTE), tel que formulé. Mais cet objectif peut être élargi et **BON**. Les résultats, basés sur des taux de croissance historiques et la répartition des richesses dans les pays dont les habitants vivent dans une pauvreté extrême (Yoshia et al, 2014 ; Chandy, Ledlie and Penciakova, 2013 ; Ravallion, 2013 ; Karver, Kenny and Sumner, 2011) suggèrent que la réduction de l'extrême pauvreté ne progressera pas aussi rapidement qu'elle l'a fait de 1990 à nos jours. En outre, les politiques précédentes visaient à aider les populations en marge du seuil d'extrême pauvreté et, en tant que telles, ne permettront plus un progrès soutenu contre la pauvreté extrême. À titre d'exemple, il est prouvé qu'en Ouganda, une éducation primaire minimale de cinq ans aide les individus à sortir de l'extrême pauvreté. Dans l'avenir, il sera cependant plus difficile (et plus coûteux) qu'auparavant de cibler et de soutenir ceux qui n'auront pas bénéficié d'un minimum d'éducation primaire.

En outre, les populations les plus démunies ne sont pas toujours celles des pays les plus pauvres. Dans les pays dont le taux de pauvreté générale a considérablement diminué, les différences sont généralement dues à des contextes géographiques ou ethniques. L'élasticité de la croissance de la pauvreté diminue fortement quand les pays passent d'un taux de pauvreté généralisée à un taux de pauvreté beaucoup plus faible, ce qui nécessite la mise en œuvre d'autres outils. Ceci fait du processus de réduction de la pauvreté non seulement une question économique, mais aussi une question socio-économique, voire politique.

Nonobstant les coûts, les bénéfices résultant de la réduction de la pauvreté sont importants à la fois pour les individus concernés et pour la société dans son ensemble. Par exemple, l'augmentation des richesses dans une société donnée entraîne une amélioration de la santé et une baisse de la criminalité pour les populations concernées.

Meilleure formulation : D'ici 2030, réduire à 3% le nombre d'individus vivant en dessous du seuil de 1.25 \$ par jour (PPA)

1.2 D'ici 2030, réduire au minimum à x% le nombre d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté nationale

ÉVALUATION : CORRECT pour une réduction de ~50% du nombre d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté nationale, mais « **INCERTAIN** » voire « **MÉDIOCRE** » si les objectifs à atteindre sont plus importants. Pour les individus vivant à la limite du seuil de pauvreté nationale, les coûts sont relativement peu élevés comparés aux bénéfices. Cependant, chercher à obtenir d'importantes réductions des seuils de pauvreté nationaux pourrait s'avérer plus coûteux, sans bénéfices économiques garantis.

Cet objectif soulève une autre question : celle de la fixation des seuils de pauvreté nationaux qui varient d'un pays à l'autre. Il est donc difficile de savoir précisément comment répartir les efforts de réduction de la pauvreté. Si dans un pays X, le pourcentage de population vivant en dessous du seuil national de pauvreté est plus important que dans un pays Y, on ne peut affirmer pour autant que la population de X est plus pauvre. La différence pourrait en partie résulter de différentes définitions des seuils de pauvreté nationaux.

Meilleure formulation : D'ici 2030, réduire au minimum à x% le nombre d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté nationale « sur la base d'une méthodologie standardisée, cohérente au niveau international, pour fixer les seuils de pauvreté ».

1.3 D'ici 2030, assurer la mise en œuvre complète de mesures de protection sociale appropriées, incluant les socles de protection sociale, avec une attention particulière sur la couverture des personnes les plus démunies et les plus marginalisées, se trouvant dans une situation de vulnérabilité

ÉVALUATION : MÉDIOCRE – L'introduction d'un socle de protection sociale est un objectif louable mais difficile à mettre en œuvre (bien ciblé et à faible coût). En outre, les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une protection sociale complète sont importantes et risquent de créer des taux marginaux effectifs d'imposition très élevés pour les pauvres (pouvant atteindre 100%) et constituer un obstacle à l'augmentation des revenus. En outre, des études prenant en compte les effets sur l'équilibre général, dans son ensemble, de la protection sociale et des transferts monétaires, ont révélé que des conséquences involontaires peuvent nuire à des groupes non-ciblés, soit parce que les prix locaux sont plus élevés (Lehmann, 2013), soit parce qu'une protection sociale élargie aura un impact sur le choix d'emplois, débouchant sur un plus grand nombre d'emplois informels (Camacho et al, 2013).

1.4 D'ici 2030, parvenir à un accès équitable à des opportunités d'emploi productif et de travail décent sans discrimination, incluant les pauvres, les personnes handicapées, et toute autre personne en situation de vulnérabilité, mais aussi les femmes et les jeunes.

ÉVALUATION : Dépend du groupe social concerné. Améliorer l'accès à l'emploi productif pour les pauvres est un objectif **CORRECT**. L'emploi jouera probablement un rôle dans les futurs efforts de réduction de la pauvreté. Encourager la participation des femmes à la population active offre des avantages **PHÉNOMÉNAUX** en matière de coûts. Il existe des preuves convaincantes que l'essor incroyable de certaines économies asiatiques résulte de politiques peu coûteuses qui ont permis et incité les femmes à travailler. Une stratégie visant à promouvoir l'emploi des jeunes et des personnes handicapées est évaluée comme **INCERTAINE** parce que sa mise en œuvre n'est pas précisée.

Meilleure formulation : D'ici 2030, réduire les obstacles à un emploi productif pour les femmes

1.5 D'ici 2030, assurer le développement des opportunités pour les hommes et les femmes, incluant les droits à la propriété foncière et immobilière, et à d'autres ressources productives, et l'accès aux services de financements, avec une attention particulière sur les personnes les plus démunies et les plus marginalisées, se trouvant dans une situation de vulnérabilité.

ÉVALUATION : BON – Même si les coûts ne sont pas négligeables, des avantages personnels importants résultent de l'augmentation des opportunités économiques pour des catégories marginalisées, les femmes en milieu rural par exemple (en milieu urbain, les données, limitées, suggèrent le contraire). Le renforcement des droits de propriété est un facteur important de croissance économique – avec plus d'avantages encore pour les femmes. Il est par exemple évident que si les femmes étaient en mesure de mieux faire respecter leurs droits de propriété, elles seraient plus incitées à accroître la valeur et la productivité des terres qu'elles exploitent (si une culture ou parcelle de terrain prend de la valeur, il existe au sein des ménages un risque d'appropriation par les hommes).

1.6 D'ici 2030, renforcer les programmes d'alerte avancée et de réduction des risques liés aux catastrophes, et les capacités s'y afférant ; cela, en vue de renforcer la résilience aux catastrophes et de protéger les couches sociales défavorisées et les populations en situation de vulnérabilité contre les catastrophes naturelles et les situations de crises, incluant les évènements liés au changement climatique

ÉVALUATION : BON – Un programme d'alerte avancée est un investissement en termes de coût absolu (environ 1 milliard de dollars à l'échelle mondiale) et en termes de vies préservées et de réduction de pertes économiques pouvant atteindre jusqu'à 4 à 36 fois l'investissement, selon les hypothèses (Hallegate, 2012).

1.7 Poursuivre les actions en faveur d'une croissance économique durable et inclusive, à titre d'outil stratégique pour l'éradication de la pauvreté

ÉVALUATIONS : INCERTAIN – Une étude réalisée par Kraay (2006) révèle que les différences de variation de la croissance d'un pays à l'autre sont en grande partie responsables des différences de variation de réduction de la pauvreté. La croissance est bonne pour les pauvres. Cependant, une croissance soutenue est déjà un objectif politique pour la plupart, sinon tous les gouvernements du monde. En outre, nous ne connaissons pas de politiques ou d'ensembles de politiques capables de *garantir* une croissance économique systématique. Il serait préférable de se concentrer sur d'autres objectifs plus spécifiques et réalisables, incitant des interventions efficaces qui pourraient ne pas être réalisées si elles ne sont pas encouragées.

Meilleure formulation : Il serait préférable d'inclure l'ambition de maintenir la croissance économique dans le préambule.

1.8 Intégrer les mesures de conservation de la biodiversité dans les stratégies locales et nationales de développement, les processus de planification et les stratégies pour la réduction de la pauvreté

ÉVALUATION : CORRECT – Il existe dans certains cas un conflit entre la conservation de la biodiversité (à court terme) et la réduction de la pauvreté et il est donc préférable que le pouvoir de décision se situe au niveau local, plus à même d'évaluer les enjeux.

Objectif proposé 2. Éradiquer la faim dans le monde, assurer la sécurité alimentaire et une alimentation appropriée pour tous, et promouvoir l'agriculture durable

2.1 Éradiquer la faim dans le monde, de manière à ce que toutes les populations puissent avoir accès à une alimentation saine, appropriée et abordable durant toute l'année, d'ici 2030

ÉVALUATION : INCERTAIN, sans définition plus précise du terme « appropriée ». L'objectif est noble mais la cible « toutes les populations » ne sera certainement pas atteinte d'ici 2030. L'objectif est **BON** s'il concerne un sous-ensemble de la population, qui ne reçoit pas un apport suffisant en calories et en micronutriments.

Meilleure formulation : Réduire à x% le nombre d'individus souffrant de la faim (x% calculé sur une cible flexible)

2.2 Éradiquer la malnutrition sous toutes ses formes, incluant la sous-alimentation, les déficiences en micronutriments, l'obésité et le surpoids, avec notamment la réduction de 40% de la prévalence de retard de croissance et d'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans d'ici 2025, et l'approvisionnement des besoins nutritionnels des femmes enceintes ou allaitantes.

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL – La sous-alimentation et les déficiences en micronutriments sont ciblées. Il a été prouvé qu'une réduction des retards de croissance est bénéfique toute la vie, à un moindre coût (Hoddinott et al, 2012). Vouloir éradiquer la malnutrition d'ici 2030 est optimiste.

Il est prouvé de manière certaine que l'approvisionnement des besoins des femmes enceintes ou allaitantes est un **BON** objectif.

Cependant, l'obésité et les composantes du surpoids figurant dans cet objectif sont évaluées comme **INCERTAINES**. Face au problème croissant de l'obésité à travers le monde, nous n'avons pas le recul suffisant pour le combattre dans son ampleur. Des interventions portant sur la diététique, des taxes sur le sucre ont été suggérées mais leur mise en œuvre est difficile et leur efficacité n'est pas prouvée.

Meilleure formulation : D'ici 2030, réduire de x% les retards de croissance chez les enfants de 0 à 2 ans, par l'approvisionnement en micronutriments et en nutriments

2.3 D'ici 2030, accroître substantiellement la productivité et les revenus des petits producteurs de denrées alimentaires, incluant les petites exploitations familiales agricoles, les petits éleveurs et les pêcheurs, avec une attention particulière pour les femmes

ÉVALUATION : BON, bien que les bénéfices et coûts dépendent de facteurs contextuels spécifiques. Généralement, les coûts induits par l'augmentation de la production et du revenu des petites exploitations sont modestes (particulièrement avec une plus grande variété de semences) et les bénéfices sont durables et réguliers. Une augmentation du revenu des petits producteurs profiterait particulièrement aux femmes.

2.4 D'ici 2030, permettre l'accès aux intrants adéquats, aux connaissances et aux ressources productives, aux services financiers et aux marchés, en particulier pour les petites exploitations agricoles familiales, les petits éleveurs et les pêcheurs, avec une attention particulière pour les femmes

ÉVALUATION : objectif INCERTAIN, mais pouvant être **CORRECT** dans certaines circonstances, telles la construction d'infrastructures donnant aux agriculteurs l'accès aux intrants. Le problème de cet objectif est lié à une question de mesure : mesurer « l'accès » exige des méthodes complexes et coûteuses de recueil des données.

2.5 D'ici 2030, développer des systèmes agroalimentaires plus productifs, durables, solides et efficaces, et réduire les impacts négatifs sur l'homme et sur l'environnement sans compromettre la sécurité alimentaire

ÉVALUATION : MÉDIOCRE – Cet objectif est peu précis et recherche des résultats peu réalistes et sans cohérence interne. Il est également trop vague pour être utilisable. Il pourrait être amélioré en pointant les aspects stratégiques, où les interventions sont efficaces. Par exemple, l'amélioration de la résilience des cultures par la recherche et le développement agricoles obtient une **BONNE** évaluation.

Meilleure formulation : Augmenter de x% les dépenses relatives à la recherche et au développement agricoles afin de promouvoir des variétés agricoles résilientes.

2.6 D'ici 2030, réduire de 50% le gaspillage alimentaire au niveau des détaillants et des consommateurs

ÉVALUATION : INCERTAIN – Il est prouvé qu'un meilleur fonctionnement des chaînes d'approvisionnement des supermarchés permet de réduire les pertes, à la fois aux niveaux des détaillants et des consommateurs, mais ces preuves sont cependant limitées.

2.7 D'ici 2030, réduire de 50% les pertes de denrées alimentaires aux stades de la production, de l'après-récolte et tout au long de la chaîne alimentaire

ÉVALUATION : BON, mais une analyse plus approfondie est requise, particulièrement pour établir de manière précise la quantité globale de pertes de denrées alimentaires.

2.8 D'ici 2030, assurer la mise en application intégrale des pratiques agricoles qui renforcent la résistance et l'adaptation aux conditions météorologiques extrêmes, à la sécheresse, au changement climatique et aux catastrophes naturelles, en particulier pour les petits exploitants agricoles.

ÉVALUATION : BON en termes de recherche et développement sur la sécheresse et les cultures résistantes aux inondations. D'autres politiques visant à atteindre cet objectif incluent l'adaptation de l'agriculture aux conditions météorologiques (**CORRECT**, mais avec des aides financières importantes), la gestion intégrée de la fertilité et l'amélioration de la qualité de l'eau. En ce qui concerne ces dernières, l'évaluation est **CORRECTE**.

2.9 D'ici 2030, parvenir à une utilisation durable et à la protection des biodiversités agricoles, à travers une meilleure utilisation, l'application des pratiques indigènes, et les connaissances locales et traditionnelles, et à travers la recherche et le développement agricoles relatifs à l'agro-biodiversité et à la diversité alimentaire

ÉVALUATION : CORRECT – Les preuves suggèrent que l'intégration de la diversité génétique pour certaines variétés et l'utilisation de systèmes de cultures multiples ne conduisent pas nécessairement à des rendements plus élevés, mais peuvent améliorer la stabilité et réduire la variabilité des rendements à long terme.

2.10 D'ici 2030, améliorer l'efficacité des aides alimentaires d'urgence, incluant une gestion des stocks appropriée

ÉVALUATION : Tel que formulé, cet objectif est **MÉDIOCRE** et trop vaste. Le créneau pour la prévention des catastrophes alimentaires humanitaires est étroit et tout ceci doit être mesuré de manière explicite dans l'objectif. Il doit être reformulé en termes plus concrets, comme ci-dessous. Le coût des interventions sur les crises alimentaires n'est pas négligeable mais il est beaucoup moins important que le bénéfice des aides alimentaires d'urgence (à savoir la prévention de nombreux décès). Mieux formulé, cet objectif serait simplement **PHÉNOMÉNAL**.

Meilleure formulation : La communauté internationale apporte une aide alimentaire d'urgence dans les deux semaines qui suivent la survenue de la crise alimentaire, en fournissant de la nourriture à 80% des personnes concernées.

2.11 D'ici 2030, assurer la mise en place intégrale des mesures contre la volatilité excessive des prix des produits alimentaires, et assurer le bon fonctionnement des marchés

ÉVALUATION : **CORRECT** – Quelques éléments suggèrent que la volatilité des prix des produits alimentaires peut contribuer à l'insécurité alimentaire, en particulier pour les populations pauvres.

Meilleure formulation : réduire de x% la volatilité des prix des produits alimentaires par une gestion des stocks appropriée.

Ce qui manque ?

Peu de mentions sont faites du bétail, qui occupe pourtant une part de plus en plus importante et de plus en plus grande dans l'alimentation mondiale. Des objectifs axés sur l'amélioration de la production de viande par niveau de production pourraient entraîner des bénéfices élevés par rapport aux coûts.

Objectif proposé 3. Concrétiser l'accès à une vie saine à tout âge et pour tous

3.1 D'ici 2030, réduire le taux de mortalité maternelle à moins de 40 décès sur 100 000 naissances vivantes

ÉVALUATION : Tel que formulé, cet objectif est **IRRÉALISTE**. La Commission sur l'investissement dans la santé, 2013 (CIS) recommande un objectif de 94 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes d'ici 2030 en tant qu'objectif réaliste, mais ambitieux en ce qui concerne le taux de mortalité maternelle (TMM). Avec des objectifs plus réalistes en matière de TMM, cet indice pourrait être considéré comme **CORRECT**. Le taux de mortalité maternelle dans les pays à faible revenu pourrait peut-être être réduit en augmentant le nombre d'interventions des services de santé, à un coût relativement modéré. Une réduction plus importante du taux de mortalité maternelle nécessiterait des interventions plus coûteuses telles que l'amélioration des services de santé et la présence d'accoucheurs à la naissance.

Meilleure formulation : D'ici 2030, réduire le taux de mortalité maternelle à moins de 94 pour 1000 naissances vivantes.

3.2 D'ici 2030, stopper la mortalité évitable néonatale, infantile et post-infantile

ÉVALUATION : Il est totalement **irréaliste** de s'attendre à stopper la mortalité évitable néonatale, infantile et post-infantile dans les pays riches, développés, sans parler des pays à revenu faible ou intermédiaire, d'ici 2030. En ce qui concerne des objectifs réalistes de réduction des taux de mortalité infantile et néonatale (par exemple, 20 décès pour 1000 naissances vivantes, suivant la recommandation du CIS), l'évaluation est **BONNE**. Les interventions auprès d'enfants de 1 à 59 mois sont relativement peu coûteuses (interventions de santé de base, vaccins, micronutriments) et leurs bénéfices se ressentent sur la durée de la vie. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, en néonatalogie (moins d'un mois), la réduction de la mortalité peut se poursuivre au moyen d'interventions relativement peu coûteuses. Cependant, une réduction continue des taux de mortalité néo-natale ne pourra être réalisée qu'avec des installations de soins intensifs coûteuses.

Meilleure formulation : Réduire le taux de mortalité infantile à moins de 5 pour 1000, au lieu de 20 pour 1000, et le taux de mortalité néonatale à 11 pour 1000 naissances vivantes.

3.3 D'ici 2030, stopper la propagation du VIH//SIDA, de la tuberculose, du paludisme, et des maladies tropicales négligées

ÉVALUATION : Tel que formulé, cet objectif est **MÉDIOCRE** car l'ambition de mettre fin à ces maladies d'ici 2030 est irréaliste.

Meilleures formulations :

- Inverser la propagation du VIH / sida et réduire le nombre de décès dus au SIDA à 3 pour 100 000 personnes d'ici 2030 - **CORRECT**
- Inverser la propagation de la tuberculose et réduire le nombre de décès annuels dus à la tuberculose à 4 pour 100.000 personnes d'ici 2030 - **PHÉNOMÉNAL**
- Inverser la propagation du paludisme et réduire de 95% le nombre de décès annuels dus au paludisme de 2010 et 2030 - **PHÉNOMÉNAL**

3.4 D'ici 2030, réduire de x% les décès prématurés dus aux maladies non-transmissibles (MNT), et les décès dus aux blessures, incluant la réduction de moitié des décès dus aux accidents de la route ; promouvoir la santé mentale et le bien-être ; et renforcer la prévention et le traitement des abus de stupéfiants.

ÉVALUATION : Avec des objectifs réalistes, et des interventions ciblées contre les maladies non transmissibles (MNT) spécifiques, lorsque les moyens de réduire la charge de morbidité sont connus, l'évaluation est « **PHÉNOMÉNAL** » – par exemple, tripler le montant de la taxe sur le tabac dans le monde entier pourrait s'avérer une initiative très efficace pour prévenir diverses maladies non transmissibles, dont le cancer du poumon (Jha and Peto, 2014). Pour les générations plus âgées, la réduction de la charge des maladies non transmissibles est évaluée comme **CORRECTE**. La gestion de la santé des personnes âgées constituera un bénéfice net, particulièrement dans les pays qui connaissent un vieillissement de la population mais ces générations profiteront moins longtemps de ces améliorations.

En ce qui concerne la réduction du nombre de blessés et de décès dus aux accidents de la route, l'évaluation est « **CORRECT** ». Les coûts de la prévention routière sont relativement élevés (une amélioration considérable de l'infrastructure routière, par exemple).

L'évaluation de l'objectif concernant la réduction des problèmes de santé mentale est « **CORRECT** ». Parmi les interventions visant à réduire le nombre de suicides liés à la maladie mentale et dont le rapport coûts-avantages est intéressant, on retiendra la limitation de l'accès aux armes à feu et aux pesticides.

L'évaluation de l'objectif concernant les stupéfiants et la toxicomanie est « **MÉDIOCRE** ». Les coûts de la lutte contre la toxicomanie sont élevés et connaissent un succès limité.

3.5 D'ici 2030, augmenter l'espérance de vie de x% pour tous

ÉVALUATION : INCERTAIN Cet objectif ne peut être atteint que par la combinaison d'interactions nuancées dans ce domaine d'intervention. Les avantages et les coûts de cet objectif dépendent fortement de la valeur de x%. L'emploi du terme « pour tous » implique d'augmenter l'espérance de vie également dans les pays développés, ce qui offrirait probablement peu d'avantages et un coût très élevé. Cet objectif devra être ajusté selon l'âge.

3.6 D'ici 2030, mettre en place la Couverture Sanitaire Universelle (CSU), incluant la protection contre les risques financiers, avec une attention particulière pour les populations les plus marginalisées et les personnes en situation de vulnérabilité

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL –, en supposant une augmentation progressive de la couverture au fil du temps, se concentrant d'abord sur les maladies pour lesquelles les interventions ont un bon rapport coûts-avantages.

3.7 D'ici 2030, garantir la disponibilité et l'accès pour tous aux médicaments et aux vaccins essentiels, et aux technologies médicales fiables, abordables, efficaces et de qualité.

ÉVALUATION : INCERTAIN en ce qui concerne les « médicaments essentiels, abordables » car cela dépend beaucoup de ce que l'on entend par « abordable » et « essentiel ». La structure des coûts des vaccins est généralement moins élevée lorsque les bénéfices sont connus. Pour ceux-ci, l'évaluation est donc « **BON** ».

3.8 D'ici 2030, assurer l'accès pour tous à la santé sexuelle et reproductive

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL – Les interventions de planification familiale sont peu coûteuses et offrent des bénéfices évidents (Kohler, 2012) mais devraient pouvoir être englobées dans un objectif plus large de Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

3.9 D'ici 2030, réduire de x% les décès et les maladies liés à la pollution de l'air intérieur et extérieur

ÉVALUATION : CORRECT –, mais avec peu de certitudes. Des recherches menées précédemment révèlent que des initiatives visant à réduire la pollution de l'air intérieur font l'objet d'une évaluation **CORRECTE** (par exemple, Hutton et al, 2008). Toutefois, les chiffres révélés récemment par Global Burden Disease suggèrent que les décès dus à la pollution de l'air intérieur sont beaucoup plus élevés que prévu. Certaines nuances concernant l'exposition doivent être considérées lors de l'évaluation des coûts et des avantages.

Il est de nouveau prouvé que la réduction de la pollution de l'air extérieur peut être atteinte grâce à une réglementation sur les carburants et les véhicules. Le filtrage de la pollution à la source peut produire de **BONS** résultats.

Objectif proposé 4. Fournir une éducation équitable et inclusive, et des opportunités d'apprentissage continu pour tous

4.1 D'ici 2030, assurer la mise en place d'un enseignement primaire et secondaire de qualité équitable et complètement gratuit pour les filles comme pour les garçons, favorisant des résultats d'apprentissage efficaces et pertinents

ÉVALUATION : « **BON** » pour l'enseignement primaire et « **CORRECT** » pour l'enseignement secondaire –, mais il convient de noter que des objectifs visant à promouvoir l'éducation pour tous ont été promis dès les années 1960 et ont tous échoué. Néanmoins, la priorité devrait être donnée aux filles qui sont généralement en retard sur les garçons en matière d'éducation. D'autre part, l'investissement dans l'éducation des filles est socialement productif. L'éducation « libre » pour tous ne doit pas être un objectif politique, car ses coûts sont disproportionnés par rapport à ses bénéfices pour les niveaux d'éducation supérieurs et les sources de financement ne sont pas garanties. Quoi qu'il en soit, l'éducation devrait être gratuite pour ceux qui ne peuvent se l'offrir. Une éducation « équitable » est un autre terme général qui ne devrait pas être employé sans précisions, par exemple : les citoyens doivent-ils tous avoir accès à l'éducation secondaire jusqu'à l'âge de 18 ans ? Cela ne prend pas même en compte la question du financement.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'évaluation est « **CORRECT** » (Psacharopoulos, 2014), bien que l'ensemble de la preuve sur la qualité de l'éducation soit faible. Les quelques études qui prennent en compte les coûts révèlent qu'un écart-type des résultats coûte 100 \$ (Kremer et al., 2013). Une estimation du taux moyen de rendement social, réalisée à la suite d'initiatives de qualité dans le domaine de l'éducation, est de 15%, ce qui correspond à un rapport coûts-avantages de 3 à 5.

Meilleure formulation : Faciliter l'accès des filles à l'enseignement primaire

4.2 D'ici 2030, garantir l'égalité d'accès aux enseignements supérieurs et aux formations continues, de qualité et abordable, pour tous

ÉVALUATION : **MÉDIOCRE** – Les preuves attestent que les pauvres paient souvent pour l'enseignement supérieur des riches. Ceci parce que, si l'on considère les impôts payés par les deux groupes, plus d'enfants issus de familles riches que de familles pauvres accèdent à l'enseignement supérieur. La solution est d'introduire des frais de scolarité pour les riches et des bourses pour les pauvres.

4.3 D'ici 2030, augmenter de x% la proportion d'enfants pouvant accéder et achever une éducation préscolaire de qualité et inclusive, et d'autres programmes de développement pour la petite enfance

ÉVALUATION : **PHÉNOMÉNAL** –, mais en fonction bien sûr d'objectifs souples et réalistes représentant une **amélioration** par rapport à la situation actuelle dans un pays ou un contexte donné. La plupart des preuves, y compris celles fournies par le prix Nobel Heckman, montrent qu'il est préférable d'agir tôt, les bénéfices étant alors importants et les coûts relativement faibles. La plupart de ces données proviennent d'études réalisées aux États-Unis, mais il y a peu de raisons de croire qu'il n'en serait pas de même dans les pays en développement.

Meilleure formulation : Augmenter la proportion d'enfants pouvant accéder à l'éducation préscolaire et d'autres programmes de développement pour la petite enfance

4.4 Assurer l'acquisition des notions élémentaires de lecture, d'écriture et de calcul chez les enfants à l'échelle mondiale, et augmenter de x% le taux d'alphabétisation et d'acquisition des notions de calcul chez les adultes, d'ici 2030

ÉVALUATION : BON, en ce qui concerne l'alphabétisation des jeunes, **CORRECT**, en ce qui concerne l'alphabétisation des adultes. Cependant, l'alphabétisation des jeunes et l'alphabétisation minimale font déjà partie de l'objectif 4.1. L'alphabétisation des adultes est plus coûteuse et les bénéfices moins étalés dans le temps.

4.5 D'ici 2030, augmenter de x% le nombre de jeunes et d'adultes, hommes et femmes, possédant les compétences requises pour l'emploi, incluant celles issues des formations professionnelles, les compétences techniques, scientifiques et d'ingénierie, et les compétences en TIC.

ÉVALUATION : MÉDIOCRE – La documentation suggère que le bénéfice de la formation professionnelle est faible par rapport à son coût (Psacharopoulos, 2014). En ce qui concerne les compétences en TIC, elles doivent figurer au programme d'études secondaires et font déjà maintenant partie de presque tous les programmes d'éducation. Nous n'avons pas d'éléments quant au rapport coûts-avantages de cette composante mais n'en avons sans doute pas besoin. En ce qui concerne la science et l'ingénierie, les éléments dont nous disposons ne sont pas concluants.

4.6 D'ici 2030, garantir l'accès à une éducation inclusive, au développement des compétences et aux formations professionnelles, alignés aux besoins du marché de l'emploi, pour les personnes se trouvant dans une situation vulnérable et pour les couches sociales marginalisées

ÉVALUATION : CORRECT – Si un certain niveau d'études confère des avantages, atteindre les couches sociales marginalisées serait coûteux et abaisserait le rapport coûts-avantages.

Meilleure formulation : Cibler les personnes dans une situation vulnérable en matière d'accès à l'éducation et à la formation.

4.7 D'ici 2030, intégrer des connaissances et des compétences pertinentes dans les programmes d'éducation et de formation, incluant l'éducation au développement durable et la conscientisation sur la contribution de la culture au développement durable

ÉVALUATION : MÉDIOCRE – En premier lieu, l'objectif contient trop d'éléments divers qui méritent chacun un traitement et une évaluation séparée. En deuxième lieu, la plupart des composants sont des mots-clés intéressants mais difficiles à définir : par exemple, qu'appelle-t-on « compétences pertinentes » ? Qu'est-ce que « la conscientisation sur la contribution de la culture » ? Si ceux-ci ne sont pas bien définis, l'objectif risque d'être inatteignable. L'objectif contient une sous-composante importante qui pourrait avoir une évaluation positive ou même meilleure : l'intégration des compétences pertinentes dans les programmes d'éducation. En ce qui concerne les compétences, il est prouvé que leur intégration dans les programmes d'éducation n'est pas rentable en termes de coûts-avantages et c'est en se basant sur les coûts-avantages d'une telle intégration que la Banque mondiale a cessé ce type de projets. Les compétences peuvent être acquises d'une manière plus efficace en dehors du système scolaire, par exemple en intégrant des écoles professionnelles spécialisées ou par la formation sur le tas.

4.8 D'ici 2030, faire en sorte que toutes les écoles et les autres structures d'enseignement fournissent un environnement d'éducation sain, sécurisé, inclusif et non-discriminatoire pour tous

ÉVALUATION : INCERTAIN – Il s'agit d'une condition préalable et difficile à soumettre à une analyse coûts-avantages.

4.9 D'ici 2030, améliorer la qualité de l'enseignement à travers la promotion de la formation des enseignants

ÉVALUATION : BON – Les enseignants doivent être bien formés. Bien que nous n'ayons pas de certitude quant au rapport coûts-avantages de cette initiative, il semblerait que les bénéfices soient **BONS**.

Meilleure formulation : renforcer les conditions et la qualité de la formation des enseignants.

Objectif proposé 5. Parvenir à l'égalité des sexes, et à l'autonomisation des filles et des femmes partout dans le monde

5.1 Éradiquer toutes les formes de discrimination à l'endroit des filles et des femmes

ÉVALUATION : INCERTAIN – Il est difficile de savoir comment évaluer cet objectif, les moyens de sa mise en œuvre n'ayant pas été définis. De manière générale, la discrimination à l'endroit des femmes a toujours lieu, même dans les pays développés. Il est donc difficile de savoir comment mettre en œuvre une politique d'intervention à l'échelle mondiale. Il n'en demeure pas moins que l'objectif lui-même est **BON** dans la mesure où il permet une prise de conscience de la nécessité de promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes – avec probablement un bon rapport coûts-avantages –, mais les conditions de sa mise en œuvre restent à définir.

5.2 Éliminer toutes les formes de violences contre les filles et les femmes, en public ou en privé

ÉVALUATION : INCERTAIN – Comme mentionné ci-dessus, cet objectif n'a pas encore été atteint, même dans les pays développés. La violence à l'égard des femmes se produit partout et si nous savons plus ou moins comment la réduire, nous ne savons pas comment l'évaluer. Dans la plupart des cas, les femmes ne signalent pas les actes de violence à leur égard. Lorsqu'elles se décident à le faire, on parle **d'augmentation des actes de violence** alors qu'il s'agit simplement d'une **augmentation de cas signalés**. Si les politiques manquent de preuves pour apporter une réponse claire, l'objectif est **BON** et offre un bon rapport coûts-avantages et doit constituer une mesure de sensibilisation.

5.3 Éliminer les pratiques préjudiciables, incluant les mariages précoces et forcés, et les mutilations génitales féminines.

ÉVALUATION : BON – Les avantages des mariages plus tardifs sont assez élevés, et différentes études suggèrent plusieurs manières d'atteindre cet objectif (par exemple, les campagnes, l'accès à l'éducation). Parmi les avantages figurent une amélioration de la santé (les jeunes mères et leurs enfants présentent plus de risques et le mariage plus tardif a des incidences positives sur l'éducation). Le rapport coûts-avantages de cet objectif est donc assez élevé mais les preuves ne sont pas suffisantes. La formulation de l'objectif doit être plus précise : elle devrait par exemple inclure une définition du terme « enfant ». En outre, le mariage forcé associé à la violence, doit être placé dans une autre catégorie afin de mieux définir cet objectif.

ÉVALUATION : INCERTAIN – Les mutilations génitales féminines (MGF) sont illégales dans 26 sur les 29 pays concernés, ce qui prouve que la législation est inefficace et ne constitue pas une solution appropriée. La justification la plus courante de cette pratique, donnée à la fois par les hommes et par les femmes, est son acceptabilité sociale. Cela suggère que les interventions visant à mettre fin aux MGF devront cibler les normes culturelles, ce qui est difficile à réaliser. L'étude de Denison et al (2009) propose une évaluation systématique des interventions visant à changer les attitudes et mettre fin à la pratique des MGF. Elle conclut que, bien que l'étude de l'impact de ces interventions révèle qu'elles seraient positives, la mauvaise méthodologie de cette étude affecte l'interprétation des résultats et soulève des questions quant à leur fiabilité (Fearon and Hoeffler, 2014). Des campagnes et des programmes d'éducation devraient se prouver efficaces, mais une modification des normes culturelles requiert un temps considérable.

5.4 Garantir l'égalité d'accès à une éducation de qualité, et éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux d'éducation et de formation

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL – L'accès des femmes à l'éducation a des effets extrêmement positifs sur elles-mêmes et sur les communautés. Des études ont révélé qu'il est non seulement bénéfique en termes d'amélioration de leur santé et de leurs moyens de subsistance, mais a également des effets bénéfiques sur la santé et la qualité de vie de leurs enfants. Alors que l'éducation ne figurait pas jusqu'à présent parmi les priorités du GHN en matière d'égalité des genres, elle figure à présent parmi ces priorités et devrait s'y maintenir.

5.5 Assurer l'accès pour les femmes au plein-emploi productif, à un travail décent, ainsi qu'à l'égalité de rémunération pour un travail égal

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL – Une politique visant à cibler une participation accrue des femmes au monde du travail présente des avantages certains en matière de coûts. Il existe des preuves convaincantes que l'essor incroyable de certaines économies asiatiques résulte de politiques peu coûteuses qui ont permis et incité les femmes à travailler... en appliquant le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale.

INCERTAIN – Cela ne se produit même pas dans les pays développés et nous ne savons toujours pas comment y parvenir. Cet objectif recouvre l'inclusion de la participation des femmes à la vie économique. Nous devons en premier lieu permettre leur participation, et en second lieu assurer l'égalité des chances. De nouveau, aucune étude n'apporte de preuves économiques pour cet objectif, mais en se plaçant au niveau intuitif, ses bénéfices sont élevés et il devrait donc être évalué comme « **BON** ».

5.6 Réduire et redistribuer les tâches non rémunérées et les travaux domestiques à travers le partage des responsabilités

ÉVALUATION : INCERTAIN – Il appartient à chaque ménage de décider. Pour des raisons d'efficacité, le soin et le travail ménager devraient être partagés entre les deux partenaires si les deux font partie de la population active. Modifier la répartition de ces tâches n'est pas facile à mettre en œuvre. La question du soin des enfants n'entre pas dans la même catégorie, les enfants bénéficiant à la fois des soins maternels et paternels.

5.7 Assurer l'égalité d'accès pour les femmes à la propriété des biens et au contrôle de ses biens, aux ressources naturelles ou toute autre ressource productive, et l'accès non discriminatoire aux infrastructures et aux services essentiels, incluant les services financiers et les TIC

ÉVALUATION : BON – Cet objectif est étroitement lié au développement général ; la première étape est d'assurer l'accès pour les femmes à la propriété des biens et dès lors à la réalisation de gains.

En outre, des preuves suggèrent que l'accès pour les femmes à la propriété des biens et au contrôle de leurs biens augmenterait l'ensemble de l'activité économique. Il est évident que si les femmes étaient en mesure de mieux faire respecter leurs droits de propriété, elles seraient plus incitées à accroître la valeur et la productivité des terres qu'elles exploitent (si une culture ou parcelle de terrain prend de la valeur, il existe au sein du ménage un risque d'appropriation par les hommes).

Leur donner accès aux services financiers est **PHÉNOMÉNAL**, particulièrement si nous prenons en compte le succès de la microfinance dans l'autonomisation des femmes et la lutte contre la pauvreté. Donner aux femmes l'accès aux TIC est probablement **CORRECT** (malgré un coût relativement plus élevé), mais

l'apprentissage des techniques informatiques et de l'utilisation d'internet sont de précieuses compétences sur le marché du travail. En outre, l'accès pour les femmes aux informations disponibles sur internet est une source d'autonomisation.

5.8 Assurer une participation pleine, égale et effective des femmes aux postes de responsabilité, à tous les niveaux de décision dans les secteurs public et privé.

ÉVALUATION : BON – Des études variées révèlent que la participation aux postes de responsabilité a des retombées positives sur la santé et l'éducation – et a généralement une influence positive sur les politiques et sur la société, ce qui signifie que les avantages de cet objectif sont assez élevés. Toutefois, l'estimation des coûts est difficile (pour cette raison, l'évaluation n'est pas excellente). En dehors de leur participation à tous les niveaux de responsabilité, les femmes jouent aussi un rôle de modèle pour les jeunes filles et pour les femmes (selon des études réalisées en Inde). D'autres études ont montré que les femmes impliquées dans la vie politique sont moins susceptibles de céder à la corruption que les hommes (les coûts sont donc moins élevés, avec une augmentation des bénéfiques). Cependant, même si le coût du maintien des femmes en politique est aussi élevé que celui des hommes, les avantages sont nombreux.

5.9 Assurer l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, et aux droits génésiques conformément au programme d'action de la CIPD.

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL – C'est un objectif crucial : sans contrôle de leur santé reproductive, les femmes ne peuvent accéder comme elles le souhaitent à l'éducation et des conséquences négatives graves sur leur santé, dues aux grossesses précoces, en résultent. Une étude réalisée par Kohler, en 2012, révèle l'excellent rapport coûts-avantages de cet objectif (150 \$ pour un dollar) qui constitue d'autre part un droit élémentaire, dont les bénéfiques sont indéniables pour les femmes. En outre, l'accès pour les femmes aux soins de santé de base et aux prestations de santé sous-tend leur santé sexuelle et reproductive.

5.10 Promouvoir la disponibilité des données ventilées par sexe afin d'améliorer les politiques relatives à l'égalité des sexes, incluant l'appui à une budgétisation favorisant l'égalité des sexes

ÉVALUATION : MÉDIOCRE Nous disposons déjà de suffisamment de données ventilées sur les questions de genre et il n'est pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires dans ce domaine. Une « budgétisation favorisant l'égalité des sexes » est un objectif qui ne fait qu'ajouter inutilement bureaucratie et coûts supplémentaires aux infrastructures existantes. A la fin de la journée, l'aide apportée aux femmes est aussi une aide apportée aux hommes (aux garçons de la famille) et il est donc impossible de vraiment « ventiler » ces données en avantages spécifiquement féminins. Les coûts sont trop élevés par rapport aux avantages potentiels.

En ce qui concerne la disponibilité des données sur le genre, les données disponibles pour le moment suffisent. Si certaines d'entre elles ne sont pas disponibles, nous ne pouvons les recueillir. La plupart des données sur la pauvreté, les biens et les dépenses, sont les données résultant d'enquêtes sur les **ménages**, réalisées par nécessité pratique. Vouloir fournir des indicateurs de parité hommes-femmes sur, par exemple, l'accès à la terre (sur la base d'enquêtes existantes et de la situation politique et sociale) équivaudrait à demander au numérateur de diviser une étendue de terre appartenant à un ménage en parcelles individuelles : admettons que l'on considère des actifs : un ménage constitué d'un homme, d'une femme, de deux grands-parents et de quatre enfants, a cinq vaches : comment évaluer la parité hommes-femmes dans ce cas ?

En ce qui concerne la budgétisation favorisant l'égalité des sexes, bien que valable, il existe beaucoup de catégories budgétaires qui rendent difficile un démarcage par sexe, par exemple l'infrastructure, la défense ou l'administration. Les domaines qui pourraient être soumis à une budgétisation favorisant l'égalité des sexes sont la santé et l'éducation, mais même dans ces domaines on rencontre des complexités (par exemple, les budgets des enseignants, ou des hôpitaux). Dans l'ensemble, cela n'en vaut pas la peine. Il est préférable de se concentrer sur d'autres objectifs favorisant l'égalité des sexes, évalués comme bons ou phénoménaux, où les bénéfices sont presque garantis et susceptibles de dépasser de beaucoup les coûts.

5.11 Intégrer pleinement les hommes et les garçons dans les efforts visant à promouvoir et à asseoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles

ÉVALUATION : INCERTAIN – Des campagnes intégrant pleinement les hommes et les garçons pourraient avoir une influence sur les normes et les attitudes culturelles, mais cela n'est pas certain, elles pourraient également entraîner des réactions violentes contre les femmes dans certains contextes. On a tendance à oublier, et c'est pourtant tout à fait pertinent, qu'une campagne adressée aux hommes et modifiant les normes sociales amènerait à supprimer des images « sexistes » (celles de la mère au foyer et du père au travail) des manuels scolaires et des annonces publicitaires.

Objectif proposé 6. Assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, pour un monde plus juste et équitable

6.1 D'ici 2030, concrétiser l'accès universel à une eau potable, saine et abordable, à l'hygiène et à l'assainissement adéquat

ÉVALUATION : BON pour l'assainissement et l'hygiène, et **CORRECT** pour l'eau si l'on se concentre sur l'accès intérieur. Les coûts pour les options de base (latrine à fosse, chasse d'eau, puits communautaire) sont faibles tandis que les avantages quantifiables sont considérables (gain de temps et améliorations sur la santé). En outre, certains avantages sociaux ne sont pas quantifiables de sorte qu'ils sont potentiellement sous-estimés. Les améliorations plus complexes de l'assainissement telles que l'eau courante et le tout à l'égout ont des coûts naturellement plus élevés. Dans ces conditions, l'évaluation est « **CORRECT** ». (Voir Hutton, 2012 ; Rijsberman and Zwane, 2012 ; Whittington et al 2008)

6.2 D'ici 2030, concrétiser l'accès universel à l'hygiène et aux structures d'assainissement, saines et abordables, incluant les lieux d'habitation, les écoles, les centres médicaux et les camps de réfugiés, avec une attention particulière sur les besoins des femmes et des filles.

ÉVALUATION : INCERTAIN – Cet objectif semble englober une partie de l'objectif 6.1. et les deux objectifs devraient être fusionnés. En ce qui concerne l'accès à l'eau, les structures d'assainissement et l'hygiène à l'extérieur des lieux d'habitation, les écoles, les centres médicaux et les camps de réfugiés, les données économiques sont **INCERTAINES**.

6.3 D'ici 2030, améliorer la qualité en réduisant significativement la pollution, en éliminant le déversement des substances toxiques, et en améliorant la gestion du traitement des eaux usées de x%, ainsi que le recyclage et la réutilisation des eaux usées de y%

ÉVALUATION : CORRECT mais dépendant des méthodes employées pour améliorer la « qualité de l'eau ». Si cela signifie l'utilisation à forte intensité capitaliste d'installations secondaires de traitement des eaux dans le monde, il est peu probable que l'objectif soit réalisé d'ici 2030. Il existe cependant des méthodes d'amélioration de la qualité de l'eau, localisées et moins coûteuses, telles que les filtres. Réduire considérablement la pollution est un objectif ambitieux, mais peut-être possible pour le déversement de matières toxiques, des incitations plus fortes étant données pour éliminer la toxicité par une pollution moins nocive (mais toujours nuisible).

En ce qui concerne l'amélioration de la gestion du traitement des eaux usées, leur recyclage et leur réutilisation, les données sont limitées mais suggèrent un rapport coûts-avantages **CORRECT** (Banque asiatique de développement, 2013 ; Aram and Malinova, 2003 ; Murray and Drechsel, 2011). Une grande partie du bénéfice est environnementale, ce qui implique des analyses coûts-avantages complexes nécessitant davantage de recherches et de temps pour une évaluation correcte (Drechsel et al, 2014).

6.4 D'ici 2030, améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs

ÉVALUATION : BON – Des technologies identifiables permettent d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau (irrigation au goutte à goutte ou irrigation par aspersion, mécanismes de détection des fuites, toilettes avec économiseur d'eau) et offrent un rapport coûts-avantages supérieur à 1. Dans les pays en développement, l'agriculture nécessite une importante consommation d'eau. Il faut donc se concentrer sur l'utilisation de l'eau

agricole : abandonner le système de canaux d'irrigation et passer à l'irrigation au goutte à goutte ou par aspersion constituerait une **BONNE** priorité. Dans un environnement multisectoriel où l'eau est précieuse, une amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans un secteur a l'avantage de libérer de l'eau pour une utilisation dans un autre secteur.

L'obstacle probable à la réalisation de cet objectif est la modification du comportement des usagers de l'eau, qui présente des défis uniques. Les gouvernements du monde entier ont fixé des objectifs en matière d'efficacité de l'utilisation de l'eau, avec un succès moyen, par exemple 20% d'ici 2020 en Californie. D'autre part, l'augmentation des pressions démographiques et environnementales (changement climatique) pourrait contraindre les acteurs à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

6.5 Mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau, incluant les coopérations transfrontalières

ÉVALUATION : BON – C'est une première étape intéressante dans la gestion des ressources en eau parce qu'elle nécessite à tout le moins la collecte de données et l'évaluation de l'utilisation de l'eau dans une zone donnée. L'autre aspect positif de cet objectif est qu'il nécessite relativement moins d'acteurs pour sa mise en œuvre, avec une réduction correspondante dans sa complexité. L'élément problématique de cet objectif réside dans la coopération transfrontalière qui pourrait entraîner des coûts beaucoup plus élevés.

6.6 Assurer l'extraction et l'approvisionnement durable en eau douce, et d'ici 2020, protéger et restaurer les écosystèmes et les aquifères qui alimentent les services liés à l'eau.

ÉVALUATION : BON pour ce qui concerne l'extraction de l'eau, la technologie est disponible (infrastructures hydrauliques) là où la demande est importante et cet objectif figure en bonne position sur l'agenda des gouvernements. Cependant, elle peut être difficile à mettre en œuvre parce qu'elle nécessite de l'autorité et la coopération des usagers de l'eau.

En ce qui concerne la restauration des écosystèmes, l'évaluation est « **CORRECT** ». Les avantages sont évidents mais cet objectif est difficile à mettre en œuvre car il nécessite une surveillance (coûteuse) ainsi que l'élaboration de politiques d'incitations à réduire au minimum les comportements destructeurs d'écosystèmes. En outre, il s'agit généralement de l'externalité négative d'activités personnellement bénéfiques, ce qui complique la réalisation de l'objectif.

6.7 D'ici 2030, réduire le taux de mortalité (de x%) et les pertes économiques (de y%) causées par les catastrophes liées à l'eau, naturelles ou induites par les activités humaines

ÉVALUATION : BON –, mais les coûts et les avantages de la prévention des catastrophes liées à l'eau dépendent du contexte, de l'emplacement et de la catastrophe. Les résultats d'une étude réalisée par le Copenhagen Consensus Center (Kunreuther and Michel Kerjan, 2012) révèlent que l'installation de systèmes de prévention des inondations (élévation des maisons et installation de digues) est coûteuse, mais peut sauver des vies sur un laps de temps de 50 ans. Les systèmes d'alerte avancée ont un surcoût moins élevé dans l'absolu (environ 1 milliard de dollars à l'échelle mondiale) et entraînent des bénéfices en termes de vies préservées et de réduction de pertes économiques qui peuvent représenter 4 à 36 fois l'investissement, en fonction des hypothèses (Hallegate, 2012).

La difficulté de cet objectif réside dans la difficulté d'établir des statistiques sur le nombre de décès dus aux catastrophes naturelles (Hallegate, 2012), de sorte que la réduction de la mortalité et des blessures doit être évaluée selon certaines mesures d'évaluation (intensité de la catastrophe, nombre de catastrophes) qu'il n'est pas toujours facile de connaître.

6.8 Fournir les installations et les infrastructures adéquates, construites et naturelles, pour l'accès à l'eau potable et aux structures d'assainissement, pour l'utilisation productive des ressources en eau, et pour la limitation des impacts des catastrophes liées à l'eau

ÉVALUATION : CORRECT – Les infrastructures sont plus coûteuses que pour d'autres systèmes d'approvisionnement d'eau mais offrent des avantages certains si elles sont réalisées. La difficulté réside dans leur mise en œuvre : seuls deux des 54 pays africains sont susceptibles de répondre aux OMD du programme WASH.

Ce qui manque ?

Il pourrait s'avérer utile d'explorer les possibilités de créer de nouvelles technologies à faible coût pour donner l'accès à l'eau potable. Des prix concurrentiels constitueraient une incitation peu coûteuse à ce projet de R & D.

Objectif proposé 7. Garantir l'accès à l'énergie moderne durable, fiable et abordable pour tous

7.1 D'ici 2030, garantir l'accès universel aux services énergétiques modernes durables

ÉVALUATION : Tel que formulé cet objectif est **MÉDIOCRE** parce que la mise en place de l'accès universel nécessite de gros investissements d'infrastructure sur une période relativement courte et seront probablement extrêmement coûteux. Cependant, si la cible est évaluée de manière plus réaliste, et le mot « durable » convient parfaitement, l'évaluation sera alors : **PHÉNOMÉNAL**. Augmenter l'accès à l'énergie moderne offre de très grands avantages sur le plan économique, sur les plans de la santé et de l'éducation. Les coûts ne sont pas négligeables, mais les avantages sont potentiellement énormes.

« Durable » ne devrait pas seulement se référer aux énergies renouvelables, ce qui serait coûteux et irréaliste d'ici à 2030. Si le terme « durable » pouvait inclure un ensemble d'options, telles que l'énergie nucléaire ou le gaz naturel, l'évaluation serait alors **PHÉNOMÉNAL** (Centurelli (2010)).

Meilleure formulation : D'ici 2030, augmenter de x% la proportion d'individus capables d'accéder à l'énergie moderne durable.

7.2 Doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial d'ici 2030

ÉVALUATION : **MÉDIOCRE** – Les coûts pour atteindre cet objectif seront énormes et l'impact sur le changement climatique sera très faible, d'autant que la consommation mondiale totale d'énergie va augmenter (augmentation du dénominateur).

Des subventions et d'autres incitations telles que la tarification préférentielle de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables (FITs) et les règlements imposant la diversification du portefeuille énergétique (RPS), se sont avérées très peu rentables et n'ont pas eu l'impact attendu sur les émissions.

Une étude réalisée par Krozer (2013) a analysé les politiques liées aux énergies renouvelables en Europe entre 2002 et 2011 et examiné les avantages en termes de réduction d'émissions de CO₂ et d'émissions de combustibles fossiles. Il a trouvé que les bénéfices ont été supérieurs à ceux des coûts d'ajustement pour l'énergie éolienne et les petites centrales hydroélectriques on-shore pendant les périodes où le prix du pétrole était élevé. Toutefois, les coûts de l'énergie solaire photovoltaïque ont été significativement plus élevés que les avantages et légèrement plus élevés dans le cas de l'énergie solaire thermoélectrique (Krozer, 2013).

Del Río and Gual (2007) ont examiné les coûts d'un soutien public au RES-E Espagnol (électricité à partir de sources d'énergie renouvelables) accordé par le système de tarification préférentielle de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables (FITs). Ils ont constaté que le total des coûts de soutien dépasse les coûts externes évités par le déploiement de toutes les technologies du RES-E espagnol. (Del Río and Gual 2007).

Fondamentalement, les objectifs qui visent la part des énergies renouvelables ont un potentiel au niveau local, mais sont limités à l'échelle mondiale. Les CBA pourraient être assez élevés pour certaines régions, mais globalement faibles et sans percées technologiques significatives pour faire face à l'intermittence et l'absence de capacité d'acheminement des énergies renouvelables.

Cet objectif devrait être reformulé comme « la moitié de la part de l'énergie à base de carbone dans le bouquet énergétique mondial d'ici 2030 ». Cela implique une réduction de l'énergie à base de combustibles fossiles de

82%, actuellement fixée à 65%, d'ici 2035. Cela représente une diminution de 20.7% au lieu des 8.5% prévus d'ici 2035. Pour atteindre cet objectif, les options renouvelables privilégiées sont le nucléaire et l'hydro qui devancent l'énergie éolienne et l'énergie solaire, en raison du coût de la première et du manque de fiabilité énergétique de la seconde. Toutefois, les premières options ne sont pas sans conséquences (externalités environnementales), qui compliquent le calcul du coût et l'évaluation des avantages pour la cible.

7.3 Doubler le taux global d'efficacité énergétique

ÉVALUATION : BONNE – Mais cet objectif devrait être celui des pays développés (pour les économies en développement, l'accent devrait être mis en premier lieu sur l'accessibilité à l'énergie moderne). Cela pourrait être réalisé par la mise en œuvre de normes gouvernementales pour l'utilisation de l'énergie dans les secteurs mentionnés.

7.4 D'ici 2030, augmenter globalement de $x\%$ la part des technologies d'énergie propre, incluant les foyers de cuisson avancés utilisant la biomasse durable

ÉVALUATION : BON, pour les foyers propres - les preuves suggèrent que les foyers de cuisson avancée sont peu coûteux et offrent des avantages importants sur la santé à court terme, principalement une réduction des maladies dues à la pollution de l'air intérieur.

7.5 D'ici 2030, supprimer progressivement les subventions inefficaces aux énergies fossiles qui encouragent la surconsommation et le gaspillage d'énergie, avec des solutions visant à sécuriser l'approvisionnement en énergie abordable des populations les plus défavorisées

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL, si réalisé sur une échelle globale et coordonnée (même si cet objectif ne peut être réalisé avant 2050). En cas d'absence de coordination, l'évaluation pour 2030 est « **CORRECT** ». Si la réduction des subventions entraîne des bénéfices importants sur l'efficacité, elle entraînera également des conséquences sur leur répartition, en particulier pour les pauvres dans les pays en développement. « Encourager le gaspillage d'énergie » est un terme vague et trop vaste : il est possible que acteurs utilisent cette expression pour justifier une réduction limitée ou inexistante des subventions aux énergies fossiles.

7.6 D'ici 2030, étendre et moderniser de façon appropriée les infrastructures, la transmission, et la distribution des services d'énergies modernes et renouvelables, en vue entre autres de doubler l'approvisionnement en énergie primaire par habitant dans les pays les moins avancés (PMA)

ÉVALUATION : MÉDIOCRE, tel que formulé. L'objectif est de portée trop large et manque de direction précise. Si de nombreux PMA n'ont pas d'infrastructures énergétiques, cet objectif pourrait inciter au développement d'infrastructures inutiles (c'est à dire chaîne de transmission au lieu de systèmes de production décentralisée). Spécifier à la fois les services d'énergie moderne et renouvelable, tout en joignant les intérêts ruraux et urbains est un objectif trop vaste et complexe. En outre, Brew-Hammond (2010) objecte que des changements importants au niveau institutionnel seront requis pour donner l'accès à l'énergie moderne, une question qui n'a pas été abordée. Bien que l'objectif de doubler l'approvisionnement en énergie primaire par habitant soit louable (amélioration sur la santé, forte corrélation avec la croissance du PIB, etc), un objectif plus réaliste, qui consisterait à fournir des systèmes énergétiques aux communautés à haute densité, serait considéré comme **BON**.

Meilleure formulation : Fournir des systèmes d'énergie aux communautés à haute densité

Objectif proposé 8. Promouvoir une croissance économique durable, inclusive et soutenue, et un emploi décent pour tous

8.1 Maintenir la croissance économique par habitant d'au moins x% par an (x étant fixé proportionnellement suivant les contextes nationaux de chaque pays)

ÉVALUATION : INCERTAIN – La croissance économique est corrélée à des objectifs de développement souhaités, tels que la réduction de la pauvreté, la réduction de la criminalité, une meilleure gouvernance, donc en théorie, l'objectif est **BON** ou **PHÉNOMÉNAL**. Cependant, l'expérience montre que la satisfaction des ambitions de croissance économique soutenue n'est pas simple. Il n'existe pas d'ensembles d'options politiques à disposition des gouvernements, qui garantiraient la croissance à court ou moyen terme. En outre, il est peu probable que l'insertion de cet objectif induise des changements de comportement puisque c'est l'objectif de la politique de la plupart, sinon de tous les gouvernements du monde. Étant donné la demande d'objectifs de développement durable « en nombre limité », il conviendrait d'accompagner l'objectif de ce souhait dans le préambule.

Meilleure formulation : Inclure dans le préambule

8.2 Maintenir la croissance des revenus en-dessous de 40% de l'échelle de répartition des revenus de chaque pays, afin de réduire les inégalités de revenus d'ici 2030

ÉVALUATION : INCERTAIN – Dollar, Kleineberg and Kraay (2014) révèlent qu'en moyenne la croissance des revenus en-dessous de 40% de l'échelle de répartition des revenus de chaque pays, est la même que la moyenne du pays. Suggérer que les revenus en dessous des 40% devraient augmenter plus vite que la moyenne impliquerait des écarts significatifs par rapport aux tendances historiques, que nous ne savons comment obtenir.

8.3 D'ici 2030, promouvoir le plein-emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les jeunes et les personnes handicapées

ÉVALUATION : MÉDIOCRE – Cet objectif est mal spécifié. Un certain niveau de chômage est nécessaire pour générer des marchés du travail efficaces. En outre, il n'existe pas de politique clairement définie pour atteindre le plein emploi productif et décent et la définition du « travail décent » conduit souvent à l'adoption de règles sur la protection de l'emploi qui favorisent le personnel interne par rapport aux autres, contribuent à des taux élevés de chômage des jeunes et peuvent biaiser le choix des entreprises de taille optimale et augmenter la pauvreté, comme cela se produit dans le cas de l'Inde (Besley and Burgess, 2014).

Cet objectif devrait être reformulé comme suit « éliminer les obstacles à l'emploi productif ». Le fait de rechercher une participation accrue des femmes au marché du travail offre des bénéfices **PHÉNOMÉNAUX** par rapport aux coûts. Il existe des preuves convaincantes que l'essor incroyable de certaines économies asiatiques résulte de politiques peu coûteuses qui ont permis et incité les femmes à travailler.

Meilleure formulation : éliminer les obstacles à l'emploi productif pour les femmes

8.4 D'ici 2020, réduire de moitié le nombre de jeunes n'ayant pas accès à l'emploi, à l'éducation ni aux formations

ÉVALUATION : INCERTAIN – Les éléments concernant la réduction du chômage des jeunes ne sont

pas assez précis. Pour l'éducation, l'évaluation est « **CORRECT** ». Pour la formation, l'évaluation est : **INCERTAIN**.

8.5 Créer un environnement macroéconomique sain avec des politiques fiscales et monétaires fortes

ÉVALUATION : INCERTAIN – De même que pour l'objectif 8.1, l'évaluation est « **BON** » ou « **PHÉNOMÉNAL** », mais difficile à mettre en œuvre. Il est préférable de se concentrer sur d'autres objectifs.

8.6 Créer un environnement favorable aux activités commerciales avec des politiques et des institutions nationales solides, orientées vers la promotion de l'investissement et de la compétitivité

ÉVALUATION : INCERTAIN – De même que pour l'objectif 8.1, l'évaluation est « **BON** » ou « **PHÉNOMÉNAL** », mais difficile à mettre en œuvre correctement. Il est préférable de se concentrer sur d'autres objectifs.

8.7 Créer des mesures d'encouragement pour le développement du tourisme durable, en tenant compte de la participation des communautés locales, ainsi que de la culture et des produits locaux

ÉVALUATION : MÉDIOCRE – Cette analyse est trop restreinte. La plupart des impacts du tourisme sur le développement sont locaux et des mesures d'encouragement existent probablement déjà ; le tourisme est un secteur particulier et il conviendrait de souligner son impact sur la question des ressources globales.

8.8 Créer des conditions favorables à l'augmentation de la croissance des petites et moyennes entreprises (PME), à travers des politiques encourageant l'entreprenariat, la création et l'innovation, et l'amélioration de l'accès aux marchés et aux services financiers

ÉVALUATION : INCERTAIN sur ce que signifient des conditions favorables à l'augmentation de la croissance des petites et moyennes entreprises (PME). Toutefois, des données limitées suggèrent que cet objectif est **BON** mais nécessite plus de recherches. Des essais randomisés et contrôlés suggèrent que certaines interventions telles que la fourniture d'un capital-risque à un stade précoce et l'amélioration des compétences de base offrent des bénéfices élevés en matière de coûts. Le manque d'indices ne permet pas de fournir de recommandation plus sûre.

8.9 Accroître la part des secteurs et des activités à forte productivité dans le domaine de l'économie, et renforcer les capacités de production de tous les pays à travers la modernisation des technologies utilisées, l'amélioration de la valeur ajoutée et la diversification des produits, avec une attention particulière pour les pays les moins avancés (PMA)

ÉVALUATION : INCERTAIN, excepté pour la modernisation des technologies qui est « **BON** ». Les éléments de cet objectif sont incorporés dans les objectifs de la section 9, par exemple 9.1 (accroissement progressif des niveaux de productivité), 9.8 (innovation technique), 9.5 (diversification). Voir les objectifs spécifiques pour les évaluations.

8.10 Promouvoir l'efficacité des ressources des activités économiques, incluant des chaînes d'approvisionnement durables, suivant les contextes et les capacités de chaque pays

ÉVALUATION : INCERTAIN – Promouvoir l'efficacité des ressources est en soi un objectif valable, mais qui dépend en grande partie de sa mise en œuvre.

8.11 Promouvoir le développement d'infrastructures de qualité, durables, fiables et résistantes pour le transport, l'approvisionnement en eau et en énergie, et les services de communications, notamment dans les pays en voie de développement, et en particulier dans les zones rurales et les zones urbaines défavorisées

ÉVALUATION : BON Les éléments de cet objectif sont déjà intégrés dans d'autres objectifs – entre autres, le transport (11.2), l'énergie (7.1), l'eau (6.8) et les communications (11.4) ce qui signifie que certains d'entre eux doivent être rationalisés. Mettre l'accent sur l'accès aux zones rurales pauvres sera probablement le moins rentable, mais cela dépend du contexte.

8.12 Améliorer les infrastructures régionales et transfrontalières afin de promouvoir une intégration économique régionale efficiente et faciliter le commerce régional

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL

8.13 Mettre un terme au travail des enfants d'ici 2030, protéger les droits de tous les travailleurs de manière à leur assurer un environnement de travail sain et sécurisé, incluant les travailleurs migrants et les salariés en situation d'emploi précaire

ÉVALUATION : BON, même si les moyens de mettre un terme au travail des enfants sont **INCERTAINS**. Un rapport de l'OIT montre que le rapport coûts-avantages de l'élimination du travail des enfants d'ici 2020 serait de 6.7 (voir Dorman, 2004). Cette évaluation est soutenue par de bons résultats sur les investissements dans l'enseignement primaire et secondaire, en fait les coûts d'opportunité du travail des enfants (il existe une relation entre l'éducation et le travail des enfants, la réduction du travail des enfants entraînant de meilleurs résultats scolaires).

Mais une réserve importante est associée à cet objectif. Vouloir mettre un terme au travail des enfants a été aussi illusoire que de vouloir assurer leur éducation primaire. L'OIT, l'UNICEF et la Banque mondiale ont longtemps plaidé pour mettre un terme au travail des enfants, en 2012 il y avait cependant encore plus de 250.000 enfants au travail. La raison réside dans le fait que le travail des enfants est entraîné par la pauvreté et que les gains des enfants constituent un complément aux revenus du ménage. Ainsi, bien que l'objectif soit **BON**, il faut être conscient des difficultés à mettre un terme à cette pratique. La législation interdisant le travail des enfants, maintenant en vigueur dans tous les pays, s'est révélée inapplicable.

8.14 Promouvoir la formalisation des activités et des emplois du secteur informel

ÉVALUATION : MÉDIOCRE – Les éléments suggèrent que la formalisation des emplois et des entreprises n'offre pas toujours d'avantages. Des études récentes ont révélé que les entreprises du secteur informel, encouragées à la formalisation au moyen de subventions diverses, en ont tiré peu de bénéfices (Bruhn and McKenzie, 2013). Si la formalisation de l'emploi peut conférer des avantages à quelques entreprises chanceuses, les contraintes du marché du travail qui peuvent être imposées ont pour résultat de réduire la demande globale de main d'œuvres au détriment de beaucoup.

8.15 D'ici 2030, réduire les coûts globaux des processus de migrations, et limiter les coûts de transaction des envois de fond

ÉVALUATION : BON – Ces objectifs réunis sont efficaces et offrent des bénéfices à la fois pour le pays d'origine et pour le pays d'accueil du migrant. Réduire les coûts des envois de fonds permet au pays d'origine d'augmenter ses bénéfices.

8.16 Explorer les possibilités d'extension des systèmes de la comptabilisation du capital au-delà du PIB, incluant le capital social, humain et environnemental.

ÉVALUATIONS : Non évalué (À quelques différences près, cet objectif est similaire à celui qui est mentionné au point 17.30)

Objectif proposé 9. Promouvoir une industrialisation durable

Message global: Il semble y avoir un soutien empirique pour une politique gouvernementale d'industrialisation activiste.

En premier lieu, il doit y avoir une raison impérieuse pour qu'un gouvernement soutienne un secteur industriel, si ce n'est pas la volonté du secteur privé. En deuxième lieu, s'il existe des limites de marché, il y a peu de preuves empiriques que les gouvernements soient aptes à les traiter au bon moment, avec les bonnes politiques sans créer plus de problèmes ou des problèmes différents. Enfin, dans les PMA où les institutions sont faibles, les politiques d'industrialisation risquent de donner lieu à une recherche de maximisation de la rente.

Certes, les politiques d'industrialisation peuvent être bénéfiques si elles sont ciblées. Mais menées à grande échelle, les politiques d'industrialisation sont peu susceptibles de réussir. Dans le cadre des ODD, la priorité devrait être donnée aux objectifs de soutien à l'intégration des PMA dans les circuits industriels mondiaux existants et à des politiques de soutien à l'entrepreneuriat.

9.1 Concrétiser la transformation structurelle des économies à travers un accroissement progressif des niveaux de productivité dans tous les secteurs d'activité

ÉVALUATION : INCERTAIN – L'accroissement des niveaux de productivité est un objectif politique important et un **BON** objectif. Une fois correctement réalisé, cet objectif confère de nombreux bénéfices. La difficulté réside dans sa mise en œuvre, en particulier la transformation structurelle. Le secteur privé et les gouvernements ont tous deux un rôle à jouer, mais le secteur privé est plus apte à réaliser un accroissement des niveaux de productivité.

9.2 Respecter les marges d'actions politiques et les contextes nationaux de chaque pays pour le développement industriel, notamment dans les pays en voie de développement

ÉVALUATION : BON – Il existe cependant une interdépendance certaine entre les nations dont il résulte que les activités d'une nation affectent rarement cette seule nation.

9.3 Garantir un environnement politique favorable au développement industriel, en encourageant l'entrepreneuriat industriel et la création d'entreprise, y compris les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME)

ÉVALUATION : BON – Un environnement favorable à l'entrepreneuriat doit être créé, dans lequel les individus ont accès au capital et sont encouragés à la prise de risques. Cet objectif est particulièrement important dans les pays en développement où il offre non seulement des avantages économiques, mais aussi des avantages sociaux (qualité de vie, ascension sociale).

9.4 Accroître de façon significative la part du secteur industriel dans le marché de l'emploi et sur le PIB, en concordance avec les stratégies nationales de chaque pays, et doubler notamment la part du secteur industriel dans les pays les moins avancés (PMA) d'ici 2030

ÉVALUATION : Tel que formulé, l'objectif est **BON**. C'est un objectif raisonnable mais il est peu probable que chaque PMA développe le même secteur industriel et une diversification s'impose. Les PMA doivent étendre leur vision au-delà d'une industrialisation basée sur la production, examiner l'ensemble de la chaîne

mondiale des entreprises industrielles et cibler les éléments de cette chaîne susceptibles de leur offrir un avantage comparatif. L'intégration à une chaîne existante peut être un moyen efficace d'encourager le secteur industriel avec des avantages à la fois pour le système économique local (plus d'emplois) et l'économie internationale (productivité accrue, réduction des coûts). Le rôle des gouvernements est d'établir les conditions qui attirent les investissements étrangers, de manière à relier les entreprises nationales aux chaînes mondiales. Cet objectif est similaire à celui du point 9.6 et pourrait peut-être y être intégré.

Meilleure formulation : favoriser l'intégration des entreprises industrielles des pays en développement, notamment celles des pays d'Afrique et des pays les moins avancés (PMA), au réseau régional et mondial des entreprises industrielles.

9.5 Accroître la diversification des activités industrielles dans les pays en voie de développement à travers l'amélioration des traitements locaux des produits de base et des produits de consommation courante, et à travers de nouveaux produits.

ÉVALUATION : CORRECT – La diversification est importante mais ne doit pas être menée du haut vers le bas, c'est-à-dire avec des gouvernements sélectionnant les secteurs industriels à promouvoir. L'approche doit au contraire être dirigée du bas vers le haut, avec une promotion de l'entrepreneuriat, qui entraînera automatiquement une diversification de l'industrie. En ce qui concerne les traitements des produits de base et des produits de consommation courante, cette politique industrielle comporte un risque parce que les possibilités d'« apprentissage par la pratique » sont faibles.

9.6 Soutenir l'intégration à l'échelle régionale et mondiale des entreprises industrielles des pays en voie de développement, notamment celles des pays d'Afrique et des pays les moins avancés (PMA)

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL – L'intégration à une chaîne existante peut contribuer à la promotion des entreprises industrielles avec des bénéfices pour le système économique local (plus d'emplois) et l'économie internationale (productivité accrue, réduction des coûts). Il appartient aux gouvernements d'attirer les investissements étrangers afin d'intégrer les entreprises industrielles des pays en voie de développement à la chaîne mondiale des entreprises industrielles.

9.7 Créer des emplois décents dans le secteur industriel, et promouvoir un développement industriel générateur d'emplois

ÉVALUATION : MÉDIOCRE – Cet objectif risque d'inciter les gouvernements à participer activement à la création d'emplois dans le secteur industriel à travers la sélection et la promotion de secteurs industriels particuliers. Les gouvernements devront plutôt prendre une certaine distance et fixer les conditions de création d'emplois dans le secteur privé. Enfin, dans les pays où les institutions sont faibles, les politiques d'industrialisation risquent de donner lieu à une recherche de maximisation de la rente.

9.8 Promouvoir la recherche, le développement et l'innovation dans le secteur industriel, incluant l'augmentation de x% du ratio de salariés travaillant dans la R&D sur une échelle d'1 million d'individus, ainsi que l'augmentation de y% de la part des dépenses consacrées à la R&D sur le PIB.

ÉVALUATION : BON – La R&D offre généralement un bon rapport coûts-avantages mais la difficulté de cet objectif réside dans l'obtention des fonds, ressources et capital humain nécessaires à sa mise en œuvre. Une partie de ces ressources serviront à l'innovation, au renforcement des conditions du circuit de valorisation de l'innovation afin d'attirer des ressources et des compétences.

9.9 Moderniser les capacités technologiques des secteurs industriels dans les pays en voie de développement, incluant les pays à revenu intermédiaire, et améliorer l'efficacité des ressources industrielles en accélérant le développement, le transfert et l'adoption des technologies et des processus respectueux de l'environnement

ÉVALUATION : BON – Il est essentiel de limiter les effets sur l'environnement d'une manière efficiente bien que le moyen d'y parvenir ne soit pas clairement défini. Ceci dit, les problèmes d'environnement, tels que la pollution atmosphérique et les changements climatiques, affectent et continueront d'affecter profondément les populations des pays en développement. Il est donc essentiel à cet égard de promouvoir l'adoption de technologies respectueuses de l'environnement.

9.10 Promouvoir le développement local des technologies et encourager les innovations locales dans les pays en voie de développement

ÉVALUATION : BON – Le renforcement des technologies et la promotion de la R&D et de l'innovation sont des facteurs de productivité dont les bénéfices s'étendent au-delà des limites du marché intérieur. Cet objectif est similaire à celui du point 9.8.

9.11 D'ici 2030, rénover x% des structures des industries existantes avec des technologies plus propres et des processus d'industrialisation respectueux de l'environnement, en vue d'améliorer la consommation d'énergie (de x%) et l'efficacité des ressources (de y%), à travers une mobilisation effective de tous les pays, initiée par les pays développés et suivie par les pays en voie de développement avec une évolution similaire tenant compte de leurs besoins et de leurs capacités respectifs pour leur développement

ÉVALUATION : INCERTAIN – Les effets sur l'environnement doivent être gérés mais leur succès (et l'analyse coûts-avantages) dépendra des mesures incitatives et de l'ambition des objectifs utilisés pour promouvoir la réhabilitation des technologies propres. Le financement de cette politique est un autre problème. Il est globalement difficile d'établir un rapport coûts-avantage pour celui-ci.

9.12 Garantir l'accessibilité des services de crédits et de financements pour les petits producteurs industriels

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL – L'accessibilité aux services de crédit pour les petits producteurs industriels est importante. Elle favorise l'entrepreneuriat et permet le développement de petites entreprises. Cet objectif clé devrait déboucher sur des avantages économiques et sociaux.

Objectif proposé 10. Réduire les inégalités entre les nations

Réduire les inégalités existant entre les groupes sociaux au sein des pays :

10.1 D'ici 2030, éliminer les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires

ÉVALUATION : INCERTAIN Le changement des lois ne conduit pas forcément au changement des pratiques. Pour exemple, sur les 29 pays qui affichent les taux de prévalence les plus élevés de mutilations génitales féminines, 26 ont interdit cette pratique.

10.2 Parvenir à et maintenir une croissance de revenus en-dessous de 40% de la population, supérieure à la moyenne nationale, d'ici 2030

ÉVALUATION : INCERTAIN Dollar, Kleineberg and Kraay (2014) ont démontré que la croissance moyenne des revenus en-dessous de 40% est similaire à la moyenne des revenus globaux d'un pays. Pour suggérer que des revenus en-dessous de 40% devrait augmenter plus rapidement que la moyenne, il faudrait un écart significatif entre les tendances historiques, ce que nous ne sommes pas en mesure d'accomplir.

10.3 D'ici 2030, réduire les inégalités existant entre les groupes sociaux en matière d'opportunités et de résultats, incluant les inégalités économiques, sociales et environnementales

ÉVALUATION : Les arguments économiques relatifs à cette cible sont **INCERTAINS** – Les données économiques suggèrent que l'augmentation de la croissance économique et l'amélioration des rendements des plus démunis ne sont pas en opposition – elles peuvent avoir lieu en même temps. Certaines données nous indiquent que cibler les plus marginalisés rapportera plus de bénéfices que le ciblage des non marginalisés, parce qu'ils partent d'un niveau plus bas. Toutefois, les coûts – incluant les coûts politiques et non économiques, seront probablement plus élevés pour ce groupe.

L'argument de cette cible sur les droits fondamentaux constitue cependant un facteur solide, et sans doute plus décisif que le volet économique. Le facteur important se rapporte ici à l'identification des bons indicateurs qui pourront mesurer de manière effective la réduction des inégalités – et dans ce sens, des indicateurs qui mesurent l'évolution respective des groupes sociaux restent probablement la meilleure option.

10.4 Inverser la baisse de la part des revenus du travail dans le PIB, dans les contextes où cela s'avère nécessaire

ÉVALUATION : INCERTAIN Le fait que cette notion devrait être utilisée ou non comme un indicateur des inégalités dépend du fait que l'on puisse penser qu'elle est corrélée aux inégalités actuelles. Certains éléments le confirme, cependant l'utilisation d'indicateurs standards tels que l'indices de GINI ou le ratio de Palma serait peut-être plus indiqués.

10.5 Autonomiser les couches sociales défavorisées, les populations marginalisées et les populations en situation de vulnérabilité – y compris les populations autochtones, les femmes, les populations minoritaires, les immigrants, les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants et les jeunes – et promouvoir leur intégration sociale et économique

ÉVALUATION : Cette cible est étroitement liée à la cible 10.3, elle représente les contributions souhaitées pour accomplir la cible 10.3. Il n'est pas forcément nécessaire de diviser les cibles.

10.6 Respecter et promouvoir la diversité culturelle

ÉVALUATION : D'un point de vue économique, cet objectif est **INCERTAIN**, néanmoins comme c'est le cas pour la cible 10.3, les arguments sur les droits fondamentaux domineront certainement. On soulignera cependant qu'il serait plus facile de soutenir la diversité culturelle si les valeurs de cette diversité sont déterminées, mesurées et expliquées clairement à tous.

10.7 Garantir la disponibilité de données ventilées de qualité et mises à jour afin d'assurer le contrôle des évolutions des groupes marginalisés et des populations en situation de vulnérabilité

ÉVALUATION : CORRECT Fournir ce type de données requiert un renforcement significatif des capacités statistiques dans les pays en voie de développement, à savoir, du personnel et une assistance technique, ce qui représente un coût non négligeable, particulièrement dans certains pays où les capacités d'analyse peuvent être faibles (contrairement aux capacités de collecte). Les bénéfices peuvent être conséquents, cependant la notion "de qualité" reste difficile à définir.

Actions internationales pour réduire les inégalités entre les nations :*10.8 Établir des mesures à l'échelle mondiale pour réduire les inégalités entre les nations*

ÉVALUATION : INCERTAIN Les mesures nécessaires pour réaliser cette cible impliquent des coûts politiques et non économiques importants. Par ailleurs, elles seraient plus réalisables avec une croissance au plus bas ou de fortes récessions – de toute évidence, seul l'un de ces résultats est favorable à de telles mesures.

*10.9 Promouvoir des institutions fortes, à travers l'adoption des réformes visant à accroître la participation effective et démocratique des pays en voie de développement au sein des institutions financières internationales (IFI)***ÉVALUATION : INCERTAIN***10.10 Améliorer la régulation des institutions et des marchés financiers à l'échelle mondiale, et renforcer leur mise en application***ÉVALUATION : Non évaluée***10.11 Faciliter la mobilité internationale des travailleurs, tout en limitant la fuite des cerveaux*

ÉVALUATION : Cet objectif est contradictoire. Améliorer la mobilité internationale des travailleurs produirait **BON** ratio coûts-bénéfices. Cela accroîtrait les opportunités de chaque individu et apporterait des bénéfices tant pour les pays hôtes que pour les pays d'origines (envois de fonds). Limiter la fuite des cerveaux impliquent des politiques opposées à la mobilité et doit en tout logique être classé **MÉDIOCRE**.

*10.12 Aider les pays en voie de développement pour leur permettre d'atteindre la viabilité à long terme de leurs dettes à travers des mesures encourageant les financements par emprunt, l'allègement des dettes, et la restructuration des dettes***ÉVALUATION : Non évaluée**

Objectif proposé 11. Construire des villes et des structures d'habitat durables, sécurisées et inclusives

Message général : Quand les populations se rassemblent dans les villes, l'augmentation de la densité démographique produit un grand nombre de bénéfices – par exemple, la réduction par habitant de l'utilisation de l'énergie et des impacts environnementaux, des opportunités d'améliorations des moyens d'existence, et la réduction des coûts unitaires des services et des infrastructures. Cela implique néanmoins un compromis, notamment dans les pays en voie de développement, entre encourager les populations à migrer vers les villes et contrôler la manière dont les habitants des villes sont logés. Autrement dit, si la migration vers les villes est bénéfique pour beaucoup de gens, des systèmes de régulation et de planification urbaine trop restrictives pourraient décourager ou empêcher les populations de migrer vers les villes, en premier lieu.

Les priorités urbaines devraient être axées (principalement, en premier lieu) sur : la qualité de l'eau, la prévention des catastrophes naturelles, la criminalité/sécurité, et la congestion routière.

11.1 D'ici 2030, garantir l'accès universel à un logement et à des services de base adéquats et abordables, et mettre fin aux conditions de vie insalubres partout dans le monde

ÉVALUATION : CORRECT L'accent devrait être mis particulièrement sur l'octroi de logements provisoires, abordables et construits en masse, à ceux qui souhaitent s'installer dans les villes, dans les pays en voie de développement d'ici 2030. Les bénéfices sont larges, et les coûts sont relativement bas. Ces logements ne doivent pas forcément être permanents dans la mesure la richesse des pays en voie de développement va augmenter à moyen terme, et les préférences sur les types de logement vont probablement changer. Concernant les bidonvilles, d'un point de vue économique, il serait préférable d'accueillir plus de populations dans les villes, même dans des logements non structurées, plutôt que d'avoir des logements planifiés mais avec moins de populations.

11.2 D'ici 2030, assurer l'accès à des moyens de transport abordables, sécurisés et durables pour tous, favoriser l'expansion les transports publics, et améliorer la sécurité routière

ÉVALUATION : CORRECT Le transport est important, mais il est à placer plus bas dans la liste des priorités par rapport à d'autres préoccupations telles la qualité de l'eau, la prévention des catastrophes et la criminalité.

11.3 Améliorer les capacités de gestion et de planification durables et intégrées des établissements humains pour tous, notamment dans les pays en voie de développement.

ÉVALUATION : CORRECT Il est important d'intégrer l'utilisation des terres et la planification du transport, mais cela ne se fera pas sans difficultés.

11.4 Renforcer les liens socio-économiques positifs entre les zones urbaines, périurbaines et rurales

ÉVALUATION : CORRECT Les coûts des échanges entre les zones urbaines, péri-urbaines et rurales sont probablement conséquents, cela étant dû principalement à l'importance des coûts de la construction et de l'entretien des infrastructures (routes et TIC). Néanmoins, les bénéfices qui en découleraient peuvent être supérieures à ces coûts, et incluent l'augmentation de l'emploi, l'accès aux marchés pour les fermiers, l'amélioration de l'approvisionnement en chaîne, un meilleur accès à l'information et de nombreux bénéfices sociaux immatériels.

11.5 D'ici 2030, réduire les impacts environnementaux des villes, et améliorer la qualité de l'environnement dans les villes

ÉVALUATION : INCERTAIN Il sera difficile de développer des indicateurs pour cette cible. En outre, il est important que cette cible ne réduise pas inutilement l'urbanisation (et les bénéfices associés à une forte densité de population). A titre d'exemple, le regroupement d'un nombre important de population dans des aménagements résidentiels à forte densité est probablement préférable, d'un point de vue environnemental, par rapport à la dissémination du même nombre de population dans des logements à faible densité en banlieue – bien que la première option puisse paraître moins “environnementale”.

Cela étant, dans certains environnements urbains, comme les villes en Chine, introduire des taxes d'encombrement pour les véhicules pourrait produire des impacts positifs très élevés en termes de qualité de l'air et de congestion routière à un coût relativement bas, avec des bénéfices situés dans la catégorie **PHÉNOMÉNAL**.

11.6 D'ici 2020, augmenter de x% le nombre d'établissements humains adoptant et appliquant les mesures et les programmes visant à renforcer leur résilience et leur adaptation au changement climatique et aux catastrophes naturelles

ÉVALUATION : BON Du fait de l'augmentation de la densité de la population, l'impact des catastrophes naturelles sur les villes peut être élevé. De ce fait, la mise en œuvre de programmes contre les catastrophes produira un ratio coûts-bénéfices positif. L'accent devrait être mis sur l'identification des villes “à haut risque” et la réalisation à un fort pourcentage des stratégies de limitation des catastrophes dans ces villes (et non x% de toutes les villes).

Meilleure formulation : d'ici 2020, augmenter de x% le nombre d'établissement humains exposés à des risques de catastrophes qui adoptent et mettent en application des politiques et des programmes visant à renforcer leur résilience et leur adaptation au changement climatique et aux catastrophes naturelles

11.7 Améliorer la cohésion sociale et la sécurité des personnes, et garantir l'accès universel à des espaces publics inclusifs et sécurisés

ÉVALUATION : Telle qu'elle est énoncée, cette cible est **INCERTAINE**, dans la mesure où la cohésion sociale est difficilement mesurable. Cependant, une mention spécifique sur la réduction de taux d'homicides et la vulnérabilité face au crime aurait permis de classer cette cible dans la catégorie **CORRECT** ou **BON**. Réduire la criminalité peut s'avérer difficile et coûteux – cependant, il y a eu des cas où la réduction de la criminalité a conduit (ou a été corrélée) à une augmentation de bénéfices économiques.

11.8 D'ici 2030, s'assurer que les villes soient accessibles et offrent des possibilités aux personnes handicapées

ÉVALUATION : INCERTAIN Réaménager une ville entière pour la rendre plus accessible aux personnes handicapées peut être un exercice complexe. Selon le développement de la ville, il pourrait y avoir d'autres investissements plus bénéfiques qui avantagerait les personnes handicapées, les autres groupes minoritaires et la population en général (ex : l'amélioration de la résilience aux catastrophes). La question de l'amélioration de l'accès des personnes handicapées devrait être considérée ville par ville.

11.9 Protéger et sauvegarder le patrimoine culturel et naturel mondial

ÉVALUATION : INCERTAIN Il est difficile de développer des indicateurs pour cette cible. Comme pour la cible 11.5, il est important que cela ne réduise pas inutilement l'urbanisation (et les bénéfices associés).

Objectif proposé 12. Promouvoir les modèles de consommation et de production durables

12.1 Mise en œuvre avec une échéance précise du Plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables (CPD)

ÉVALUATION : Non évaluée

12.2 D'ici 2030, concrétiser la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles pour améliorer le bien-être humain dans la limite de la capacité de charge des écosystèmes

ÉVALUATION : INCERTAIN Cette cible ne comporte pas assez de spécificités pour permettre une analyse coûts-bénéfices.

12.3 Améliorer de façon significative l'efficacité des ressources des activités économiques et dissocier la croissance économique à la dégradation de l'environnement, à travers une mobilisation effective de tous les pays, initiée par les pays développés et suivie par les pays en voie de développement avec une évolution similaire tenant compte de leurs besoins et de leurs capacités respectifs pour leur développement

ÉVALUATION : INCERTAIN Améliorer l'efficacité des ressources est de toute évidence un objectif utile, toutefois cela dépend pour beaucoup de sa mise en œuvre. L'étendue des possibilités pour dissocier la croissance économique à la dégradation environnementale demeure INCERTAINE.

12.4 Promouvoir une gestion saine des déchets chimiques et à risques conformément aux accords-cadres internationaux qui s'y rattachent, et d'ici 2030, réduire de façon significative les rejets de déchets chimiques et à risques dans l'air, l'eau et les sols.

ÉVALUATION : BON Bien que la gestion des déchets chimiques et à risque puisse être coûteuse, le déversement de ces substances dans l'environnement peut créer des problèmes sanitaires et environnementaux considérables. La restriction de telles substances dans l'air, l'eau et les sols présente de solides arguments économiques.

12.5 D'ici 2030, réduire le ratio par habitant de production de déchets de x%, par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets

ÉVALUATION : INCERTAIN Il existe probablement certaines valeurs x où les bénéfices dépasseront les coûts, et qui pourraient être classées **CORRECTES** ou **BONNES**. Néanmoins, cette cible devrait être développée avec plus de spécificités.

12.6 D'ici 2030, réduire au moins de moitié le ratio par habitant du gaspillage alimentaire au niveau des détaillants et des consommateurs, notamment dans les pays développés et les pays ayant un taux élevé de gaspillage alimentaire

ÉVALUATION : INCERTAIN Certaines données nous indiquent que l'amélioration de l'approvisionnement en chaîne vers les grandes surfaces peut améliorer le gaspillage alimentaire au niveau des détaillants et des consommateurs, cependant ces données sont limitées. Cet objectif est très similaire à la cible 2.6, il devrait être fusionné avec la cible 2.6 ou retiré.

12.7 D'ici 2030, redoubler les efforts pour créer une culture de modes de vies durables, à travers l'éducation, la sensibilisation, les informations sur le caractère durable des produits et des services, les mesures et les incitations

ÉVALUATION : CORRECT L'amélioration de la qualité et l'accessibilité à ces informations ne risque pas d'être néfaste ; bien que les bénéfices environnementaux soient spéculatifs et probablement modestes, les consommateurs en tireront sans aucun doute des avantages, et les marchés pourront ainsi créer des mesures incitatives pour améliorer les mesures de durabilité. Le ratio coûts-bénéfices (RCB) dépendra de la nature des besoins de l'information (obligatoire ou volontaire, l'adéquation aux indicateurs, et l'importance de la charge des déclarations), la capacité des consommateurs à comprendre ces informations, et la capacité de ces informations à changer les comportements.

12.8 D'ici 2020, créer des incitations économiques et des capacités scientifiques et technologiques, destinées à permettre et à promouvoir l'économie circulaire et les modes de consommation durables

ÉVALUATION : BON L'utilisation d'incitations économiques peut être bénéfique, et peut apporter des ratio coûts-bénéfices favorables si elle est effectuée de façon appropriée. A titre d'exemples, on peut citer le prélèvement d'une petite taxe sur les sacs en plastiques, une surtaxe sur les dispositifs inefficaces, ou la tarification du carbone. Utiliser les capacités technologiques pour guider les comportements semble plus spéculatif – et estimé **INCERTAIN**.

12.9 D'ici 2030, augmenter de x% le nombre d'entreprises – notamment les grandes entreprises et les entreprises cotées en bourses – s'acquittant de leurs responsabilités sociales et environnementales

ÉVALUATION : CORRECT Les coûts ne seront probablement pas très élevés, en particulier pour les grandes entreprises qui présentent déjà leur information financière – cela dépendra toutefois des charges réglementaires. Concernant les bénéfices, l'impact des programmes de responsabilité sociale et environnementale adoptés par les entreprises est très variable – par conséquent, l'importance de valeur ajoutée générée par la présentation de ces programmes reste difficile à déterminer et de fait, **INCERTAINE**. Cela étant, un argument solide joue en faveur de cette cible, elle pourrait générer une amélioration de la transparence, notamment dans les pays ayant des niveaux bas en matière de rapports d'entreprises – ce qui pourrait rapporter des bénéfices importants mais **INCERTAINS**.

12.10 D'ici 2030, accroître le taux d'intégration des principes du développement durables dans les pratiques des acteurs du secteur privé, incluant les chaînes d'approvisionnement, en tenant dûment compte des besoins en matière de capacité et des contextes respectifs des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME)

ÉVALUATION : INCERTAIN

12.11 D'ici 2030, augmenter la part des services et des produits durables dans les marchés et les services publics à travers des processus de passation compétitifs et transparents

ÉVALUATION : Non évaluée

Ce qui manque ?

Promouvoir l'amélioration de la qualité de l'eau dans les villes peut produire un ratio coûts-bénéfices **PHÉNOMÉNAL**. L'infrastructure nécessaire est coûteuse, cependant les bénéfices toucheront un grand nombre de population. Par ailleurs, l'amélioration de la qualité de l'eau peut également prévenir les maladies transmises par l'eau, qui peuvent être très dommageables dans les cas d'épidémie dans un environnement urbain à haute densité de population.

Objectif proposé 13. Promouvoir les actions destinées à résoudre le changement climatique à tous les niveaux / Établir un objectif sur le changement climatique basé sur les résultats de la COP21 de la CCNUCC

13.1 Maintenir l'élévation de la température moyenne de la planète à moins de x°C conformément aux accords internationaux

ÉVALUATION : MÉDIOCRE (en supposant que x=2) Nous pouvons envisager deux mécanismes pour atteindre cette cible – des cibles de réduction des émissions et/ou des cibles d'intensité des émissions – qui nécessiteront chacun des coûts supérieurs aux bénéfices.

La cible concernant le maintien de la température moyenne de la planète à 2°C au maximum au-dessus des niveaux de l'ère préindustrielle, peut être convertie en concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) et ensuite, en quotas d'émissions annuelles (Meinshausen, Meinshausen et al. 2009). Les cibles de 450 et 550 ppm de CO₂e requièrent une réduction substantielle des émissions de CO₂ provenant de l'utilisation des énergies fossiles et des activités industrielles, par rapport aux niveaux de base (Blanford, Kriegler et al. 2013). Selon les résultats des études menées par Tol (2013), il faudrait une cible de 625 ppm CO₂e pour réaliser une réduction rentable des émissions, et les cibles de 2°C, 450 ppm ou 550 ppm ne pourraient pas être étayées par des analyses coûts-bénéfices.

Concernant les cibles d'intensité d'émissions, la Chine et l'Inde ont promis une réduction de leur intensité carbone (c-à-d émissions/produit intérieur brut (PIB)) respectivement de 40 à 45%, et 20 à 25% d'ici 2020 par rapport au niveau de 2005 (Steckel et al., 2011; Zhang, 2011; Yuan et al., 2012; Cao, 2010b; Government of India, 2012). Ces objectifs sont similaires aux cibles de réduction d'émissions mais avec un scénario tendanciel "au fil de l'eau" et non une référence historique annuelle. Les ratios coûts-bénéfices de ces cibles sont probablement inférieur à <1.

Il est intéressant de noter que les modèles qui ont réussi à réaliser les cibles de 450, 500, voire même 550 ppm permettent de dépasser l'objectif à court terme, et de miser ensuite sur des émissions négatives à travers le captage et stockage avancés de carbone, ou la BECCS durant la dernière moitié de ce siècle. Lemoine et McJeon (2013) ont utilisé le modèle d'évaluation intégrée GCAM, intégrant plusieurs outils technologiques, pour évaluer les implications des cibles de 450 et de 500 ppm. Selon les résultats de leurs analyses, la cible de 500 ppm peut apporter des bénéfices dans le futur, mais la cible de 450 ppm ne produira de bénéfices nets qu'à condition que les impacts soient larges, qu'elle soit appuyée par un grand nombre de découvertes technologiques à faibles émissions de carbone, et que le taux d'actualisation soit relativement bas. Blanford, Kriegler et al. (2013) ont montré que les modèles qui ont trouvé une solution viable pour la cible de 450 ppm CO₂e, ont ajouté une option pour les émissions négatives, dans la majorité des cas, la BECCS (Bioénergie avec capture et stockage géologique du carbone) dans le secteur de la production d'électricité. Cela suggère que des avancées rapides en matière de technologie sont les conditions requises pour atteindre les cibles de réduction ou d'intensité d'émissions de carbone.

13.2 Renforcer les capacités de résilience et d'adaptation aux risques associés au changement climatique dans les pays vulnérables

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL Les bénéfices sont larges en termes de prévention des dégâts économiques, et les coûts sont raisonnables (Kull, Rojas et al., UNFCCC 2009, UNFCCC 2011). Tend à être évaluée sur spécifiquement au cas par cas. Par exemple dans "ÉVALUER LES COÛTS ET LES BÉNÉFICES DES OPTIONS D'ADAPTATION, UNE VUE D'ENSEMBLE DES APPROCHES", on trouve des

analyses coût-bénéfices (ACB) entre 1 et 5 avec un taux d'actualisation de 10%. Sera plus élevée avec un taux d'actualisation inférieur.

13.3 D'ici 20xx, intégrer l'adaptation au changement climatique ainsi que des stratégies de limitation dans les programmes de développement et les stratégies pour la réduction de la pauvreté

ÉVALUATION : CORRECT du point de vue mondial, bien que les pays puissent respectivement avoir un ratio coût-bénéfices BON ou PHÉNOMÉNAL suivant leurs contextes. Certains devront s'impliquer dans l'augmentation des financements du développement en intégrant le changement climatique dans les stratégies de réduction de la pauvreté, ce qui pourrait aider à accélérer les résultats de développement (e.g. NAMAs), (Bassi et al, 2013; Tomkins et al 2013).

13.4 D'ici 20xx, introduire des outils et des incitations en faveur des investissements dans les solutions à faibles émissions de carbone, dans tous les secteurs concernés

ÉVALUATION : INCERTAIN L'évaluation de cette cible dépend des outils et des mesures incitatives utilisées. Appliquer une taxe carbone très légère (5\$/tonne) pour financer la R&D serait noté **PHÉNOMÉNAL** dans la mesure les taxes carbonées et des tarifs d'achat élevés ont une notation **MÉDIOCRE**. Certaines réglementations, comme les normes relatives aux carburants, peuvent également avoir une notation PHÉNOMÉNAL, si les technologies nécessaires à leur mise en application existent.

13.5 Améliorer l'éducation, la sensibilisation ainsi que les capacités humaines et institutionnelles sur réduction des impacts du changement climatiques et les systèmes d'alerte précoce

ÉVALUATION : INCERTAIN Cependant le RCB pourrait être assez large dans la mesure où les coûts de sensibilisation et de conscientisation sont typiquement modestes. Cela étant, l'amélioration des capacités institutionnelles est plus coûteuse. Les éléments d'appréciation de cet aspect sont limités, par ailleurs, bien que les bénéfices soient supérieurs aux coûts, ils seraient également probablement modestes.

Ce qui manque ?

Une cible sur l'amélioration de % de la part du PIB allant vers la R&D pour de nouvelles technologies à faibles émissions de carbone.

On pourrait également ajouter un cible supplémentaire : "Réduire la part de charbon dans la production brute d'électricité de 41 à 25% d'ici 2030". Cette cible est très ambitieuse mais avec l'évolution actuelle des technologies d'extraction de gaz, elle peut maintenir un BON ratio coûts-bénéfices.

Objectif proposé 14. Parvenir à une conservation et une exploitation durable des ressources maritimes et océaniques

14.1 D'ici 2030, réduire toutes les formes de pollution marine, incluant les activités terrestres

ÉVALUATION : INCERTAIN Très difficile à évaluer et dépend de la valeur de x%. Les océans ont une grande capacité d'assimilation de la pollution, mais la réduction de la pollution marine esgt probablement bénéfique.

14.2 D'ici 2020, gérer, restaurer et protéger durablement les écosystèmes marins contre les dégradations, incluant le renforcement de leur résilience ainsi que des mesures appropriées de soutien aux recherches scientifiques

ÉVALUATION : BON La protection des écosystèmes marins garantit le maintien et le fonctionnement de base d'un élément clé de l'environnement naturel. L'acidification des océans est un domaine plus récent en matière de recherche, de ce fait, les coûts et les bénéfices potentiels de la limitation ou de l'adaptation ne sont encore pas vraiment connus.

14.3 Résoudre et prévenir l'acidification des océans

ÉVALUATION : INCERTAIN Brander et al. (2012), ont évalué les impacts de l'acidification des océans sur les systèmes coralliens, et ces études ont montré que les coûts potentiels de l'augmentation de l'acidification des océans (et par extension de la réduction de l'acidification des océans) sur cette branche de l'écosystème s'élèveront à environ 0.15% du PIB vers 2100. Ces études n'incluent pas d'autres aspects de l'écosystème marine telles que la vie marine. Les coûts la limitation ou de l'adaptation à l'acidification de océans ne sont pas encore connus et s'avèrent complexes dans le mesure où ce phénomène est dû uniquement à l'augmentation des émissions de CO₂, et non de tous les gaz à effets de serre.

14.4 D'ici 2020, réguler efficacement l'exploitation des océans, et mettre fin à la surpêche afin d'amener d'ici 2030 les stocks de poissons à un niveau écologiquement viable, susceptible de produire un rendement maximal durable

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL pour restaurer les stocks de poissons à un niveau écologiquement viable, mais **INCERTAIN** pour les petites exploitation de pêche. Le maintien de rendements durables pourrait être réalisé à travers un système de quotas transférables, achetés et vendus entre les bateaux et les compagnies de pêches. La mise en place d'un tel système nécessitera des coûts non-négligeables, cependant les bénéfices seront probablement larges, et particulièrement sur le long terme.

14.5 Soutenir les petites exploitations durables de pêche et d'aquaculture, en fournissant aux pêcheurs artisanaux et aux petites exploitations un accès équitable aux marchés de la filière pêche

ÉVALUATION : INCERTAIN

14.6 Assurer la mise en application des régimes existants de gestion des océans, régionaux et internationaux, par leurs cosignataires

ÉVALUATION : Non évaluée

14.7 D'ici 2020, enrayer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et les pratiques de pêches destructrices

ÉVALUATION : CORRECT Les bénéfices seront probablement substantiels, néanmoins les coûts de surveillance et de contrôle des activités de surpêche seront également élevés.

14.8 D'ici 2020, conserver au moins 10% des zones marines et côtières, à travers l'instauration et la gestion efficiente d'aires protégées, conformément aux lois internationales, et à la des meilleures informations scientifiques disponibles

ÉVALUATION : CORRECT Cette cible dépend des zones à protéger. Elle devrait être focalisée sur la protection des zones marines qui possèdent un niveau de biodiversité est très élevé, et où les services des écosystèmes sont importants, par exemple les récifs coralliens ou les précieux herbiers marins.

14.9 D'ici 2020, éliminer les subventions qui contribuent à la surcapacité des flottes de pêche et à la surpêche, et s'abstenir d'octroyer de nouvelles subventions de ce genre, en tenant compte des besoins des pays en voie de développement, et notamment les pays les moins avancés (PMA) et les petits états insulaires en développement (PEID)

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL Des coûts limités pour la réduction des subventions, mais de larges bénéfices, en particulier sur le long terme par la restauration des stocks de poissons. See Arnarson, Kelleher and Willman (2008) – The Sunken Billions report

14.10 D'ici 2030, augmenter les retombées économiques des pays les moins avancés (PMA) et des petits états insulaires en développement (PEID) provenant du développement durable des ressources côtières et marines placées sous leurs juridictions

ÉVALUATION : Non évaluée

14.11 Mettre en place la gestion intégrée et participative des zones côtières afin d'améliorer la résilience des écosystèmes côtiers

ÉVALUATION : MÉDIOCRE Les directives sur la gestion intégrée des zones côtières ont été développées, et les résultats de leurs mise en œuvre ont été soit neutres, soit peu convaincants. Tout bien considéré, les bénéfices de cette cible pour la biodiversité sont limités, et elle ne devrait pas être considérée comme une priorité.

Objectif proposé 15. Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres, et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.1 D'ici 2020, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

ÉVALUATION : INCERTAIN Très difficile à évaluer en terme de ratio coûts-bénéfices. Projeter de mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2020 semble très optimiste, au vu des promesses antérieures similaires, par exemple celles de l'UE pour 2010, qui n'ont pas été réalisées.

15.2 D'ici 2020, garantir la conservation et une utilisation durable des écosystèmes, avec une attention particulière pour les zones humides, incluant la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés

ÉVALUATION : BON Dans l'ensemble, il semble improbable que l'objectif concernant l'utilisation durable des écosystèmes soit atteint d'ici 2020. Cependant, si la cible est centrée la restauration des écosystèmes sévèrement dégradés, elle peut être réalisable et son ratio coûts-bénéfices devrait être favorable. Les actions ciblant les zones humides sont bienvenues. Elles généreront de nombreux bénéfices en matière de biodiversité et de services (réglementation des services, alimentation, génétique, services médicinales et services à l'habitat). Certaines politiques efficaces incluent des projets variés de paiement pour les services écosystémiques (PSE), l'aide provenant de donateurs internationaux pour les écosystèmes avec des bénéfices environnementaux globaux significatif, etc.

15.3 Préserver la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux domestiques et d'élevage, et des espèces sauvages apparentées, à travers une coopération efficace des institutions

ÉVALUATION : CORRECT Il a été prouvé que la préservation de la diversité génétique des espèces cultivées et des espèces d'élevage est bénéfique, en particulier dans les secteurs utiles, par exemple, préserver la diversité des variétés de raisin pour prévenir certaines maladies – et leurs coûts de réalisation sont probablement faibles. La préservation des espèces sauvages est une proposition moins certaine : pour exemple, les valeurs estimées pour leurs utilisations dans l'industrie pharmaceutique ne fournissent pas de valeurs substantielles.

15.4 D'ici 2030, assurer la mise en œuvre de la gestion de tous les types d'écosystèmes forestiers et montagneux

ÉVALUATION : BON Les forêts et les montagnes génèrent de nombreux bénéfices en matière d'écosystèmes et de services, et il est utile de les gérer de manière durable. Cependant, cette cible pourrait être mieux spécifiée pour se focaliser sur l'amélioration du couvert forestier, ou sur le taux de reforestation comme dans la cible 15.5.

15.5 D'ici 2030, inverser la tendance au recul du couvert forestier mondial, améliorer la couverture forestière, et augmenter le taux de reforestation de x%, en instaurant notamment des mesures incitatives au profit des pays en voie de développement

ÉVALUATION : BON, si les actions concernant les forêts et la reforestation ciblent par exemple toutes les forêts denses. Les études montrent des ratios coûts-bénéfices situés entre 7 et 20. Génère des bénéfices sur la biodiversité et d'autres bénéfices importants, comme le stockage de carbone.

15.6 D'ici 2030, stopper et prévenir la dégradation des terres, restaurer les terres affectées par la sécheresse et la désertification, et améliorer la productivité des terres et la qualité des sols

ÉVALUATION : INCERTAIN La dégradation des terres est un problème qui génère un coût élevé, mais ce terme est généraliste et couvre différentes sortes d'usage. Les réponses politiques pour concrétiser cet objectif ne sont pas claires.

15.7 Assurer une répartition juste et équitable des bénéfices générés par l'utilisation des ressources génétiques

ÉVALUATION : INCERTAIN Une répartition équitable n'augmente pas forcément les avantages globaux, à moins qu'il n'y ait un intérêt particulier concernant la distribution des bénéfices, ou que les bénéficiaires de la répartition équitable soient plus portés vers la protection des actifs naturels. Cette dernière option peut être le cas ciblé mais ce n'est toujours pas clair. Cette cible est difficile à évaluer.

15.8 Mettre fin au braconnage et au trafic des espèces menacées, et freiner la demande et l'offre pour les produits illicites issus de la faune ou de la flore sauvage

ÉVALUATION : CORRECT Certaines interventions peuvent être efficaces, dont les accords entre plusieurs pays sur les restrictions commerciales sur les produits illicites issus d'espèces sauvages menacées. Cela étant, d'autres politiques comme l'augmentation des contrôles, mobilisent des ressources importantes et sont le plus souvent inefficaces. L'inclusion de la partie "freiner la demande et l'offre..." semble assez superflue. Par ailleurs, la réduction de la demande pour les produits illicites peut être difficile à réaliser, notamment si la demande est liée à des normes culturelles, qui sont difficiles à changer.

15.9 Instaurer des mesures pour prévenir l'introduction des espèces étrangères envahissantes et réduire leurs impacts sur les écosystèmes terrestres et aquatiques, et d'ici 2020, maîtriser et éliminer les espèces envahissantes prioritaires

ÉVALUATION : CORRECT Il est clair que les espèces étrangères envahissantes causent des dégâts considérables aux écosystèmes et nous devons agir face à cela. La difficulté se situe dans la détermination des mesures à adopter pour réduire efficacement ces espèces. L'élimination est improbable, cependant certaines politiques efficaces incluent une action coordonnée pour identifier et contrôler la propagation, par le biais du commerce et du transport, des espèces potentiellement nuisibles. Cette cible requiert également la production et la dissémination d'informations sur les risques engendrés par les espèces envahissantes, et le renforcement des capacités des pays les plus vulnérables pour maîtriser les mouvements des espèces à travers les systèmes de transport.

15.10 Assurer l'application du principe de consentement préalable, libre et éclairé des populations autochtones et des communautés locales sur la prise de décision et la gestion des ressources naturelles, et promouvoir l'utilisation de leur savoir traditionnel

ÉVALUATION : INCERTAIN Il est souhaitable que consulter et d'informer les personnes qui peuvent être affectées par des décisions. En outre, le savoir traditionnel est important et peut être bénéfique. Cependant, les avantages économiques générés par ce type d'objectif ne sont pas suffisamment établis, et les mesures destinées le promouvoir sont moins claires. Dans l'ensemble, les effets de cette cible sur la biodiversité ne sont pas claires.

15.11 Intégrer les valeurs des ressources naturelles et de la biodiversité dans la planification, les processus de développement et les comptes locaux et nationaux

ÉVALUATION : BON pour réaliser des compromis éclairés entre les résultats du développement, de l'économie et de la biodiversité. Cette cible est nécessaire aux recherches, à la compréhension, et intègre la valeur de la biodiversité dans les processus de prise de décision. Plusieurs initiatives sont actuellement en cours à cet égard, pour ne citer que l'Économie des écosystèmes et de biodiversité (EEB).

Objectif proposé 16. Instaurer des sociétés inclusives et pacifiques, l'état droit, et des institutions compétentes

Favoriser la création de sociétés pacifiques et inclusives :

16.1 Réduire les niveaux de violence et le taux de mortalité découlant de la violence de x%

ÉVALUATION : INCERTAIN, cependant les bénéfices potentiels sont très élevés – l'attention doit être focalisée sur la violence qui est plus prévalente que la violence liée à la mortalité (homicides*). Pour exemple, environ 16% des enfants dans le monde subissent des méthodes de punition très violentes, et 30% des femmes vivant en couple sont confrontées à la violence domestique au cours de leur vie. Bien qu'éliminer une petite portion de cette violence apporterait des avantages considérables, les éléments d'appréciation sur les interventions qui pourraient réduire efficacement la violence sont limités – et la plupart des études menées dans ce sens proviennent des pays à revenu élevé. Fearon and Hoeffler (2014)

16.2 D'ici 2030, mettre un terme aux abus et aux violences perpétrés sur les enfants, et à l'exploitation des enfants

ÉVALUATION : INCERTAIN L'ambition de mettre un terme à la violence est une excellente aspiration, mais il est clair que l'objectif zéro pour les 15 prochaines années n'est pas réalisable (ou peut-être jamais s'il est pris à la lettre). Les coûts des abus et de la violence perpétrés sur les enfants, et de l'exploitation des enfants sont conséquents – Fearon et Hoeffler (2014) ont estimé que les coûts les plus importants se rapportent à la violence domestique, avec les abus sexuels et les homicides qui sont légèrement inférieurs en termes de prévalence et de coûts. Il existe très peu d'éléments d'appréciation pour les interventions qui pourraient réduire la violence efficacement – la plupart des études menées dans ce sens proviennent des pays à revenu élevé.

16.3 D'ici 2030, réduire de x% les flux financiers illicites, et réduire le blanchiment d'argent et toutes les autres formes de crime organisé, incluant le trafic humain et le commerce illicite des armes, des drogues et des espèces sauvages

ÉVALUATION : INCERTAIN Ce document contient plusieurs cibles relatives aux flux financiers illicites (FFI) et aux mécanismes pour les réduire (16.3, 17.28, 17.45 et 17.46). Ces cibles devraient être combinées dans la liste finale des objectifs de développement durable (ODD) dans la mesure où l'ensemble des politiques qui les sous-tendent sont étroitement liées, et il serait illogique de parler de l'une sans l'autre. Vous trouverez ci-dessous une meilleure formulation suggérée par Cobham (2014), principalement axée sur les mécanismes clés de la transparence que les nations pourraient adopter pour réduire les FFI. Au vu des montants INCERTAINS mais probablement considérables des sommes en jeu dans les FFI, et le faible coût de ces mesures, ces mécanismes sont estimés au minimum **CORRECTS**, mais potentiellement **PHÉNOMÉNAUX**.

Meilleure formulation :

- i. Réduire à zéro le nombre de personnes morales et de constructions juridiques qui ne fournissent pas d'informations, accessibles au public, sur leur propriété effective ;
- ii. réduire à zéro les relations de commerce transfrontalier et d'investissement entre les juridictions qui ne prévoient pas d'échange automatique bilatéral d'informations fiscales ; et
- iii. réduire à zéro le nombre d'entreprises multinationales qui ne présentent pas publiquement de rapports sur leurs activités par pays.

16.4 D'ici 2030, accroître la prévalence de la prise de décision représentative, participative et inclusive, en prenant en considération les intérêts des générations présentes et futures

ÉVALUATION : INCERTAIN Cette cible se base sur l'hypothèse que la prise de décision décentralisée est bénéfique et souhaitée, ce qui est possible dans de nombreux cas, mais ajoute des complexités. Augmenter la participation dans les prises de décision ne conduit pas systématiquement vers de meilleurs résultats. Cependant, c'est peut-être une meilleure formulation de la cible 16.6, qui évite l'usage du terme politique "démocratique".

16.5 D'ici 2020, renforcer les capacités des entités administratives infranationales et locales pour encourager la construction de sociétés pacifiques et inclusives

ÉVALUATION : Non évaluée

16.6 Forger l'unité dans la diversité à travers des pratiques et des mécanismes démocratiques à l'échelle locale, nationale et internationale

ÉVALUATION : MÉDIOCRE Les contextes de chaque pays sont tellement différents qu'il est difficile d'imaginer des indicateurs pour le développement de cette cible, qui serait applicables en toutes circonstances.

16.7 D'ici 2020, promouvoir l'information et l'éducation sur la culture de la non-violence

ÉVALUATION : INCERTAIN, mais le ratio coûts-bénéfices peut être très élevé, dans la mesure où les coûts de l'information sont relativement bas et les bénéfices potentiels sont larges.

16.8 Renforcer les mécanismes pour une résolution formelle ou informelle des conflits à tous les niveaux

ÉVALUATION : Non évaluée

16.9 Réduire le nombre de réfugiés et de déplacés internes

ÉVALUATION : Non évaluée

16.10 Renforcer les compétences, le professionnalisme, la redevabilité des forces de sécurité, de la police et de la justice

ÉVALUATION : Non évaluée

État de droit et institutions compétentes :

Message général : La bonne gouvernance est non seulement importante, en tant que facteur clé pour les résultats de développement, mais aussi indéniablement et intrinsèquement utile. Néanmoins, l'expérience avec les réformes institutionnelles a été décevante, et le succès des pressions externes en faveur de l'amélioration de la gouvernance, particulièrement difficile. Les données économiques concernant les interventions spécifiques sont peu nombreuses, et dans les cas où elles sont disponibles, elles sont centrées sur des cas spécifiques qui ne sont pas forcément applicables dans différents contextes. Ces données ne nous disent pas comment promulguer de grandes réformes transformatives, qui amélioreraient la gouvernance globale et favoriseraient l'efficacité des institutions. *A ce titre, nous ne noterons pas les cibles concernant l'état de droit et les institutions compétentes à la base de catégories économiques, mais nous fourniront des évaluations qualitatives.*

En général, les cibles de gouvernance appropriées devraient être centrées sur les résultats et mesurer le bon fonctionnement des institutions, et non la forme que ces institutions devraient prendre, ce qui variera suivant les pays et les contextes. Les cibles doivent être soigneusement élaborées et concrètes, et devraient mesurer les changements valables vers une meilleure gouvernance dans des domaines spécifiques, plutôt que des objectifs généraux.

16.11 Développer des institutions publiques compétentes, responsables et transparentes à tous les niveaux

Ce sont des objectifs et des valeurs importantes, mais les cibles sont trop générales, et non réalistes. Le challenge se situe dans l'identification de cibles et d'indicateurs plus spécifiques, qui sont valables, mesurables et réalistes. C'est possible dans une mesure limitée, en particulier pour la transparence et l'efficacité des institutions

16.12 D'ici 2030, assurer l'égalité d'accès à des systèmes judiciaires indépendants, réactifs et compétents, qui respectent les droits inhérents à une procédure équitable ; et assurer l'égalité d'accès à l'aide juridictionnelle

Cette cible inclut 6 objectifs différents (l'égalité d'accès, l'indépendance, l'efficacité, la réactivité, l'accès égal à la protection aux droits inhérents à une procédure équitable, l'accès à l'aide jurodictionnelle), qui sont chacun difficilement mesurables, et pour lesquels il serait également difficile de trouver des indicateurs. Ce sont des idéaux pour les systèmes judiciaires, et énoncés d'une manière aussi générale, ils sont peu réalistes. L'objectif le plus préoccupant en termes d'indicateur, est l'égalité d'accès "pour tous" – ce n'est pas réaliste tant pour la mise en œuvre que pour les mesures d'évaluation. Par ailleurs, avoir 6 objectifs à la fois peut prêter à confusion sur ceux qui devront être priorisés.

16.13 D'ici 2020, fournir des services publics pour tous, incluant l'identité juridique et l'enregistrement des naissances

L'octroi de l'identité légale peut être un bon et simple indicateur sur le bon fonctionnement d'un gouvernement. Cet indicateur sera plus utile pour mesurer l'efficacité du gouvernement que pour mesurer la fourniture de services publics, qui est qualifiée d'utile trop généralement. Cette cible est la meilleure parmi tous les cibles de gouvernance de ce document parce qu'elle est claire, définissable et mesurable – et elle est probablement à corrélérer aux améliorations de la gouvernance et du fonctionnement des institutions.

16.14 D'ici 2020, améliorer l'accès public à l'information et aux données gouvernementales, incluant les informations sur la gestion des finances publiques, les marchés publics, et la mise en œuvre des programmes nationaux de développement

L'accès à l'information de qualité peut être un important indicateur sur l'efficacité de la gouvernance et des institutions. Sa mise à en œuvre semble relativement peu coûteuse avec de larges bénéfices, mais uniquement si les coûts politiques de la diffusion de l'information sont bas et si les capacités du gouvernement et de la société civile pour utiliser ces informations de façon productive sont suffisantes.

16.15 D'ici 2030, s'assurer que toutes les lois soient rendues publiques et accessibles à tous

En tant que cible isolée, cet objectif ne sera pas efficace pour assurer la transparence et la redevabilité. "Les lois" se rapportent souvent à des documents longs et complexes — parfois d'une épaisseur de plusieurs centimètres et pleins de détails techniques. Bien qu'il soit souhaitable que les lois soient accessibles à l'examen, l'application isolée de cette cible permettraient aux gouvernements de se décharger des autres formes d'ouverture qui pourraient être plus valables. (Et les lois constituent juste une partie des politiques et

des procédures gouvernementales). Néanmoins, si cette cible est associée avec les exigences d'autres formes d'accès à l'information publique, elle pourrait être plus efficace. Elle serait techniquement moins difficile et financièrement moins coûteuse que les autres cibles liées à la gouvernance ; la question se rapporte plus sur la capacité des citoyens à utiliser les informations rendues publiques. Cette cible ne devrait certainement pas être traitée seule, mais éventuellement faire partie d'un ensemble d'autres cibles liées à l'accès à l'information.

16.16 D'ici 2030, instaurer et mettre en œuvre des régimes compétents, capables de réduire la corruption sous toutes ses formes et à tous les niveaux, et de rendre des comptes sur ces activités

Il existe plusieurs manières de réduire la corruption – instaurer des organes de lutte contre la corruption, accroître la transparence, une meilleure application des lois, le changement des normes et des attentes, et la réduction de la bureaucratie. Malheureusement, les données sur l'efficacité de ces interventions ne sont pas concluantes. En outre, les indicateurs actuels de la réduction de la corruption ne sont pas entièrement satisfaisants.

Viser à réduire la corruption "sous toutes ses formes et à tous les niveaux" semble très large et très général. Certaines mesures produisent des résultats pertinents, mais elles ne sont généralement pas assez concrètes. Au moins, certaines d'entre elles peuvent être envisagées, mais pas comme il a été énoncé dans cette cible.

16.17. Promouvoir la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de la presse

Cette cible est hautement politique et de ce fait, il est peu probable qu'elle soit efficace. Le challenge se situerait dans la présentation d'une cible établie de manière à ce qu'elle soit acceptable dans un grand nombre de pays et de trouver les outils d'évaluation qui seraient considérés comme objectifs et neutres.

Objectif proposé 17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et les partenariats internationaux pour le développement durable

Objectif proposé 1. Éradiquer la pauvreté dans le monde sous toutes ses formes

17.1 Développer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, ciblés et efficaces, dans les pays en voie de développement en appui aux programmes nationaux de mise en œuvre des objectifs de développement durable

ÉVALUATION : Non évaluée

17.2 Concrétiser en temps voulu l'accès en franchise de droits de douane et de quotas sur une base durable dans les pays les moins avancés (PMA), conformément aux décisions de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et au programme d'action d'Istanbul

ÉVALUATION : BON Ce n'est pas PHÉNOMÉNAL, dans la mesure où une réorientation non intentionnelle des échanges commerciaux pourrait avoir lieu dans les pays qui ne sont pas classés parmi les pays les moins avancés (PMA).

17.3 Les pays développés concrétisent la mise en œuvre des engagements en matière d'Aide Publique au Développement (APD) pour fournir 0.7% de leur revenu national brut aux pays en voie de développement (RNB) à titre d'APD, sur lequel 0.15 à 0.20% seront alloués aux pays les moins avancés (PMA), sur un calendrier convenu à la base des principes internationalement reconnus

ÉVALUATION : Non évaluée Il s'agit d'une question financière qui ne peut pas faire l'objet d'une analyse coûts-bénéfices.

17.4 Orienter les APD et encourager les flux financiers vers les états qui en ont le plus besoin, en particulier les pays d'Afrique, les PMA, les PEID, les PDSL, et les états vulnérables

ÉVALUATION : Non évaluée

17.5 S'assurer que les pays en voie de développement bénéficient d'un espace politique adéquat au sein des organisations internationales, afin de permettre aux pays développés d'instaurer et de mettre en œuvre leurs politiques pour l'éradication de la pauvreté et pour le développement durable

ÉVALUATION : Non évaluée

17.6 Soutenir les partenariats élargis impliquant plusieurs intervenants, incluant la société civile, le secteur privé, et les différents niveaux d'administration, qui mobilise à la fois la connaissance, l'expertise, les technologies et les ressources financières afin d'aider à la réalisation du développement durable, en particulier dans les pays en voie de développement

ÉVALUATION : Non évaluée

Objectif proposé 2. Éradiquer la faim dans le monde, assurer la sécurité alimentaire et une alimentation appropriée pour tous, et promouvoir l'agriculture durable

17.7 Réduire les distortions induites par le commerce international, incluant la suppression progressive de toutes les formes de subventions à l'exportation de produits agricoles dans les meilleurs délais, conformément à l'objectif établi par les Ministres de l'OMC dans la Déclaration Ministérielle adoptée à Hong Kong en 2015

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL Il a été bien établi que l'amélioration du commerce génère de très larges bénéfices, à faibles coûts (ex : Anderson, 2008). L'inclusion des subventions à l'exportation de produits agricoles est cruciale, dans la mesure où 60% des gains générés par la libéralisation du commerce des marchandises proviendraient globalement des réformes politiques sur l'agriculture.

17.8 Améliorer la régulation des institutions et des marchés financiers – incluant notamment le marché des produits alimentaires de base – par une mise en application renforcée, afin d'assurer la stabilité financière mondiale et de freiner la volatilité des cours des denrées alimentaires

ÉVALUATION : INCERTAIN Cette cible est une partie intégrante des cibles 2.11 and 10.10

17.9 Augmenter les investissements dans les infrastructures rurales, la recherche agronomique, le développement des technologies, les institutions et le renforcement des capacités dans les pays en voie de développement afin d'améliorer leurs capacités de production agricole, et en particulier dans les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires

ÉVALUATION : BON L'un des problèmes notoires de la recherche agronomique est le manque d'institutions locales capables d'adapter les variétés locales aux conditions locales.

Objectif proposé 3. Concrétiser l'accès à une vie saine à tout âge et pour tous

17.10 Renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac dans tous les pays qui ont ratifié la convention, et exhorter les pays qui ne ont pas encore signée cette convention à la ratifier et à la mettre en œuvre

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL L'augmentation des taxes sur le tabac à l'échelle mondiale (une obligation fondamentale de la Convention) est intervention hautement efficace pour prévenir différentes maladies non transmissibles (MNT), incluant le cancer du poumon (Jha and Peto, 2014)

17.11 Soutenir la recherche et le développement sur les vaccins et les médicaments contre les maladies transmissibles qui affectent les pays en voie de développement

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL Ces recherches impliquent des coûts considérables mais les bénéfices sont énormes.

17.12 Fournir, en coopération avec les industries pharmaceutiques, l'accès à des médicaments essentiels abordables dans les pays en voie de développement, et soutenir l'usage de la flexibilité sur les ADPIC dans ces pays

ÉVALUATION : CORRECT Les industries pharmaceutiques ont fourni l'accès à des prix concessionnels pour les maladies qui sont plus prévalents dans les pays en voie de développement que dans les pays développés (ex : le VIH). On notera cependant un manque de volonté pour faire la même chose pour les maladies

globalement communes (comme les maladies cardiaques). En outre, les industries pharmaceutiques semblent réticentes à s'engager dans les communautés de brevets. En l'absence d'une coopération pharmaceutique, l'amélioration de l'accessibilité pour les populations des pays en voie de développement nécessite des mécanismes très coûteux, qui pourraient être difficiles à financer. Le profil coûts-bénéfices dépend de la maladie et du traitement en questions. Subventionner les polythérapies à base d'artémisinine pour le paludisme à travers le "Fonds pour les médicaments antipaludéens à des prix abordables" (AMFm) par exemple, a généré un ratio coûts-bénéfices **PHÉNOMÉNAL** (Jamison et al, 2012).

17.13 Augmenter d'ici 2030 le taux de recrutement, ainsi que le développement, la formation, et le maintien en poste des personnels de santé (de x%) et des enseignants (de y%) dans les pays en voie de développement, et plus particulièrement dans les pays les moins avancés (PMA)

ÉVALUATION : INCERTAIN Aucune donnée relative aux coûts-bénéfices des cibles citées ci-dessus n'est disponible. Par ailleurs, établir des cibles exactes, quantifiées au pourcentage près, pour tous les PMA n'a pas de sens.

17.14 Accroître les capacités pour le système d'alerte précoce, la réduction des risques et la gestion des risques sanitaires à l'échelle nationale et mondiale

ÉVALUATION : Non évaluée

Objectif proposé 4. Fournir une éducation équitable et inclusive, et des opportunités d'apprentissage continu pour tous

17.15 D'ici 2020, augmenter de x% le nombre de bourses octroyées aux étudiants des pays en voie de développement afin de leur permettre de s'inscrire dans les programmes d'études supérieures dans les pays développés ou dans d'autres pays en voie de développement, en mettant plus particulièrement l'accent sur la science, l'ingénierie, la santé, l'économie, la finance, la gestion et le développement durable

ÉVALUATION : BON Les faits semblent prouver que les doctorants sont des canaux de transfert de technologie efficaces lorsqu'ils retournent dans leurs pays, de fait, l'extension de ses flux à travers des programmes de bourses pourrait engendrer des gains conséquents. De telles extensions pour des formations en licence et en maîtrise générera probablement des coûts plus larges pour des bénéfices restreints. Les retours (tant pour les étudiants que pour leurs pays d'origines) seront plus conséquents si les étudiants bénéficient de bourses dans les institutions académiques qui affichent les meilleurs résultats d'apprentissage (souvent dans les pays développés), plutôt que les bourses disponibles dans leurs pays d'origine.

Objectif proposé 5. Parvenir à l'égalité des sexes, et à l'autonomisation des filles et des femmes partout dans le monde

17.16 D'ici 2030, assurer l'accès universel aux TIC pour les hommes et les femmes, notamment pour promouvoir d'autonomisation des femmes

ÉVALUATION : CORRECT, mais l'objectif sur l'accès universel aux TIC semble trop ambitieux et serait très coûteux. Il existe toutefois des options plus faciles à réaliser que d'autres. La téléphonie mobile est un bon exemple sur la manière d'atteindre cette cible, puisqu'elle fournit une large couverture, même dans les régions

les plus isolées des pays en voie de développement. Les ordinateurs, d'un autre côté, seraient plus onéreux et difficiles à entretenir.

17.17 Augmenter les services et les ressources financiers à travers tous les secteurs pour parvenir à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, et au plein respect et à la jouissance effective des droits de l'homme pour les femmes et les filles

ÉVALUATION : MÉDIOCRE Cette cible est formulée de façon MÉDIOCRE et ne semble pas réalisable. L'égalité d'accès aux services et aux ressources financiers *pour les femmes* aurait été une première étape suffisante et profonde. L'augmentation des services et des ressources financiers pour les acteurs tiers pour assurer l'égalité des sexes est un non-sens. Néanmoins, les sentiments qui se trouvent à la base de cet objectif sont nobles. L'idée sous-tendante de cette cible est mieux résumée par l'objectif 5.7

Objectif proposé 6. Assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, pour un monde plus juste et équitable

17.18 Élargir la coopération et l'aide internationale sur les technologies relatives à l'eau et à l'assainissement, incluant les technologies pour la collecte de l'eau, le traitement des eaux usées, et le recyclage et la réutilisation.

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL La coopération internationale sur les technologies relatives à l'eau a été développée depuis plusieurs années et la reconnaissance internationale sur l'importance de la distribution des technologies WASH ne cesse de s'accroître. Les coûts de la coopération sont faibles, et les bénéfices sont tangibles et de loin supérieurs aux coûts. Pour exemple, plusieurs municipalités à travers le monde ont partagé des technologies relatives au traitement et à l'extraction de l'eau et de l'énergie à partir des matières fécales, ce qui avec participation et l'utilisation des capitaux du secteur privé, a généré des bénéfices importantes.

Objectif proposé 7. Garantir l'accès à l'énergie moderne durable, fiable et abordable pour tous

17.19 Améliorer la coopération internationale pour faciliter l'accès aux technologies d'énergies propres dans les pays en voie de développement, à travers des partenariats appropriés

ÉVALUATION : INCERTAIN Étant donné que cet objectif, tel qu'il est présenté ici, ne comporte pas suffisamment d'informations pour déterminer la taille des bénéfices par rapport au coût, qui n'est pas non plus connu. Sans indicateurs pour mesurer les évolutions, ou pour déterminer si l'objectif a été atteint, les résultats finaux peuvent se rapporter à très peu de bénéfices (s'il y en a) à un coût élevé. Le schéma contraire est possible, mais non sans informations supplémentaires sur les actions qui seront dédiées à la réalisation de cet objectif. Cela étant, le type de coopération internationale qui marcherait se situerait au niveau du partage d'informations scientifiques (scientifiques et universitaires), qui aurait une **BONNE** notation. Octroyer des fonds pour subventionner l'échange de technologies est **CORRECT**. Utiliser les communautés de brevet serait **MÉDIOCRE**.

17.20 Encourager l'investissement dans les secteurs public et privé, et notamment les partenariats public-privé, sur les infrastructures des services énergétiques et les technologies d'énergie plus propres

ÉVALUATION : INCERTAIN Tel qu'il est écrit, cet objectif est nébuleux, ce qui est encore plus exacerbé par le fait qu'aucun indicateur d'évolution, ni aucun résultat spécifique ne sont prescrits. Actuellement, il existe plusieurs organisations qui visent à améliorer le partenariat public-privé (3P) en ce qui concerne les infrastructures

et les technologies pour l'énergie propre dans les pays en voie de développement – par exemple, l'Agence norvégienne de coopération pour le développement et l'Institut international pour la croissance verte (GGGI). Le terme comparatif “plus propre”, étant donné qu'il est relatif à l'énergie, n'est pas bien défini dans le contexte de cet objectif, à savoir : quelle est la valeur de base ? Toutefois, si des cibles d'investissement spécifiques avec des indicateurs clairs d'évolution et/ou de succès sont déterminés, et si un budget concret est développé, cet objectif pourrait avoir une notation plus élevée.

Objectif proposé 8. Promouvoir une croissance économique durable, inclusive et soutenue, et un emploi décent pour tous

17.21 Améliorer la coordination des politiques macroéconomiques internationales et accroître la cohérence des politiques en vue de soutenir le développement durable

ÉVALUATION : Non évaluée

17.22 Promouvoir un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles, équitable et non-discriminatoire, en conformité avec le mandat sur l'agriculture, les services, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles du Cycle de Doha, et mettant en œuvre les résultats de la Déclaration ministérielle de Bali de l'Organisation Mondiale du Commerce

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL Il a été bien établi que l'amélioration du commerce génère de très larges bénéfices, à faibles coûts (ex : Anderson, 2008). L'inclusion du mandat sur l'agriculture est cruciale, dans la mesure où 60% des gains générés par la libéralisation du commerce des marchandises proviendraient globalement des réformes politiques sur l'agriculture, notamment de la réduction des restrictions sur les importations et la réduction des subventions agricoles (mais aussi, dans les cas de pays comme l'Argentine, de la réduction des taxes d'exportation)

17.23 Assurer la conclusion rapide d'un résultat ambitieux, équilibré, complet et axé sur le développement sur le programme de développement du cycle de Doha

ÉVALUATION : Cette cible est une partie intégrante de la cible 17.22

17.24 Améliorer l'accès aux marchés pour l'agriculture, la pêche, et les exportations industrielles pour les pays en voie de développement, en particulier pour les pays d'Afrique, les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL), et les des petits états insulaires en développement (PEID), en vue de la part de leurs exportations dans le marché mondial

ÉVALUATION : Cette cible est une partie intégrante de la cible 17.22

17.25 Améliorer l'aide au renforcement des capacités liées au commerce des pays en voie de développement, incluant l'aide visant à renforcer leurs capacités à se conformer aux standards et aux réglementations des marchés des produits, et renforcer les initiatives relatives à l'Aide pour le commerce à travers le Cadre intégré renforcé (CIR)

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL Cette cible est axée sur un objectif important spécifique, mais son impact a une portée très étendue.

17.26 Promouvoir la collaboration régionale et internationale sur et l'accès à la science, la technologie, l'innovation, la recherche et l'échange des connaissances, incluant la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire

ÉVALUATION : PHÉNOMÉNAL Une focalisation sur le renforcement des capacités, l'augmentation des échanges entre les institutions scientifiques à l'échelle mondiale, et l'échange inter-régionale des connaissances et des scientifiques, est possible à un coût relativement faible, et avec des bénéfices significatifs. Les coûts devraient être relativement bas dans la mesure où les infrastructures de communication ont déjà été développées, bien qu'elles puissent être encore améliorées dans les pays en voie de développement. Les bénéfices élevés proviendraient des relations entre les scientifiques et les équipes de recherche, les subventions, et les sources d'informations (ex : les journaux) dans les pays développés, avec des impacts conséquents sur l'apprentissage au niveau des personnels locaux, et un meilleur accès pour les entreprises locales aux innovations techniques.

17.27 Mobiliser des ressources financières internationales supplémentaires pour le développement, provenant de multiples sources

ÉVALUATION : Non évaluée. Il s'agit d'une question purement financière qui ne peut pas faire l'objet d'une analyse coûts-bénéfices.

17.28 Renforcer la mobilisation des ressources internes des pays en voie de développement, en fournissant une aide internationale pour améliorer la transparence sur le recouvrement des impôts, sur les recettes fiscales et sur les revenus générés par les ressources naturelles

ÉVALUATION : Ce document contient plusieurs cibles relatives aux flux financiers illicites (FFI) et aux mécanismes pour les réduire (16.3, 17.28, 17.45 et 17.46). Ces cibles devraient être combinées dans la liste finale des objectifs de développement durable (ODD) dans la mesure où l'ensemble des politiques qui les sous-tendent sont étroitement liées, et il serait illogique de parler de l'une sans l'autre. Vous trouverez dans la section de la cible 16.3 une meilleure formulation suggérée par Cobham (2014), principalement axée sur les mécanismes clés de la transparence que les nations pourraient adopter pour réduire les FFI. Au vu des montants INCERTAINS mais probablement considérables des sommes en jeu dans les FFI, et le faible coût de ces mesures, ces mécanismes sont estimés au minimum **CORRECTS**, mais potentiellement **PHÉNOMÉNAUX**.

17.29 Faciliter les investissements sur les infrastructures des pays en voie de développement, dont notamment les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires, les infrastructures nécessaires à l'approvisionnement et au traitement de l'eau, et les infrastructures des TIC

ÉVALUATION : CORRECT (Cible similaire au 8.11.)

17.30 D'ici 2030, assurer l'introduction progressive par les états de mesures de progression plus élargies, incluant d'autres indicateurs en plus du PIB, dans leurs systèmes de comptabilité nationale, avec une aide au renforcement des capacités statistiques dans les pays en voie de développement

ÉVALUATION : INCERTAIN Le but du processus de l'après-2015 est de déterminer et d'intégrer des mesures de progression plus élargies au-delà du PIB dans les programmes nationaux. Cette cible a dans un sens déjà été accomplie et n'est donc pas requise.

Objectif proposé 9. Promouvoir une industrialisation durable

17.31 Promouvoir le transfert et la diffusion des technologies propres et respectueuses de l'environnement dans les pays en voie de développement, à travers la mise en œuvre éventuelle du mécanisme de facilitation de la technologie de l'ONU, et encourager le recours à la flexibilité sur les ADPIC

ÉVALUATION : CORRECT Ce document comporte déjà des encouragements sur l'utilisation des flexibilités sur les APDIC, et dans ce sens, cette partie est quelque peu redondante. Certaines connaissances sur l'efficacité du Mécanisme de facilitation de la technologie de l'ONU sont **INCERTAINES**.

17.32 Assurer l'opérationnalisation de la Banque des technologies et du Mécanisme de renforcement des capacités dans le domaine de la science, des technologies et de l'innovation (STI) consacrés aux pays les moins avancés (PMA) d'ici 2017

ÉVALUATION : MÉDIOCRE Il faudrait instaurer des mesures incitatives pour les entreprises du secteur privé pour les encourager à participer au partage des technologies, qui rencontre un succès mitigé dans les pays avancés. Si l'accès à de telles technologies devraient être achetées (licence de brevet), les coûts devront être subventionnés par les fonds publics, probablement des coûts élevés.

17.33 Renforcer les capacités dans le domaine de la science, des technologies et de l'innovation dans les pays en voie de développement, incluant la conduite de recherches et d'évaluation sur la technologie, le développement et l'adaptation des technologies propres et respectueuses de l'environnement

ÉVALUATION : BON C'est une cible utile puisque l'un des freins majeurs à la dissémination effective des technologies propres se situe dans le coût élevé de leur mise en œuvre et de leur adaptation aux besoins locaux, qui requiert une expertise technique assez rare.

Objectif proposé 10. Réduire les inégalités entre les nations

17.34 Réduire de 5% les coûts de transaction des envois de fond effectués par les travailleurs migrants, incluant les coûts administratifs et réglementaires

ÉVALUATION : BON

17.35 Améliorer la coopération mondiale afin de faciliter la mobilité des travailleurs et la mise en place de migrations structurées, sécurisées et responsables, à travers la mise en place de migrations planifiée et gérée qui favorise la contribution des travailleurs au développement durable

ÉVALUATION : BON L'amélioration de la migration confère des bénéfices aux pays d'origines et aux pays hôtes.

17.36 D'ici 2020, renforcer substantiellement les capacités pour réaliser la collecte de données et des analyses statistiques pertinentes sur le développement durable, en mettant l'accent sur la production de données ventilées, de qualité et mises à jour, selon les cas, par revenu, sexe, âge, race, ethnie, et localisation urbaine/rurale

ÉVALUATION : CORRECT Le renforcement des capacités statistiques nécessite du personnel et une assistance technique, ce qui représente un coût non-négligeable, particulièrement pour certains pays où les capacités d'analyse peuvent être faibles (contrairement aux capacités de collecte). Les bénéfices peuvent être conséquents, cependant la notion "de qualité" reste difficile à définir.

Objectif proposé 11. Construire des villes et des structures d'habitat durables, sécurisées et inclusives

17.37 Fournir une aide financière et technique aux pays les moins avancés pour la construction des infrastructures urbaines, incluant les structures de communication, d'assainissement, de gestion des déchets, de recyclage et d'autres services de base

ÉVALUATION : BON

Objectif proposé 12. Promouvoir les modèles de consommation et de production durables

17.38 Améliorer la coopération internationale avec l'initiation par les pays développés de la mise en œuvre des modèles de production et de consommation durables, et le renforcement des capacités scientifiques et techniques des pays en voie de développement pour progresser vers ces modèles

ÉVALUATION : MÉDIOCRE Cette cible est vague et n'indique pas ce qui pourrait être mis en œuvre. En général, ces types de cible risquent d'être exécutés de façon MÉDIOCRE, avec des coûts élevés et des bénéfices peu connus. Si cette cible se rapporte à l'instauration de mécanismes de coopération pour la science et la technologie dans les pays en voie de développement, sa notation serait **CORRECT**.

17.39 Instaurer et appliquer de manière efficiente les codes de conduite multilatéraux des coopérations multinationales afin de garantir la responsabilité et la redevabilité sociale et environnementale

ÉVALUATION : Non évaluée

Objectif proposé 13. Promouvoir les actions destinées à résoudre le changement climatique à tous les niveaux / Établir un objectif sur le changement climatique basé sur les résultats de la COP21 de la CCNUCC

17.40 Assurer l'opérationnalisation du Fonds vert pour le climat dans les meilleurs délais

ÉVALUATION : Cette cible est évaluée **INCERTAINE**. Actuellement, les pays les moins avancés (PMA) sont aux prises avec le mécanisme général du Fonds vert pour le climat (FVC), et notamment de son fonctionnement. Sans clarifications à un niveau pratique (ex : la gestion des préoccupations des PMA telles que la concentration géographique) et sans les 100 milliards de dollars en place, une opérationnalisation rapide du FVC risque d'être coûteuse et inefficace. A ce jour, les bénéfices découlant de la réalisation de cet objectif, tel qu'il est énoncé, ne sont pas vraiment connus. Si les fonds sont utilisés pour promouvoir la R&D, sa notation serait **PHÉNOMÉNAL**. Si les fonds sont utilisés dans des projets de déploiement avec des technologies inappropriées, sa notation serait **MÉDIOCRE**.

Objectif proposé 14. Parvenir à une conservation et une exploitation durable des ressources maritimes et océaniques

17.41 Accroître les connaissances scientifiques, et développer les capacités et les infrastructures de recherche afin d'améliorer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en voie de développement, en particulier des PMA et des PEID

ÉVALUATION : BON Néanmoins, il s'agit d'une version spécifique de la cible 17.26

Objectif proposé 15. Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres, et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif proposé 16. Instaurer des sociétés inclusives et pacifiques, l'état droit, et des institutions compétentes

17.42 Tous les états devraient agir suivant les dispositions des accords internationaux s'y afférant

ÉVALUATION : Cette cible s'apparente à une clause technique qui semble suggérer que les objectifs de développement durable (ODD) n'ont pas annulé les accords de gouvernance existants (c'est-à-dire que les nations sont encore tenus par les accords précédents). Si c'est le cas, elle pourrait être placée dans le préambule au lieu d'être présentée comme une cible à part entière.

17.43 Assurer la mise en place de suivi et de rapports périodiques sur les évolutions des objectifs de développement durable dans un cadre de responsabilité partagée, incluant les moyens de mise en œuvre, le partenariat global entre les États Membres, et les initiatives et les partenariats impliquant plusieurs intervenants

ÉVALUATION : Cette cible affirme clairement le besoin de suivis et de rapports sur les ODD finaux. Cela étant, les coûts dépendent de la taille et du type de cibles et d'indicateurs de la liste finale, ce qui en fait pour le moment une proposition **INCERTAINE**. Pour beaucoup d'offices de statistiques dans les pays en voie de développement, mesurer les indicateurs impliqués par le projet de document actuel nécessiterait un renforcement significatifs des capacités.

17.44 Promouvoir des institutions internationales fortes, à travers la conclusion des réformes pour augmenter la participation effective et démocratique des pays développés au sein des institutions financières internationales

ÉVALUATION : INCERTAIN

17.45 Coopérer à l'échelle mondiale dans le but de réduire les évasions fiscales

ÉVALUATION : Ce document contient plusieurs cibles relatives aux flux financiers illicites (FFI) et aux mécanismes pour les réduire (16.3, 17.28, 17.45 et 17.46). Ces cibles devraient être combinées dans la liste finale des objectifs de développement durable (ODD) dans la mesure où l'ensemble des politiques qui les sous-tendent sont étroitement liées, et il serait illogique de parler de l'une sans l'autre. Vous trouverez dans la section de la cible 16.3 une meilleure formulation suggérée par Cobham (2014), principalement axée sur les mécanismes clés de la transparence que les nations pourraient adopter pour réduire les FFI. Au vu des montants **INCERTAINS** mais probablement considérables des sommes en jeu dans les FFI, et le faible coût de ces mesures, ces mécanismes sont estimés au minimum **CORRECTS**, mais potentiellement **PHÉNOMÉNAUX**.

17.46 Coopérer à l'échelle mondiale dans le but de réduire les flux et les transferts illicites de capitaux, récupérer les avoirs détournés et les restituer à leur pays d'origine

ÉVALUATION : Ce document contient plusieurs cibles relatives aux flux financiers illicites (FFI) et aux mécanismes pour les réduire (16.3, 17.28, 17.45 et 17.46). Ces cibles devraient être combinées dans la liste finale des objectifs de développement durable (ODD) dans la mesure où l'ensemble des politiques qui les

sous-tendent sont étroitement liées, et il serait illogique de parler de l'une sans l'autre. Vous trouverez dans la section de la cible 16.3 une meilleure formulation suggérée par Cobham (2014), principalement axée sur les mécanismes clés de la transparence que les nations pourraient adopter pour réduire les FFI. Au vu des montants INCERTAINS mais probablement considérables des sommes en jeu dans les FFI, et le faible coût de ces mesures, ces mécanismes sont estimés au minimum **CORRECTS**, mais potentiellement **PHÉNOMÉNAUX**.

Ce qui manque ?

Une cible centrée sur l'amélioration de la transparence sur les brevets – par exemple, à travers la mise en place d'une base de données mondiale sur les brevets, consultable en ligne, favoriserait le partage d'informations et serait probablement notée **BONNE** ou **PHÉNOMÉNALE**.

Doubler au minimum le nombre de visas de travail octroyés par les pays participants situés dans les “zones d'innovation” (plus la couverture du pays est large, mieux c'est), avec des visas de 10 ans qui permettraient une libre circulation dans les pays se trouvant dans ces zones. Les coûts économiques seraient minimales (par contre, les contraintes politiques seront élevées), et les gains en termes de transferts de technologies et de diffusion d'informations devraient être substantiels.

RÉFÉRENCES

- Arnasonis, Ragnar–Kelleher, Kieran–Willmann, Rolf (2008): *The Sunken Billions: The Economic Justification for Fisheries*. FAO and World Bank special report.
- Anderson, Kym–Winters, L. Alan (2008): *Trade Barriers Assessment paper for the second Copenhagen Consensus*. Washington DC, The Copenhagen Consensus Center.
- Bassi, A. M.–Deenapanray, P. S.–Davidsen, P. (2013): “Energy Policy Planning for Climate-Resilient Low-Carbon Development”. In *Energy Policy Modeling in the 21st Century* (pp. 125–156). New York, Springer.
- Besley, Timothy–Burgess, Robin (2014): *Can Labor Regulation Hinder Economic Performance? Evidence from India*. London, London School of Economics Working Papers.
- Blanford, G. J. et al. (2014): “Harmonization vs. Fragmentation: Overview of climate policy scenarios in EMF27.” *Climatic Change* 123:383–396.
- Bonjour, S.–Adair-Rohani, H.–Wolf, J. et al. (2013): “Solid fuel use for household cooking: Country and regional estimates for 1980–2010”. *Environmental Health Perspectives* 121:784–790.
- Brander, L. M.–Narita, D.–Rehdanz, K.–Tol, R. S. J. (forthcoming): “The economic impacts of ocean acidification”. In: Nunes, P.–Kumar, P.–Dedeurwaerdere, T. (eds.): *Handbook on the Economics of Biodiversity and Ecosystem Services*. Cheltenham, Edward Elgar.
- Bruhn, M.–D. McKenzie (2013): *Entry Regulation and Formalization of Microenterprises in Developing Countries*. Policy Research working paper; no. WPS 6507. The World Bank.
- Camacho, Conover, Hoyas (2013): *Effects of Colombia’s Social Protection System on Worker’s Choice between Formal and Informal Employment*. Policy Research working paper; no. WPS 6564. The World Bank.
- Cambridge Econometrics (September 2013): *Modelling of Milestones for achieving resource efficiency: phasing out environmentally harmful subsidies. Final report to the European Commission*.
- Centurelli, Raffaella (2011): “Energy Poverty: Can We Make Modern Energy Access Universal – Focus on Financing Appropriate Sustainable Energy Technologies”. *Colorado Journal of International Environmental Law and Policy* 22, 2; 219–250.
- Chandy, L.–Ledlie, N.–Penciakova, V. (2013): *The Final Countdown: Prospects for Ending Extreme Poverty by 2030*. Washington DC, Brookings Institution.
- Clements, Benedict et al. (2013): *Energy Subsidy Reform: Lessons and Implication*. Washington DC, IMF.
- Cobham, Alex (forthcoming): *Illicit Financial Flows*. Working paper for the Post-2015 Consensus. Washington DC, Copenhagen Consensus Center.
- Dollar, David–Kleineberg, Tatjana–Kraay, Aart (2014): *Growth, Inequality and Social Welfare*. Policy Research working paper; no. WPS 6842. The World Bank.
- Drechsel, P.–Qadir, M.–D. Wichelns. (forthcoming): *Wastewater: An Economic Asset in an Urbanizing World*. New York, Springer.

- EIA (2014): *Technically recoverable shale gas*. Available from <http://www.eia.gov/analysis/studies/worldshalegas/>
- Fearon, J.–Hoeffler, A (forthcoming): *Peaceful, Stable, and Resilient Societies*. Working paper for the Post-2015 Consensus. Washington DC, Copenhagen Consensus Center.
- Galiana, I.–Green, C. (2009): “Let the global technology race begin”. *Nature* 462(7273), 570–571.
- Hallegate, S. (2012): *Natural disasters*. Perspective paper for the third Copenhagen Consensus. Washington DC, Copenhagen Consensus Center.
- Heckman, J. J. (2011): “Effective child development strategies”. In Zigler, E.–Gilliam, W. S.–Barnett, W. S.: *The pre-K debates – Current Controversies and Issues*. Baltimore, Brookes Publishing.
- Heckman, J. J.–Masterov, D. (2005): *Skill Policies for Scotland*. NBER Working Paper series no. 11032.
- Hoddinott, J.–Rosegrant, M.–Torero M. (2012): *Hunger and Malnutrition*. Assessment paper for the third Copenhagen Consensus. Washington DC, The Copenhagen Consensus Center.
- Hutton, Guy (2012): *Global costs and benefits of drinking water supply and sanitation interventions to reach the MDG target and universal coverage*. Geneva, WHO.
- Jamison, D. et al. (2012): *Infectious Diseases*. Assessment paper for the third Copenhagen Consensus. Washington DC, Copenhagen Consensus Center.
- Jamison, D. et al. (2013): “Global health 2035: a world converging within a generation”. *Lancet*. 382(9908):1898–955.
- Karver J.–Kenny C.–Sumner (2012): *MDGS 2.0: What Goals, Targets and Timeframes*. Washington DC, Center for Global Development.
- Kraay, Aart (2006): *When is Growth Pro-poor? Cross-country evidence*. IMF Working Paper, WP/04/47.
- Kull, D.–Mechler, R.–Hochrainer-Stigler, S. (2013): “Probabilistic cost-benefit analysis of disaster risk management in a development context”. *Disasters* 37(3), 374–400.
- Kunreuther, H.–Kerjan, E. M. (2012): *Natural Disasters*. Assessment paper for the third Copenhagen Consensus. Washington DC, The Copenhagen Consensus Center.
- Lemoine, D.–McJeon, H. C. (2013): “Trapped between two tails: trading off scientific uncertainties via climate targets.” *Environmental Research Letters* 8(3), no. 034019.
- Meinshausen, M.–Meinshausen, N.–Hare, W.–Raper S. C.–Frieler, K.–Knutti, R.–...–Allen, M. R. (2009): “Greenhouse-gas emission targets for limiting global warming to 2°C”. *Nature* 458(7242), 1158–1162.
- Murray, A.–Drechsel, P. (2011): Why do some wastewater treatment facilities work when the majority fail? Case study from the sanitation sector in Ghana. *Waterlines* 30 (2), 135–149.
- Prins, G.–Galiana, I.–Green, C.–Grundmann, R.–Korhola, A.–Laird, F.–...–Tezuko, H. (2010): *The Hartwell Paper: a new direction for climate policy after the crash of 2009*. Institute for Science, Innovation & Society, University of Oxford; LSE Mackinder Programme, London School of Economics and Political Science, London, UK.
- Psacharopoulos, G. (forthcoming): *Education*. Assessment paper for Post-2015 Consensus. Working paper. Washington DC, Copenhagen Consensus Center.

- Ravallion, M. (2013): *How Long Will it Take to Lift One Billion People Out of Poverty?* Policy Research Working Paper no. 6325. The World Bank.
- Rijseberman, F.–Zwane, A. P. (2012): *Water and Sanitation*. Assessment paper for the third Copenhagen Consensus. Washington DC, Copenhagen Consensus Center.
- Rogelj, J.–McCollum, D. L.–Reisinger, A.–Meinshausen, M.–Riahi, K. (2013): “Probabilistic cost estimates for climate change mitigation”. *Nature* 493(7430), 79–83.
- Rojas, R.–Feyen, L.–Watkiss, P. (2013): “Climate change and river floods in the European Union: Socio-economic consequences and the costs and benefits of adaptation”. *Global Environmental Change* 23(2013), 1737–1751.
- Tol, R. S. (2013): “Targets for global climate policy: An overview.” *Journal of Economic Dynamics and Control* 37(5), 911–928.
- Tompkins, E. L.–Mensah, A.–King, L.–Long, T. K.–Lawson, E. T.–Hutton, C. W.–...–Bood, N. (2013): *An investigation of the evidence of benefits from climate compatible development*. Sustainability Research Institute working paper No. 44.
- UNFCCC (2009): *Potential costs and benefits of adaptation options: A review of existing literature*. Technical paper, UN.
- UNFCCC (2011): *Assessing the costs and benefits of adaptation options an overview of approaches*. UN Framework Convention on Climate Change.
- Yoshia et al. (2014): *Is extreme poverty going to end?* Policy Research Working Papper no. 6740. The World Bank.
- Whittington, D.–Hanemann, W. M.–Sadoff, C.–Jeuland, M. (2008): *Water and Sanitation*. Assessment paper for the second Copenhagen Consensus. Washington DC, The Copenhagen Consensus Center.

Le Copenhagen Consensus Center est une cellule de réflexion qui se donne pour mission d'examiner et de publier des opportunités politiques et des opportunités d'investissement, basées sur des données et des analyses coûts-bénéfices, à l'intention des gouvernements et des philanthropistes pour créer un monde meilleur. Le Copenhagen Consensus Center travaille en collaboration avec plus de 100 économistes figurant parmi les plus éminents du monde et 7 Prix Nobel, afin de prioriser les plus grandes problématiques de la planète.

Le Consensus de l'après-2015 rassemble plus de 60 économistes éminents, des ONG, des agences et des entreprises internationales, avec pour but de déterminer les objectifs ayant les meilleurs ratios coûts-bénéfices en vue du prochain établissement des objectifs de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le projet publiera des recherches révisées sur 19 domaines clés au cours de l'année 2014, et fournira à l'ONU, en collaboration avec des Prix Nobel, des informations sur les coûts et les bénéfices des meilleurs objectifs mondiaux. Ensemble avec les missions de l'ONU et les gouvernements, nous nous assurerons que les meilleures données puissent éclairer les choix sur les objectifs les plus bénéfiques à réaliser d'ici 2030.

L'évaluation des objectifs du GTO a été effectuée par les éminents universitaires suivant (dans l'ordre alphabétique) :

Kym Anderson (Professor of Economics, Adelaide University), Laurence Chandy (Fellow in Global Economy and Development, Brookings Institution), Irma Clots Figueras (Associate Professor Economics, Carlos III University), Alex Cobham (Research Fellow, Center for Global Development), Anil Deolalikar (Professor of Economics, University of California Riverside), James Fearon (Professor in School of Humanities and Sciences and Professor of Political Science, Stanford University), Carolyn Fischer (Senior Fellow and Associate Director, Resources for the Future), Isabel Galiana (Lecturer in Economics, McGill University), John Gibson (Professor of Economics, Waikato Management School), Edward Glaeser (Professor of Economics at Harvard), Michael Hanneman (Chancellor's Professor of Agricultural and Resource Economics, University of California, Berkeley), Mary Hildebrand (Associate Professor and Area Head for Politics, Governance, and Policy Process, School of Government and Public Policy-Indonesia; and Faculty Affiliate, Center for International Development, Harvard University), Anke Hoeffler (Research Officer at Centre for the Study of African Economies, Oxford University), Guy Hutton (Senior Economist at World Bank Water and Sanitation Program), Morten Jerven (Associate Professor in School of International Studies, Simon Fraser University) Prabhath Jha, (Professor of Disease Control at University of Toronto), Ibrahim Kasirye (Principal Research Fellow, Economics Policy Research Center, Uganda), Hans Peter Kohler (Professor of Demography, University of Pennsylvania), Aart Kraay (Economist in Development Research Group at World Bank), Bjorn Larsen (Independent development economist), Anil Markandya (Scientific Director, Basque Center for Climate Change), Keith Maskus (Professor of Economics, University of Colorado Boulder), Adele Morris (Fellow and Policy Director for Climate and Energy Economics Project, Brookings Institution), George Psacharopoulos (CESifo Research Group), Mark Rosegrant (Director of Environment and Production Technology at IFPRI), Kamal Saggi (Professor of Economics, Vanderbilt University), Pamela Smith (Associate Professor of Applied Economics, University of Minnesota), Amy Sopinka (Post-doctorate Research Fellow, Pacific Institute for Climate Solutions, University of Victoria), John Whitehead (Professor and Chair Person in Economics, Appalachian State University), Timothy Olalekan Williams (Director, Africa, International Water Management Institute)



www.copenhagenconsensus.com



9 781940 003078 >